

DOSSIER

LES JEUX SONT FAITS

Les Jeux olympiques de Paris se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024, et les paralympiques du 28 août au 8 septembre. *Les Temps qui restent* publie à cette occasion un dossier en six contributions, coordonné par le philosophe Mathieu Watrelot, qui l'introduit.

La question, de fait, s'imposait : que reste-t-il de ce symbole de la modernité que furent les Jeux Olympiques au moment de leur fondation au seuil du siècle dernier ? Méga-événement sportif au coût astronomique et aux bénéfices douteux, redoutable instrument géopolitique qui se prétend havre de paix, hyper-spectacle qui invisibilise la manière même dont il relègue loin des yeux les plus fragiles, plateforme de l'égalité des genres qui continue à exclure et normer les corps, culte de la performance à outrance qui chante la seule importance de participer, objectivation des corps humains par des instruments inaccessibles à la perception humaine, les Jeux sont une illustration exaspérée des contradictions et des ambivalences de notre temps. *Les Temps qui restent* devait profiter des Jeux pour détourner un peu de l'attention qu'ils attirent vers les logiques profondes de notre monde, que les Jeux eux-mêmes prolongent et dissimulent à la fois. Non pour se moquer, détester ou déplorer les Jeux, mais pour comprendre les temps qui sont les nôtres. Six contributions pour faire bon usage du temps des Jeux pour mieux comprendre les temps qui restent.

p. 4

Introduction au dossier

<< Les Jeux sont faits >>

Mathieu Watrelot

p. 11

Sport, performance, statistiques:

entretien avec Ivano Ballarini

Ivano Ballarini

p. 22

<< Plus vite, plus haut, plus fort >> : les Jeux olympiques sont-ils un culte de la performance ?

Mathieu Watrelot

p. 72

Du genre moderne, les Jeux olympiques ?

Annabelle Caprais

p. 82

<< Il ne faut pas que les touristes nous voient... >>

Les JO et l'invisibilisation des personnes migrantes à la rue

Oriane Sebillotte

p. 113

Géopolitique des méga-événements sportifs et soft power

Michel Raspaud

p. 144

L'organisation des Jeux olympiques d'été est-elle rentable ?

Romain Vielfaure

p. 158

Abolir le sport

Patrice Maniglier

Introduction au dossier « Les Jeux sont faits »

Par Mathieu Watrelot | 15-07-2024



Jean-Baptiste Ganne, *Détumescences* (Techniques Mixtes, 2012)

Qu'est-il donc arrivé aux coupes exposées dans cette œuvre de Jean-Baptiste Ganne ? Ont-elles rouillé dans l'oubli général, reliquats d'une antique gloriole ? Sont-elles ainsi tordues parce qu'elles ont servi à enfoncer des clous ? Abîmées par tous les coups qu'elles ont donnés ? Est-ce parce que nous serions angoissés d'une récompense imméritée qu'elles nous apparaissent déformées par une inquiétante étrangeté ? Ou bien ont-elles fondues sous l'effet du réchauffement de la planète ? Le titre que Jean-Baptiste Ganne a donné à son œuvre, *Détumescences*, signifie le dégonflem-

ent d'un organe : peut-être ces coupes si phalliques, trophées hypertrophiés, ont-elles alors perdu leur virilité... À moins que la détumescence en question ne soit celle d'un organe cancéreux : les coupes, épuisées par une longue thérapie, seraient-elles en rémission ? Sont-elles désormais les récompenses modestes d'exploits sans vanité ? Ont-elles été achetées à bas prix dans une brocante pour être décernées au terme d'une compétition financièrement et écologiquement responsable ?

Le dossier du premier numéro des *Temps qui restent* interrogeait notre rapport embarrassé à la modernité : comment hériter de celle-ci ? Ce dossier reprend nécessairement la question. Au moment de la rénovation des Jeux olympiques, en effet, fut érigé en symbole de la modernité un idéal qui fait aujourd'hui problème. Il est devenu notoire que l'athlète moderne, pour Pierre de Coubertin, devait être un athlète amateur, pour n'être pas issu des classes laborieuses, un athlète mâle, que les femmes couronneraient seulement, et un athlète blanc qui affirmerait la supériorité de la race des colons¹; Coubertin est tombé de son piédestal et l'organisme qu'il a lui-même fondé, le Comité Internationale Olympique, se trouve dans une certaine gêne². Les héritages de Paschal Grousset, communaliste fondateur en 1888 d'une *Ligue nationale d'éducation physique* ouverte au plus grand nombre et aux plus faibles, ou d'Alice Milliat, organisatrice des premiers Jeux olympiques féminins en 1922, semblent des legs plus acceptables. Mais par-delà la figure controversée du baron, c'est même à se demander si ce qu'il reste de son idéal, la recherche de l'excellence et de la paix mondiale, ne pose pas aussi question : comment, à l'âge de l'Anthropocène, garder foi dans les vertus d'un progrès indéfini ? Comment penser encore que la rivalité de seul prestige entre les nations peut apaiser les tensions géopolitiques, alors que l'histoire des Jeux olympiques modernes a accompagné la montée des nationalisme au xx^{ème} siècle ? Trop modernes ou pas assez, les Jeux olympiques ?

En lisant le livre que la journaliste Jade Lindgaard a publié tout récemment, *Paris 2024 : une ville face à la violence olympique*³, on a l'étrange impression d'un modernisme revigoré – au moins d'un

point de vue architectural et urbanistique –, impression qui nous inspire une comparaison (certainement excessive) avec le « Plan Voisin ». En 1925, Le Corbusier présenta avec provocation au salon des arts décoratifs un projet qui proposait de raser une grande partie d'un Paris surpeuplé et miséreux pour y construire une dizaine de gratte-ciels de soixante étages au milieu de parcs et au-dessus de voies rapides souterraines. On retrouve certains des éléments de la logique de modernisation corbuséenne de Paris dans l'œuvre de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo), et d'abord dans les propos ambitieux de Nicolas Ferrand, son directeur général, à propos du Village des athlètes construit sur l'Île-Saint-Denis : « On va refaire ce qu'on ne fait plus en France depuis 50 ans, on va créer ex nihilo une communauté humaine de 12000 personnes qui va arriver d'un bloc sur un site⁴ ». L'événement sportif sert bel et bien une reconstruction partielle de la ville : faire tomber les tours insalubres de la cité Marcel Paul qui jouxtent le Village olympique permettrait d'en reloger les familles dans de meilleures conditions et de créer plus de mixité sociale, et il en irait de même en ce qui concerne la destruction du squat d'Unibéton et du foyer ADEF de Saint-Ouen. Or, malgré les bonnes intentions affichées, et notamment celle de vouloir faire décoller la Seine-Saint-Denis, les Jeux n'ont pas « atterri⁵ », ou alors en écrasant tout ce qui se trouvait en-dessous. Car la construction de cette « communauté ex nihilo » fait table rase des « mille vies discrètes, souvent à la peine, qui y pré-existaient⁶ » et s'érige sur leurs ruines. Une population en remplacera une autre composée des 1500 personnes déplacées, souvent racisées, et dont les solutions de relogement les éloignent brutalement de leurs anciennes solidarités. « C'est un déchirement de partir, confie Gnama, résidente de la cité Marcel Paul. Ils n'ont pas de tact⁷. » Malgré la difficulté de leurs conditions de vie, les squatteurs d'Unibéton s'étaient eux aussi créés une collectivité : « On est content de rester ici. On mange ensemble⁸ », explique Mohammed, originaire du Tchad. De même, comme si la pauvreté ne pouvait être que matérielle, la résidence neuve en lisière de la ZAC des Docks qui accueille certains travailleurs du foyer ADEF de Saint-Ouen n'a été conçue que pour le relogement et pas pour la socialité : aucun espace commun n'a été prévu.

La « violence olympique » est donc d'abord visible aux multiples ecchymoses et hématomes qui déchirent le tissu social. Elle l'est aussi aux nombreuses autres déchirures que le pays-hôte risque de subir, car l'organisation des Jeux olympiques est un événement social total, qui met sous tension l'intégralité des liens noués avec soin pour faire tenir ensemble une société :

- *les institutions juridiques*, notamment parce que la procédure de relogement qui fut suivie dérogeait aux règles protectrices qui sont normalement celle de l'Agence nationale de rénovation urbaine ;

- *les garanties démocratiques*, parce que le public pouvait n'être consulté qu'en ligne et que la délibération citoyenne se trouvait de la sorte court-circuitée au profit des décisions du Comité International Olympique, dont l'État finance pourtant en grande partie les réalisations ;

- *les échanges économiques*, parce qu'une vingtaine d'entreprises de Saint-Ouen ont été rasées et parce qu'une grande partie des bâtiments du Village olympique seront reconvertis en bureaux, dans un département qui n'en manque pas ;

- *les systèmes écologiques*, parce que ce même Village olympique, plutôt que d'être construit sur des friches de bureaux et d'entrepôts, l'a été sur des parcs dont l'aspect bucolique plaît davantage aux investisseurs et parce que la construction de l'échangeur de l'A86, qui permettra aux athlètes d'arriver à l'heure à leurs compétitions, exposera les enfants de l'école Pleyel toute proche à une trop forte concentration de pollution atmosphérique et donc à un risque d'asthme aggravé.

Et nous ne saurions terminer cette énumération sans ajouter aussi: *les couvertures médiatiques*. Car, depuis quelques mois, de nombreux articles et reportages sont consacrés aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En publiant ce dossier, *Les Temps qui restent* ne font pas exception.

Nous espérons cependant présenter les Jeux sous un angle original: celui de l'ambiguïté qui est la leur et qui les rend si caractéristiquement modernes. Les Jeux sont un signe des temps – un signe de ces temps compliqués, dont on ne sait plus trop bien s'ils avancent, s'ils stagnent, s'ils régressent ou s'ils spiralent.

C'est cette ambiguïté qui a inspiré le titre de ce dossier. *Les Jeux sont faits*, parce que les Jeux se font avec ou sans nous. Or, nous ne pouvions pas faire comme si n'avait pas lieu un événement qui affecte notre monde autant qu'il le révèle. *Les Jeux sont faits*, aussi, parce que c'en est bientôt fini de Jeux aussi peu démocratiques, aussi néfastes pour l'environnement, aussi ruineux du point de vue économique et aux valeurs si largement obsolètes. Nous ne savons certes pas encore au centre de quel monde à venir le sport sera mis : faut-il retourner à des Jeux prémodernes, que l'on organiserait à Olympie avec une sobriété toute stoïcienne⁹ ? Doit-on craindre des Jeux antimodernes, apanages des pouvoirs autoritaires ? Jouerons-nous à des Jeux postmodernes, aussi divers que possible ? Peut-on imaginer des Jeux autrement modernes, faisant un monde véritablement commun ? En attendant d'avoir les réponses à ces questions, nous voulons profiter de cette occasion pour soulever un certain nombre de problèmes plus généraux que pose la pratique du sport aujourd'hui ainsi que l'organisation d'un événement sportif comme les Jeux olympiques de Paris – en espérant que ces réflexions inciteront à jouer à d'autres Jeux, plus enthousiasmants.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris sont assurément un événement trop multiple et complexe pour qu'un tel dossier puisse prétendre à l'exhaustivité. Nous avons choisi un certain nombre de thèmes qui nous semblent stratégiques pour une réflexion sur la place du sport dans la culture de notre temps et ce que les Jeux en disent.

Dans ce dossier, il est ainsi question de performance. Ivano Ballarini, directeur sportif, s'entretient avec Stéphane Gourévitch et médite sur la part de liberté que conserve chaque joueuse de basket dans des équipes dont les performances sont systématiquement mesurées et de plus en plus reproduites à l'aide des statistiques.

Curieux de savoir si cette recherche de la performance nuit au sport en ôtant leur aspect ludique aux Jeux olympiques, Mathieu Watrelot (qui a aussi dirigé le dossier) s'interroge philosophiquement sur la nature singulière de l'activité sportive et s'attache à mettre en évidence le plaisir intense que les athlètes trouvent dans leurs sports.

Dans ce dossier, il est aussi question d'exclusion. L'une des nouveautés de ces Olympiades de 2024 est pourtant qu'il y a autant de femmes à concourir que d'hommes – ce qui représente une avancée importante pour un événement sportif qui a servi pendant longtemps à marquer la différence des sexes. Mais Annabelle Caprais soupçonne qu'on ne se défait pas si facilement du poids du passé et que le Comité International Olympique risque bien de crier victoire trop tôt.

La préparation des Jeux a par ailleurs accéléré le déplacement des personnes franciliennes sans-abri qui campaient sur le site des Jeux ou aux alentours ; Oriane Sebillotte a mené l'enquête et constaté la prise en charge des impératifs olympiques par l'appareil policier. Avec son récit et ses illustrations, elle s'efforce de préserver de l'invisibilisation ces vies chamboulées par les opérations d'expulsion.

Dans ce dossier, il est question du rôle des États. Événements internationaux, les Jeux olympiques intéressent en effet les États, qui entendent profiter de l'occasion pour rayonner dans le monde entier. Michel Raspaud nous éclaire sur la façon dont les méga-événements sportifs servent une géopolitique du *soft power* qui est aujourd'hui de la première importance dans l'établissement d'un ordre mondial.

Et parce que les États trouvent un intérêt national dans l'organisation des Jeux olympiques, ils déploient toute leur puissance pour mener cette organisation à bien. Il est donc moins sûr qu'ils y trouvent un intérêt financier. Romain Vielfaure nous renseigne sur le coût de l'organisation des Jeux de Paris, qui se compte en milliards d'euros, et sur la façon dont ce coût est évalué ; il révèle ce fait que la méthodologie comptable est une affaire politique.

Les Jeux sont faits – cette phrase laisse entendre un suspense : dans quelle case la bille tombera-t-elle ? De quel côté l'histoire ira-t-elle ? Que nous dit un événement de ce genre sur l'incertitude du présent ? Nous espérons que ce dossier contribuera à éclairer cette question qui est bien, après tout, celle des temps qui restent.

Notes

- 1 Cf. Patrick Clastres, « JO de Paris : « Pourquoi la panthéonisation de Pierre de Coubertin n'est-elle pas davantage d'actualité en 2024 ? » », *Le Monde*, 17 janvier 2024.
 - 2 Cf. Benoît Hopquin, « Pierre de Coubertin, le perdant des Jeux olympiques », *Le Monde*, 10 mars 2024.
 - 3 Jade Lindgaard, *Paris 2024 : une ville face à la violence olympique*, Éditions Divergences, Paris, 2024.
 - 4 *Ibid.*, p. 81.
 - 5 Cf. Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, Paris, 2017.
 - 6 *Lindgaard, ibid.*
 - 7 *Ibid.*, p. 16.
 - 8 *Ibid.*, p. 19
 - 9 Cf. CFPJ, « Quatre scénarios pour les Jeux Olympiques de 2040 », *Usbeck & Rica*, 2 janvier 2017.
-

Contributeur · ices

Jean-Baptiste Ganne

Sport, performance, statistiques : entretien avec Ivano Ballarini

Par Ivano Ballarini, Stéphane Gourévitch | 15-07-2024

Dans le sport de haut niveau, la quête de la performance conduit à la recherche de tous les détails qui pourraient faire basculer une rencontre. Quelle est aujourd'hui la place des statistiques, des « *data* », dans le sport de haut niveau, et quelles sont les limites de leur utilisation ? Dans cet entretien, Stéphane Gourévitch, ancien assistant de la filière haut niveau du pôle espoir Île-de-France (basketball) et aujourd'hui professeur de philosophie, interroge Ivano Ballarini, cadre technique de la Fédération française de basket-ball (F.F.B.B.).

Pour la première fois depuis un siècle, les Jeux olympiques d'été se tiendront en France. Plus qu'un simple ensemble de rencontres sportives, les Jeux olympiques peuvent se penser en termes de spectacle, pour reprendre l'analyse que propose Yves Vargas dans son essai *Sur le Sport*¹, spectacle où la performance des athlètes concentre toutes les attentions.

Mais comment produire et reproduire des performances ? C'est à cette interrogation que tentent de répondre les équipes qui s'occupent de la préparation des sportifs et des sportives de haut niveau. La solution semble souvent se trouver dans la mathématisation de la performance et en particulier dans la méthode statistique. Les *data scientists* sont intégrés dans la préparation des ath-

entation de la performance. Il s'agira alors de savoir comment la mathématisation peut avoir un effet réel sur celle-ci. De plus, il faudra se demander si cette méthode ne conserve pas comme point aveugle l'aspect mental ou psychologique. En effet, la performance dépend pour partie d'éléments physiologiques qui sont quantifiables comme la vitesse ou les capacités cardiaques, mais elle dépend également en grande partie de l'aspect psychique, par exemple de la capacité d'un sportif à rebondir après un échec. Existe-t-il des éléments qui échappent à la quantification ?

La question qui se pose *in fine* est donc la suivante : s'il est vrai qu'un nombre important de données est quantifiable dans la performance d'un.e athlète, peut-on penser que l'ensemble de sa performance est objectivable ? Ces questionnements trace l'horizon dans lequel prend sens cet entretien avec Ivano Ballarini. Cet expert dans la préparation des équipes de basket-ball de haut niveau, habitué aux rencontres sportives internationales depuis plusieurs décades, apporte des éléments de réponse à ces questions, qui se posent aujourd'hui dans le cadre d'un sport comme le basket où les statistiques individuelles occupent désormais une place prépondérante.

- Stéphane Gourévitch: *Ivano Ballarini, pouvez-vous vous présenter ?*

- Ivano Ballarini: Je suis actuellement cadre technique à la Fédération française de basket-ball (F.F.B.B.). Je fais ce métier depuis près de 35 ans et je rentre maintenant dans ma dernière année de carrière.

J'ai participé à l'encadrement de l'équipe féminine de basket pendant presque 20 ans. Dans cet horizon, j'ai participé à des JO, à des championnats du monde et à des championnats d'Europe, en récoltant quelques titres: on a été champions d'Europe en 2001 ainsi qu'en 2009 (même si je n'étais pas dans le staff à cette époque-là). On a obtenu aussi quelques médailles d'argent en championnat d'Europe. Au championnat du monde la meilleure place obtenue est la cinquième. Et enfin nous avons obtenu une médaille de

bronze aux Jeux olympiques de Tokyo qui se sont déroulés en 2021.

Le rapport de l'individu au collectif dans une équipe de haut niveau

- Stéphane Gourévitch: *Quelles évolutions avez-vous remarquées dans le basket de haut niveau depuis la dernière décennie ?*

- Ivano Ballarini: L'évolution se déploie de manière bipolaire. Pour bien comprendre le premier pôle de cette évolution, il faut savoir qu'auparavant les joueurs ou les joueuses qui maîtrisaient l'aspect technique avaient des difficultés à joindre cet aspect avec l'aspect physique. L'évolution réside précisément dans la capacité des athlètes à conjuguer la vitesse avec la technique au plus haut niveau, c'est-à-dire à réussir des choses à une vitesse et à une intensité maximales. Ce que la majorité des joueuses n'arrivait pas à faire il y a encore une décennie. Jadis, il y avait un joueur ou une joueuse par équipe qui possédait simultanément les deux qualités; à présent il y a de plus en plus de joueuses qui savent combiner la puissance, la vitesse et la technique. Ce qui amène au second pôle de l'évolution: puisque le niveau individuel des joueuses et des joueurs a augmenté, alors il y a moins besoin de s'appuyer sur une organisation collective très sophistiquée. Globalement les joueuses et les joueurs arrivent à se débrouiller sans trop d'organisation collective; ce qui était une des obligations, notamment chez les femmes, il y a encore une dizaine d'années. On était contraint de s'appuyer sur un collectif très rodé et minutieux pour pouvoir s'exprimer.

- Stéphane Gourévitch: *Le basket est un sport collectif mais, relativement à ce que vous dites, peut-on induire que la place de l'individu est devenue prépondérante ?*

- Ivano Ballarini: Il est vrai que l'individu a pris une place énorme. Cela peut se constater dans tous les sports. Aujourd'hui, ce qu'on appelle une «star» peut faire la différence. La difficulté pour un entraîneur est de réussir à faire cohabiter des athlètes exceptionnels

de manière à faire en sorte qu'ils arrivent à agir ensemble. Conséquemment, la difficulté consiste aussi à faire cohabiter plusieurs athlètes exceptionnels. Alors, même si le basket est un sport collectif qui s'appuie et qui s'appuyait déjà sur des individus, aujourd'hui il se focalise sur la ou les *stars* qui vont faire la différence.

- Stéphane Gourévitch: *Quelle place accordez-vous à la prise de décision individuelle dans le cadre d'un jeu non seulement collectif, mais aussi d'une certaine manière systématisé ?*

- Ivano Ballarini: Cela dépend d'un certain nombre de paramètres, et notamment de paramètres que j'appellerai stratégiques. Je prends l'exemple du Paris Basket : la direction du club a clairement émis le souhait de favoriser un certain style de jeu, basé sur la vitesse, sur la prise de décision rapide, avec très peu de circulation de balle. Dans ce type d'organisation, les décisions individuelles sont mises en avant. Le moindre joueur qui est libre, et qui peut prendre un tir, va le prendre. Dans d'autres organisations où le jeu se base davantage sur l'interaction entre les joueurs, on va choisir d'autres options. Pour autant, dans tous les cas de figure, la décision individuelle est toujours dernière. Mais à quel moment la prendre ? Est-ce qu'on a besoin de s'organiser un minimum pour laisser la place à une décision individuelle ou bien, *a contrario*, est-ce qu'on laisse carte blanche au libre arbitre du joueur, c'est-à-dire sans organisation préétablie ? Voilà globalement l'entre-deux dans lequel se déploie la liberté individuelle du joueur.

- Stéphane Gourévitch: *Il faut donc faire confiance à l'individu ?*

- Ivano Ballarini: De toute façon, on est contraint de faire confiance à l'individu. Le tout est de savoir à quel degré de liberté on s'attache, si on lui laisse une totale liberté ou bien si on gère les moments et les endroits où on veut que cela se déroule. En d'autres termes, on crée un cadre pour que la liberté du joueur puisse s'exprimer de manière optimale. Cela signifie que sa prise de décision ne peut se faire qu'à travers une modélisation préétablie. L'équipe de France ne fait pas exception. Globalement on est contraint de

laisser l'initiative aux joueurs ou aux joueuses, même si l'on sait qu'il existera une déperdition dans l'efficacité.

Utilité des statistiques

- Stéphane Gourévitch: *Quittons le rapport de l'individu avec le collectif et focalisons-nous sur le lien entre la rationalisation, la performance et la place de l'aléatoire. Existe-t-il des spécialistes de la statistique, des experts dans le domaine des data (data scientist) dans les staffs de l'équipe de France et en particulier dans l'équipe de France féminine?*

- Ivano Ballarini: Oui et non! La Fédération française de basket-ball est en retard par rapport à d'autres fédérations; je pense à celle de football ou de rugby, qui ont des moyens qui ne sont pas comparables. C'est pourquoi d'autres fédérations ont déjà mis en place une politique de *data* et de récolte de données beaucoup plus performante. En ce qui concerne le basket, on s'appuie néanmoins sur des statistiques, sur des analyses vidéo, sur un certain nombre d'informations qu'on peut recueillir, mais cela reste pour le moment très embryonnaire dans le cadre du basket.

- Stéphane Gourévitch: *Quels sont les outils utilisés par le staff de l'équipe de France qui permettent de comprendre le jeu en termes statistiques?*

- Ivano Ballarini: C'est simple, il n'y en a pas! C'est essentiellement de la vidéo, des montages vidéo. Il existe néanmoins des chiffres qu'on retrouve sur le pourcentage au tir, les endroits où l'équipe adverse tire le plus souvent etc. Les joueurs ne s'y attachent pas trop. En revanche ce qui les intéresse ce sont les informations qui concernent le joueur contre qui ils vont jouer. Sur qui je vais défendre? Quel est mon défenseur? Ou bien quelles sont les habitudes de tels ou tels joueurs? Si un joueur ou une joueuse sait que son adversaire part à 80 % du côté droit, cela va modifier son attitude et son jeu. Il existe des données sur lesquelles les staffs des équipes de

France s'appuient; mais cela reste, encore une fois, très embryonnaire contrairement au rugby.

- Stéphane Gourévitch: *Selon vous, la statistique, le chiffrage, la mathématisation permettent-elles d'objectiver véritablement la performance d'un joueur, voire d'une équipe?*

- Ivano Ballarini: Oui, bien sûr! Ce qui est important sur les *data*, c'est la durée sur laquelle on les prend. Si l'on sait que sur 5 ans tel joueur possède telles caractéristiques, on sait qu'à 90 % on ne se trompera pas; on sait par exemple qu'il tire le plus souvent à tel endroit, parce que cela a été vérifié sur un nombre incalculable de matchs. On sait aussi que si un joueur joue un certain nombre de minutes, au-delà de ce temps, il aura des faiblesses à un endroit précis. On connaît un ensemble d'informations, parce qu'elles se sont répétées un très grand nombre de fois. Sur la durée les statistiques ne se trompent pas.

- Stéphane Gourévitch: *Est-ce qu'on peut dire que les data, qui permettent de rationaliser la performance, sont un moyen de diminuer l'aléatoire?*

- Ivano Ballarini: Oui, cela diminue l'aléatoire sur la durée, voire l'élimine.

- Stéphane Gourévitch: *Cela signifie-t-il qu'à haut niveau, les staffs des équipes travaillent toujours par induction?*

- Ivano Ballarini: À un certain niveau de jeu sans aucun doute. À la F.F.B.B on en est loin, par manque de moyens. En revanche aux États-Unis ou dans certaines équipes d'EuroLigue, c'est déjà le cas. On peut induire des comportements parce qu'on sait que sur un grand nombre de situations cela va se reproduire un à certain pourcentage.

Les limites du recours aux statistiques : le risque d'uniformisation du jeu

- Stéphane Gourévitch: *Selon vous, l'ensemble statistique, qui semble objectiver la performance d'un individu, donne-t-il une espèce de certitude au staff des équipes de France ?*

- Ivano Ballarini: C'est toujours pareil, cela dépend de quelle statistique on parle. Les données sont choisies, si j'ose dire, subjectivement. Cela signifie qu'elles ne couvrent pas toute la performance d'un ou d'une joueuse. Par conséquent, ces statistiques choisies donnent une objectivité partielle. Cela présuppose donc qu'on ne peut pas connaître le reste, c'est-à-dire toute la partie qui échappe à l'observation, au chiffrage qui n'a pas les outils pour le faire. [...] On sait que dans tel domaine, on est proche de la vérité. Le problème, ce sont les autres secteurs qui nous échappent.

- Stéphane Gourévitch: *Dans le cadre de cet ensemble de données statistiques, quelle est la place de l'aléatoire dans la prévision d'un résultat ?*

- Ivano Ballarini: L'imprévisible, l'aléatoire deviennent de plus en plus rares ; c'est-à-dire que lorsque vous êtes en finale des JO, statistiquement ce sont les deux meilleures équipes qui se rencontrent, c'est-à-dire celles qui se sont le mieux organisées, celles qui ont les meilleurs joueurs ou les meilleures joueuses. Chaque équipe sait ce qui l'attend. Mais il existe toujours une part d'imprévisible, qui peut entraîner que la moins bonne des deux équipes l'emporte : la probabilité n'est pas nulle.

L'imprévisible le plus trivial, c'est un ou deux joueurs d'une équipe qui sont blessés et qui par conséquent ne vont pas jouer la finale. Puis il y a d'autres types d'imprévisible, par exemple qui se passe avant le match. Tous les joueurs sont présents dans ce scénario, mais le père d'un des joueurs vient de mourir la veille. On va alors constater quelles sont les conséquences sur ce joueur et sur le déroulement de la rencontre. Puis, il y a aussi l'imprévisible qui se passe pendant le match ; cette fois-ci tout le monde est en bonne forme, personne n'a perdu un membre de sa famille, et il va y avoir quelque chose, comme le stress, l'enjeu, qui va faire qu'un joueur habituellement efficace passe à côté de son match. Les *data* l'ont

évalué à tel niveau, mais il va être nettement moins performant que les statistiques ne l'avaient prédit. On ne sait pas pourquoi! Cet imprévisible est toujours présent, mais sur la durée, il reste très marginal; encore une fois, les *data* sur la durée ne mentent pas, mais elles peuvent se tromper sur un événement.

- Stéphane Gourévitch: *Dans l'élaboration du jeu, existe-t-il une place donnée à l'incertitude ?*

- Ivano Ballarini: S'il est vrai, comme je le disais tout à l'heure, que plus le niveau individuel des joueurs et des joueuses augmente, moins on s'appuie sur une organisation collective fine, alors corrélativement, l'aléatoire prend de plus en plus de place parce que dès qu'on augmente l'organisation, l'aléatoire diminue et, inversement, dès qu'on réduit l'organisation, l'aléatoire augmente.

- Stéphane Gourévitch: *Dans cet horizon, quel est l'intérêt des data si on laisse de plus en plus de place à l'initiative individuelle et donc à l'aléatoire ?*

- Ivano Ballarini: Les *data* se focalisent sur l'individu et plus tellement sur une équipe. Et donc on fait confiance aux *data* parce qu'on sait que tel individu va produire, *grosso modo*, telle performance. Grâce aux *data* on va essayer de placer l'individu dans les meilleures conditions pour qu'il reproduise la même performance match après match.

- Stéphane Gourevitch: *D'où ma question: l'objectivation de la performance est-elle une aide à la prise de décision? Autrement dit, la statistique devient-elle la condition de possibilité pour qu'une décision prise soit jugée bonne ?*

- Ivano Ballarini: Oui, absolument! Grâce notamment aux nouvelles technologies. Ainsi dans le championnat nord-américain, la NBA, vous pouvez avoir sur votre téléphone personnel toutes les données sur le joueur sur lequel vous allez défendre ou qui va défendre sur vous. Cela vous donne ses 15 ou 20 derniers matchs; les endroits où il va tirer, les passes qu'il va proposer etc. Le joueur est

en possession d'un ensemble d'informations qui va influencer son comportement. La possibilité de l'information change beaucoup de paramètres.

- Stéphane Gourevitch: *Peut-on en conclure qu'il y a une uniformisation du jeu ?*

- Ivano Ballarini: Oui, sans aucun conteste! Autant on observait des styles de jeu différents il y a encore quelques années, autant aujourd'hui la différence n'est plus marquée, si ce n'est par l'intermédiaire des individus. Cela signifie que globalement tout le monde joue sur les mêmes principes. Rares sont les équipes qui jouent différemment.

Statistiques et préparation mentale : un point aveugle ?

- Stéphane Gourevitch: *Peut-on dire, en conséquence, que la mathématisation de la performance donne ou dit la valeur d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe ?*

- Ivano Ballarini: Oui bien sûr! D'une équipe peut-être moins parce qu'il y a peu d'équipes qui restent stables en termes d'effectif sur le long terme. En revanche, en ce qui concerne l'individu, et de façon très précise maintenant par le biais de sites qui s'attachent à des joueurs², on connaît très exactement le profil technique d'un joueur. On connaît son profil technique, on connaît son profil physique, mais on ne connaît pas tout le reste; c'est-à-dire tout ce qui l'entoure laisse encore de grands vides. [...] Par exemple, si un joueur est capable de courir vite et de sauter haut longtemps, ce même joueur est-il capable de reproduire ces performances alors qu'il est dans un état psychologique fragile? Les choses les plus objectivables sont les plus faciles à observer. Mais comme je le disais cela ne suffit pas! Après un échec, le joueur est-il capable de rebondir? La répétition, la motivation, la résilience sont les aspects qu'il est difficile d'objectiver, de mesurer et qui font qu'un joueur va réussir et un autre non, alors qu'ils ont des qualités assez ident-

iques sur le plan physique.

- Stéphane Gourevitch: *On a parlé de l'aspect du jeu, de l'augmentation de la vitesse, de l'augmentation de la technique, de la conjugaison des deux, qu'en est-il de l'aspect psychique? Est-ce que cela est quantifiable, objectivable?*

- Ivano Ballarini: C'est le secteur qui va certainement progresser dans les années qui viennent. Par exemple il y a quelques années, les équipes n'avaient pas de préparateur physique; depuis cinq ou six ans toutes les équipes professionnelles ont un préparateur physique.

Ce qui va se produire sur les années qui viennent, c'est le même schéma mais sur le plan mental; c'est-à-dire qu'il va y avoir des préparateurs mentaux, notamment individuels, parce qu'on sait (pour le moment empiriquement) qu'il y a des baisses d'efficacité qui ne sont pas dues à des aspects physiques, mais à d'autres choses, qu'on ne peut pas nommer, qu'on ne sait pas décrire; et c'est sans doute les aspects psychiques qui entrent en jeu. Les aspects psychiques peuvent être très variés; ils peuvent être liés à l'individu en lui-même; liés aux relations qu'il peut avoir avec les autres; avec les autres hors de l'équipe; avec les autres dans l'équipe, avec le staff. Il existe une multitude de secteurs qui sont encore inexplorés et qui vont, grâce à l'intervention de spécialistes, augmenter ou au mieux stabiliser la performance.

- Stéphane Gourevitch: *Comment est-il possible d'objectiver par exemple l'influence du milieu familial?*

- Ivano Ballarini: Il y a de plus en plus de tests psychologiques, d'entretiens, menés par des professionnels, qui peuvent cerner un certain nombre de choses, un certain nombre d'éléments. Cela permet d'approcher au plus près l'aspect mental d'un joueur.

—

Notes

1 Yves Vargas, *Sport & philosophie*, Montreuil, Le Temps des Cerises, 2015.

2 Le site officiel de la NBA produit par exemple de nombreuses statistiques sur les joueurs. (*Ndlr*)

—

Contributeur·ices

Romain Vielfaure

LES JEUX SONT FAITS

PROPOSITIONS | #SPORT | #JEUX OLYMPIQUES | #PERFORMANCE

« Plus vite, plus haut, plus fort » : les Jeux olympiques sont-ils un culte de la performance ?

Par Mathieu Watrelot | 15-07-2024

Les Jeux olympiques nous donnent à voir des athlètes qui s'acharnent à gagner quelques secondes ou quelques centimètres. Ne faut-il pas être singulièrement aliéné·e pour faire tant d'efforts pour si peu ? Contre cette critique du sport, Mathieu Watrelot propose ici une réflexion philosophique sur les possibilités d'expériences qu'offre la performance sportive.

A chaque olympiade, *le paradoxe du sport* est manifeste à nouveau. La devise historique des Jeux olympiques modernes – « Plus vite, plus haut, plus fort » – entre en effet en contradiction avec leur credo, inspiré d'un sermon de l'archevêque de Pennsylvanie Ethelbert Talbot : « L'important, c'est de participer. » Comment concilier deux injonctions si opposées, l'une conseillant de s'exercer seulement, l'autre incitant à se dépasser soi-même et les autres ? L'important est-il de participer ou de gagner ? Est-ce l'activité ou son but¹ ?

L'universalisme du Comité International Olympique lui fait privilégier la participation au succès. Si l'on en croit leur charte², les Jeux olympiques et paralympiques auraient moins pour objectif d'établir des hiérarchies que d'exalter à une vie exemplaire dans le cadre d'une compétition pacifique. L'aspiration à la victoire ne doit pas remettre en cause la concorde entre des participants encouragés à

donner le meilleur d'eux-mêmes tant physiquement que moralement. La devise des Jeux a d'ailleurs été modifiée en 2021 pour en atténuer l'individualisme possiblement destructeur d'une bonne entente : « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble³. » Le sport serait donc *humaniste* dans tous les sens du terme, promoteur de l'humanité en l'être humain et tout autour du globe⁴. L'humanisme olympique, pourtant, s'est teinté de nostalgie, sinon dans la pratique du moins dans la théorie. Dans *S'accomplir ou se dépasser ?*⁵, Isabelle Queval, par exemple, retrace l'imprégnation de la pratique sportive moderne par l'idéologie du dépassement de soi, notamment en ce qui concerne le sport de haut niveau, et elle dénonce la perte de l'idéal de l'accomplissement par la juste mesure. Les Jeux olympiques antiques auraient tenu la promesse humaniste du sport parce que le respect des mesures naturelles y primait. Les Jeux modernes inquiètent, parce qu'ils soumettent désormais les individus à l'exigence d'une performance toujours accrue, au-delà de tout équilibre naturel. Assisté-es par les sciences et les techniques, les athlètes se feraient désormais violence en repoussant indéfiniment les limites de leurs corps au détriment de l'expression de leur essence humaine. La modernité aurait gâché la fête.

Contrairement à l'humanisme olympique, la *théorie critique du sport* n'a jamais nourri l'espoir que le sport de compétition puisse être bénéfique pour l'humanité. Pour ce courant sociologique d'inspiration marxiste⁶, le sport a toujours été un instrument de soumission. Comme l'explique Jean-Marie Brohm, les Jeux olympiques, dans l'Antiquité, étaient le loisir réservé aux élites d'une société esclavagiste : la démonstration d'une excellence n'y était que le moyen de justifier la supériorité de la classe dominante et la paix olympique tout au plus un moment de récréation dans un monde qui vivait par et pour la guerre⁷. Les Jeux olympiques modernes, quant à eux, rompraient bel et bien avec l'idéal d'une juste mesure et c'est parce qu'ils serviraient l'idéologie du mode de production capitaliste – qui inclut aussi le capitalisme d'État soviétique. Ils mettraient en scène non plus la victoire naturelle du meilleur homme libre mais les performances chiffrées d'athlètes de toutes conditions sociales qui battent des records de vitesse, de hauteur, etc., tout comme les prolétaires doivent battre des records de prod-

uction. Leur détermination à fournir le maximum d'efforts pour faire toujours mieux est censée inspirer les travailleuses et les travailleurs à accepter la contrainte d'augmenter indéfiniment la plus-value. En vouant un culte aux dieux et déesses du sport, c'est le capital qu'ils adoreraient⁸. Le sport ne serait donc bénéfique que pour la bourgeoisie, seule détentrice véritable des prétendus droits de l'homme. Et dans un monde où l'industrie et le commerce passent avant tout le reste, la trêve olympique ne serait plus qu'un moyen pour les États de faire taire leurs conflits sociaux internes et de faire valoir leur prestige national à l'étranger⁹.

L'alternative entre un humanisme naïf et un anticapitalisme cynique ne nous paraît pourtant guère satisfaisante. Pour nous, le paradoxe du sport n'est pas une contradiction qui obligerait à choisir entre l'un et l'autre. Dans cet article, nous voulons ébaucher une autre conception de la pratique sportive – inspirée de Simondon et de Deleuze et Guattari – et qui lui soit plus charitable. Certes, le sport n'est pas humaniste. L'important n'est pas de participer mais bel et bien de gagner et il semble idéaliste de vouloir un sport qui ne place pas les athlètes dans des états d'extrême tension. On s'accordera même pour dire que le dépassement sportif de soi fait perdre à l'être humain ses formes humaines. Le sport, pourtant, n'est pas non plus capitaliste. Gagner est important, mais ce n'est sans doute pas le plus important – et il ne semble pas non plus réaliste d'affirmer que les athlètes cherchent à faire toujours mieux pour la seule raison que le mode de production capitaliste prône une productivité toujours plus grande. On soutiendra même que si l'être humain s'aliène dans le sport, cette aliénation n'est pas nécessairement péjorative. S'ils sont à déplorer, les rapports troubles des Jeux olympiques avec le capitalisme et le nationalisme qui en découle ne doivent donc pas nous faire conclure à la légère. C'est peut-être aussi et surtout parce qu'il suscite un enthousiasme pour autre chose que la patrie et l'argent que le sport de compétition intéresse à ce point les nations et les multinationales. Se faire les objets patriotiques et publicitaires des passions que le sport déchaîne leur est un moyen d'empêcher que leurs citoyen·nes et leurs salarié·es ne se détournent d'elles. Les liens du sport avec le capitalisme sont ceux d'une capture dont on peut espérer délivrer le sport. Il ne

faut donc pas jeter le bébé avec « les eaux glacées du calcul égoïste ¹⁰ » dans lesquelles il baigne.

C'est pourquoi nous proposerons une critique de la théorie critique du sport et, puisqu'il s'agira de remettre en cause certaines fausses évidences, notre réflexion devra procéder pas à pas. Nous ne pourrons pas faire l'économie d'une définition conceptuelle de ce qu'est le sport et nous le déterminerons d'abord comme jeu, pour le différencier du travail. Nous montrerons ainsi que le sport n'inculque pas tant l'ordre du travail qu'il ne le défait. Nous pourrons ensuite mettre au jour ce qui nous semble être la motivation réelle, non-idéologique, de celles et ceux qui pratiquent un sport. Parce qu'il s'agit d'être au plus près de leur pratique, nous réfléchirons à partir du cas concret d'une discipline sportive – le saut en hauteur – en nous fondant sur les témoignages de deux de ses athlètes. On se proposera en conséquence et en conclusion d'apporter des éléments de compréhension de ce qui fait l'intérêt premier du spectacle sportif, en espérant que les Jeux olympiques puissent nous apparaître alors comme autre chose que le culte de la performance célébré ou dénoncé à leur occasion.



Le Colisée de la X^{ème} olympiade, Los Angeles, 1932.

La citation est extraite d'un discours de Coubertin : « *L'important dans la vie ce n'est point le triomphe, mais le combat, ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu.* »

Les Jeux olympiques sont-ils des jeux ?

L'argumentaire développé par la théorie critique du sport nous semble fondé sur la thèse selon laquelle le sport n'est pas un jeu, défendue notamment dans un écrit commun de R. David et N. Oblin¹¹. La différence essentielle entre sport et jeu résiderait en ceci que le jeu aurait sa fin en lui-même, contrairement au sport :

[L]a finalité de l'acte sportif se trouve en dehors de l'acte lui-même, dans la performance abstraite puis dans le classement auquel il aboutit. Inversement, le jeu libre n'aboutit à rien d'abstrait, en ce sens il est « gratuit » quand le sport de compétition ne l'est jamais, contrairement aux idées reçues et colportées¹².

Le jeu « libre » – ou la simple *activité physique* – n'est pas une activité finalisée. On y fait ce qu'on veut, au moment où l'on veut, comme l'on veut, sans se laisser contraindre aucunement par le but ou le rôle que l'on se donne temporairement¹³. Il est pratiqué pour lui-même dans une improvisation constante et sans souci pour un objectif final quelconque : « La valeur du jeu ne réside pas dans un chiffre, dans une abstraction, mais dans l'expérience même du « jouer ».¹⁴ » Des enfants qui jouent librement réinventeront donc leur jeu à chaque instant et cette instantanéité du geste serait perdue dès qu'une finalité lui serait assignée. Le sport serait un tel « dispositif », selon le terme d'Agamben, qui assigne au jeu une finalité et au geste une fonction – et qui les dénature par là même. Même si cette référence n'est pas explicite dans le texte de David et Oblin, il nous semble que leur opposition du sport et du jeu libre reproduit l'opposition qu'Aristote dressait entre les activités « nécessaires et désirables en vue d'autres choses », comme le travail, et celles « désirables en elles-mêmes », « qui ne recherchent rien en dehors de leur pur exercice », tels le jeu ou la connaissance¹⁵. Le travail, en effet, est une activité *utile*, dont le produit assure une subsistance au travailleur et enrichit éventuellement son employeur. Parce que les athlètes accordent tant d'importance à la victoire, le sport ne serait pas non plus à lui-même sa propre fin et relèverait de la même catégorie que celle de travail. C'est bien ce que David et Oblin entendent mettre en évidence en ce qui concerne les modalités de l'effort corporel dans le sport :

Il n'est qu'à comparer une activité de baignade en bord de mer à la pratique de la natation dans les bassins pour comprendre que les corps ne se déploient pas avec le même degré de liberté. Ainsi, au bord de la mer, les enfants pourront sauter, plonger dans les vagues, courir, nager, respirer comme ils le souhaitent, alors que la natation organisera la

baignade dans un univers normalisé et balisé, obligera l'enfant à positionner précisément ses doigts, ses bras, ses mains, sa tête de manière à pouvoir *in fine* améliorer sa performance. Le corps sera soumis par ailleurs à des cadences, des fréquences, une intensité de mouvement qui n'est pas une manifestation du corps subjectif et vivant mais qui est imposée par une logique externe. Ici, l'activité sportive n'est pas manifestation du corps subjectif, du corps sentant et vivant, elle transforme le corps en un corps-objet, un corps soumis aux multiples appareillages, aux multiples dressages et à la logique fonctionnelle et rentable que les joueurs ignorent. La logique sportive est bien celle d'une réification du corps qui va précisément empêcher les individus de « *faire l'expérience de* » pour « *les soumettre à* ». Lorsque le corps se trouve engagé dans un processus de réification, il se trouve ainsi empêché de jouer, autrement dit empêché d'opérer des décalages, empêché de se jouer de soi-même pour s'inventer autre et ne se trouve alors être que le produit de l'institution et placé dans une situation d'hétéronomie quasi totale¹⁶.

Le sport réduirait expressément l'activité spontanée et épanouissante du jeu à celle, contrainte, de la production d'une performance, soumettant pour cette raison les corps des individus à une discipline les rendant dociles et corvéables. C'est pourquoi J.-M. Brohm définit le sport comme « la science expérimentale du rendement humain¹⁷ » maximal. Les athlètes seraient des aliénés comme les autres. « Le sportif, loin d'être un individu intégral, est au contraire un individu morcelé, un simple opérateur d'un geste stéréotypé et mécanisé à outrance, tout comme l'ouvrier à la chaîne. Le sportif est lui-même une machine-outil, un moteur humain¹⁸. »

Du point de vue de la théorie critique du sport, les Jeux olympiques ne sont aucunement des jeux. Seule une tromperie idéologique peut appeler « jeu » ce qui a toutes les caractéristiques du travail en régime capitaliste. On peut cependant douter que les athlètes et leurs spectateurs et spectatrices aient été illusionnés au point de confondre deux catégories si différentes. C'est à raison que le sport est considéré comme un jeu. La définition extrêmement restrictive

que R. David et N. Oblin donnent du « jeu libre » a en effet pour défaut d'exclure l'immense majorité des activités que l'on nomme « jeu ». Selon leur définition, les jeux de cartes ne seraient pas des jeux, parce qu'on cherche activement à y gagner, le plus souvent au détriment des autres. Les jeux vidéos non plus ne seraient pas des jeux. Le *Monopoly*, qui incite à la recherche effrénée d'une plus-value, ne serait surtout pas un jeu – mais même pas dans la version géorgiste originelle d'Elizabeth Maggie. Les joueuses de foot ne joueraient pas au foot, pas plus que les joueurs de tennis. Pour mieux rendre compte de ces appellations pourtant communes, il faut élucider ce que le sport a de ludique.

Le sport comme fin en soi.

Opposer le jeu au travail est un point de départ valable. Mais cette distinction conceptuelle doit se faire avec nuance. Une opposition n'est pas nécessairement une contradiction sur tous les points. Viser un but et s'efforcer de l'atteindre, est-ce déjà ne plus jouer ? Est-ce déjà travailler ? La distinction qu'Aristote opère entre activité laborieuse, donc technique, et activité ludique, donc autotélique, mérite d'être explicitée. Le jeu, certes, est une activité *autotélique*, qui est à elle-même sa propre fin et qui est *inutile* pour cette raison. Mais on peut encore faire la distinction entre deux sortes d'activités autotéliques, les unes *immédiates* et les autres *médiates*. Les activités autotéliques *immédiates* sont à elles-mêmes leur propre fin sans tendre pour cela vers aucun autre but. Elles s'atteignent elles-mêmes aussitôt qu'elles sont pratiquées et leurs résultats ne comptent pas. C'est le cas des « jeux libres » que valorisent Oblin et David. Sitôt qu'ils commencent à courir sur la plage ou à sauter dans les vagues les enfants jouent et jouent pour jouer. Les activités autotéliques *médiates* sont elles aussi leur propre fin mais au moyen d'un but à atteindre. Comme nous venons de le voir, dans la plupart des jeux, le but du jeu est différent de l'activité de jeu elle-même et doit être visé en tant que tel. On explique ainsi généralement un jeu en présentant d'abord son but et un joueur qui s'est laissé « prendre au jeu » fournira des efforts physiques et intellectuels intenses pour en atteindre le but. En cela, il en va comme dans le travail, mais à la différence que le but du jeu, lui, satisfait rarement les besoins élé-

ant son compte en banque. Les « mauvais perdants » sont justement ceux qui l'oublient. Le but du jeu, même différent de l'activité de jeu, n'a pas d'importance vitale. On peut mourir dans un jeu vidéo et pourtant recommencer aussitôt une partie. Le jeu est une action finalisée « allégée du poids de ses conséquences¹⁹ ». C'est en cela que le jeu médiat, comme celui immédiat, est l'expérience d'une liberté.

C'est donc tout le paradoxe du jeu *médiat* d'inciter le joueur à accorder de l'importance à un but qui n'en a pas par ailleurs. Est-ce à dire que le but du jeu ne sert à rien ? Certainement pas. Le but du jeu n'est certes que le but partiel d'une activité autotélique. Il n'est pas une fin en soi. Il est cependant le moyen de l'activité de jeu et sa condition nécessaire. Il sert à jouer et à jouer à un certain jeu plutôt qu'à un autre. L'activité, en effet, ne serait pas la même si l'on n'en visait pas le but. Dans l'eau, c'est seulement si l'on cherche à rejoindre un certain point et à une certaine vitesse que l'on cesse de barboter et que l'on se met à nager. Le jeu est à lui-même sa propre fin, non pas en dépit de son but mais grâce à lui. Cela est vrai pour le jeu en général – à l'exception du jeu « libre » – et aussi pour le sport en particulier. S'adonner au sport, c'est jouer pour gagner, mais c'est avant tout s'efforcer de gagner afin de pouvoir jouer. Le sport est bel et bien une espèce du genre « jeu ». Laquelle, plus précisément ? Compléter la définition du sport demanderait sans doute de plus amples développements. Contentons-nous ici d'y ajouter les éléments qui seront pertinents pour notre propos. Nous dirons que ce qui distingue le sport des jeux qui ne sont pas des sports, c'est le corps. Un sport est un jeu médiatisé – une activité qui est sa propre fin mais qui ne s'atteint elle-même que par le biais d'un but partiel ; mais c'est un jeu pour lequel le principal moyen d'atteindre son but, c'est le corps. Dans le sport, la façon dont on meut son corps est en effet de la première importance pour atteindre le but visé : le sport est un jeu (médiat) avec le corps²⁰.

Dans la plupart des jeux et par définition dans le sport aussi le but n'a donc pas d'importance en soi mais seulement relativement à l'activité de jeu. Il nous semble que c'est parce qu'elle néglige cela que la théorie critique du sport refuse l'assimilation du sport au

jeu. Certes, les athlètes font montre d'une très ferme détermination à réussir ; mais considérer le but qu'ils ou elles se donnent comme une finalité en soi revient à l'hypostasier, donc à lui faire perdre le sens qu'il a en pratique et à méconnaître la façon dont il configure cette pratique. On pourrait cependant objecter, et l'objection serait sérieuse, que, pour les personnes qui essaient d'en vivre, leur jeu est bel et bien un travail. Est-ce qu'une championne d'échecs, un joueur professionnel de tennis, une gameuse ou une footballeuse professionnelles qui se payent grâce à leurs bons résultats n'ont pas fait de leurs sports leurs métiers, au risque de s'y aliéner ? À la nécessité du revenu s'ajoute par ailleurs l'importance du prestige qu'apporte la victoire, un prestige parfois national, comme lors des Jeux olympiques. C'est une raison de plus de faire du sport non d'abord pour l'acte mais pour son résultat²¹. Les sportives et les sportifs seraient-ils donc stakhanovistes ?

On peut répondre à cette objection d'une première façon. Que le gain de l'activité ludique ou plus particulièrement sportive satisfasse un besoin vital n'implique pas nécessairement que cette activité ait les mêmes modalités que l'activité de travail. À nouveau, la différence est celle d'une inversion des priorités. Il est certes possible que l'utilité du but fasse perdre à l'activité son caractère ludique, mais il est possible aussi que le but du jeu ait une certaine utilité sans que cette utilité soit la fin dernière du jeu. Si par exemple des joueurs et joueuses amatrices de poker mettent en jeu une somme minime d'argent réel, cela ne signifie pas pour autant qu'elles jouent désormais avant tout pour ce gain monétaire. Même ainsi, elles jouent avant tout pour jouer. Le gain les incite non pas à jouer mais à jouer pour gagner et donc à « bien jouer ». La somme d'argent réel n'est encore qu'un moyen du jeu. En fait, l'« enjeu » d'une partie sert seulement à donner au joueur l'envie et la volonté de gagner. Grâce à lui le but du jeu remplit sa fonction de moyen. L'utilité du gain ludique ou sportif peut donc n'être qu'une manière d'assurer la médiateté de l'activité autotélique et cela peut valoir aussi pour des gains plus importants. Que le jeu soit professionnel n'empêche pas *a priori* qu'il soit un jeu. Même s'il ne s'agit plus de gagner une somme minime mais de quoi payer ses factures, on peut imaginer que le jeu soit toujours plus important que son but, que la

finalité reste subordonnée à l'acte. Après tout, on peut jouer sa vie, pour le meilleur ou pour le pire, comme ce personnage de Dostoïevski qui découvre le casino et en vient à se comporter en toute situation comme s'il jouait à la roulette²². En somme, si le but est appréhendé subjectivement comme moyen de l'activité, alors celle-ci est un jeu ; si le but est appréhendé subjectivement comme fin en soi, celle-ci est un travail. Certes, la différence peut être tenue. La distinction de droit est difficile à retrouver en fait, parce qu'un athlète pratique le plus souvent son sport pour de multiples raisons. Comment savoir si l'athlète joue ou travaille ? Que le but du sport soit appréhendé comme une fin en soi ou comme le moyen de l'activité elle-même, cela paraît trop subjectif pour fournir un critère de distinction capable de discriminer empiriquement le sport du travail. Cette différence dans les finalités, pourtant, en commande d'autres dans la pratique, plus à même, sans doute, de fournir un critère objectif de distinction²³.

Le sport comme tentative de surperformance.

Dans le travail, le but prime sur l'acte ; dans le jeu, l'acte prime sur le but. Que le jeu et le travail aient ainsi des finalités essentiellement différentes doit amener à diversifier le concept de *performance*. Le travail et le sport partagent une exigence apparemment similaire de performance mais le terme de « performance » est ambigu. Ce n'est pas la même performance qui est exigée d'une travailleuse ou d'une sportive. L'utilité du travail nécessite que celui-ci échoue peu. L'échec y représente une dépense d'énergie vaine et possiblement dommageable. C'est une perte nette de valeur. C'est pourquoi une personne qui travaille doit accomplir sa tâche le plus fréquemment et donc le plus sûrement possible. On pourrait dire que le travail exige la réussite mais non l'exploit. Parce qu'il doit être rentable, il n'exige qu'une *performance moyenne*. Certes, en régime capitaliste, le ou la salarié·e est contraint·e de produire pour la personne qui l'emploie une plus-value absolue ou relative toujours plus importante. C'est cependant une raison de plus pour exclure l'échec. Un·e employé·e qui ne remplit pas rapidement les objectifs de la direction sera licencié·e, sans quoi le rythme implacable du procès de production serait ralenti. C'est ainsi qu'au début emblématique des *Temps modernes*, Charlot force l'arrêt de toute

une chaîne de montage parce qu'il a été poussé à une productivité trop élevée.

Au contraire, le jeu donne le droit à l'erreur. L'inutilité du jeu, en effet, fait que l'échec n'y est pas nécessairement une perte de valeur. Même si on n'en atteint pas le but, il suffit de le viser pour qu'il remplisse sa fonction : parce qu'on a tout fait pour gagner, on peut avoir bien joué et perdu malgré tout. Même ainsi, on a profité du jeu. Contrairement à l'activité de travail, jouer, c'est donc pouvoir échouer souvent à atteindre un but, sans y perdre nécessairement pour autant son confort ni sa joie. En fait, dans le jeu et plus particulièrement dans le sport, l'échec est une conséquence nécessaire. Les athlètes devront toujours faire mieux quitte à échouer pour cela très fréquemment. Cela vaut pour le sport amateur mais aussi pour le sport professionnel. Les athlètes passent leur temps à échouer. « [E]n sport, on s'entraîne 90% du temps et on produit (le match, la course...) 10% du temps. Au mieux dans l'entreprise, on s'entraîne 10% du temps (formation) et on produit 90% du temps. Il y a donc stress et stress.²⁴ » On peut cependant ajouter que l'échec n'est pas réservé à l'entraînement puisque la compétition elle-même octroie de multiples essais (les trois tentatives de l'athlète de saut en hauteur, les points, les jeux et les sets du tennis, les suites d'actions lors des matchs de football ou de rugby, etc.). Si le sport n'est pas une activité vaine puisqu'on y atteint parfois ses objectifs, ce n'est donc pas une activité avantageuse du point de vue des efforts qu'il demande et des résultats qu'il permet d'en retirer. On pourrait dire que le sport privilégie l'exploit sur la simple réussite²⁵. Il ne consiste pas en la production d'une performance moyenne mais en la production d'une *surperformance*. Il donne ainsi l'occasion de tenter l'impossible. Peut-être le sport est-il né d'un défi lancé à l'ordre du travail, par des aristocrates que leur oisiveté ennuyait, par des écoliers mal disciplinés ou par des ouvrières pas encore fatiguées et sûres de pouvoir faire mieux. Il faudrait alors le considérer, en suivant Bataille, comme une forme particulière de « dépense improductive²⁶ ». Quoiqu'il en soit, le paradoxe du sport se redouble : il exigeait des efforts pour atteindre un but inutile, son but est si inutile qu'il peut exiger des efforts extrêmes.

Le sport comme mise en variation.

L'utilité seulement relative du sport et la rareté de sa réussite sont donc deux raisons de le distinguer du travail et de répondre à l'objection soulevée par le cas du sport professionnel. S'y ajoute une troisième raison, corrélative des deux premières. Parce que le travail et le sport sont des activités finalisées, ils exigent tous deux que l'action ait de l'efficacité, une efficacité qui s'avère fréquente dans le cas du travail, rare dans le cas du sport. En cela, ce sont des activités *techniques*, qui supposent d'adopter une certaine manière de faire, la plus apte à produire le résultat escompté²⁷. Mais travail et sport ne sont pas des activités techniques identiques.

Comme le travail vise un objectif qui vaut par lui-même et qu'il exclut l'échec et donc la possibilité d'essais nombreux, il laisse peu ou pas de liberté pour expérimenter d'autres manières de faire. Il faut se contenter d'y adopter une méthode éprouvée garantissant un certain résultat de façon continue. La technique y est appliquée plutôt qu'élaborée. Le processus de travail est en conséquence une répétition du même et c'est pourquoi l'aliénation s'y manifeste par l'usure et l'ennui. L'automatisme des décisions et des gestes est encore favorisée par la division technique du travail. En régime capitaliste, en effet, la recherche d'une augmentation de la plus-value aboutit à segmenter le procès de production en ses éléments les plus simples²⁸. Chaque ouvrière et chaque ouvrier n'effectue plus alors qu'une seule tâche de l'ensemble. C'est cet ouvrier spécialisé dans l'organisation fordiste du travail que parodie le Charlot des *Temps modernes*. Son activité se trouve réduite à un simple geste qu'il doit répéter à l'infini sans transition – une rotation des poignets n'impliquant que quelques parties de son corps. Alors, non seulement son geste est devenu automatique, mais il se trouve aussi détaché des autres mouvements de son corps. Le travail sépare les uns des autres les gestes du corps et ôte à la pensée tout souci réflexif de combinaison de ces gestes entre eux²⁹. En employant le vocabulaire de Gilbert Simondon, dont nous précisons les thèses par la suite, on peut dire que le travail tend à faire *diverger* les parties du corps et à produire un corps *abstrait*³⁰. Pour cette raison, le travail est une activité *technique* mais pas une activité *technicienne*.

Au contraire du travail, le jeu invite à une exploration du possible. Une activité autotélique *immédiate* est ouverte à un changement du tout au tout. Si l'on bouge « pour bouger », peu importe les mouvements que l'on fait et on peut aussi bien à chaque fois en faire d'autres. L'enfant cessera de courir au bord de la mer dès qu'il sera fatigué et y plongera ou bien ramassera des coquillages. Le jeu « libre », ni technique ni technicien, ne se répète guère. Il en va autrement des activités autotéliques *médiates* dont le sport fait partie. Elles sont elles aussi favorables au changement, mais différemment. Puisqu'il s'agit d'y atteindre un but partiel, l'activité tend à continuer ou à reprendre jusqu'à ce que celui-ci soit atteint, et d'ailleurs même si la fatigue commence à se faire sentir. C'est le but du jeu qui en est généralement le *terme*. Pour l'atteindre et jusqu'à ce qu'il soit atteint, la manière de faire la plus efficace tend à être répétée – les autres sont exclues. Il s'agit donc bel et bien d'une répétition, comme pour le travail. Cependant, contrairement au travail, l'inutilité seulement relative du but du jeu et le droit à l'erreur multiple de la joueuse – plus encore de la sportive – incitent à modifier à chaque fois minimalement la manière de faire la plus efficace pour essayer de la rendre plus efficace encore, quitte à échouer plus qu'avant. C'est ainsi que la petite différence fait la différence. Le jeu, médiatisé, ouvre la répétition à la variation. Au jeu de cache-cache, par exemple, l'enfant qui doit trouver l'autre le cherchera successivement dans les meilleures cachettes possibles. Le sport incite plus particulièrement à une variation similaire dans les usages du corps. Les athlètes varient patiemment leurs postures et leurs gestes à la recherche de façons d'atteindre enfin leurs objectifs. Cette mise en variation, selon Bergson, distingue les êtres humains des autres animaux : l'être humain est un « animal sportif³¹ » justement parce qu'il aurait cette spécificité de n'être pas rivé à des comportements instinctuels : il peut se libérer de l'automatisme corporel parce que son cerveau lui permet « de monter des mécanismes qui feront échec à d'autres mécanismes », et de contracter sans cesse de nouvelles habitudes. Or, la variabilité qui distingue le geste sportif du mouvement instinctif le distingue aussi du mouvement laborieux, dont la nécessité de rendement exclut toute hésitation. Elle induit un rapport à la technique différent de celui qui est commun à l'instinct et au travail. La recherche sportive d'une variation

enfin efficace est proprement technicienne. Elle peut en effet n'être pas guidée par les causes extrinsèques des exigences pratiques et des influences économiques qui abaissent le degré de technicité du procès de production et de son produit en faisant tendre l'un et l'autre à l'automatisme et donc à l'abstraction³². En sport, il s'agit pour l'athlète d'atteindre un certain but mais dont la difficulté est telle qu'elle oblige à continuellement essayer d'améliorer la technique utilisée, de même qu'un·e technicien·ne se consacre à améliorer le fonctionnement d'une machine.

A quoi jouent les athlètes ?

Contrairement au travail productif, le sport est *autotélique*, *audacieux* et *évolutif*. Cette distinction conceptuelle ne nous permet cependant pas encore de réfuter la thèse selon laquelle les Jeux olympiques ne seraient qu'un culte de la performance. Car même si le sport ne se déploie pas selon les mêmes modalités que le travail productif, ce pourrait cependant être pour la raison idéologique avancée par les auteurs de la théorie critique que les athlètes et leurs spectateurs et spectatrices se passionnent pour lui : la recherche d'une performance toujours accrue, symbole de la plus-value capitaliste. Il nous faut encore montrer que l'activité sportive, dont nous avons expliqué la spécificité, ouvre la possibilité d'une expérience tout aussi spécifique. Quelle est donc l'intérêt de la surperformance sportive si ce n'est celui, fantasmatique, d'un investissement rémunérateur ?

Le sport comme convergence du corps.

Le sport consiste en une mise en variation des usages du corps. Ce vers quoi cette variation tend peut nous renseigner sur les raisons qui poussent les athlètes à pratiquer un sport pour lui-même : il s'agit du but véritable de l'activité sportive. Puisque le sport est une activité technicienne, sa pratique évolue – à la fois individuellement et historiquement – selon la genèse propre aux objets techniques. En quoi consiste-t-elle ? Simondon explique qu'un objet technique, au moment de son invention, est *abstrait*. Il évolue au fur et à mesure des améliorations apportées par les technicien·nes

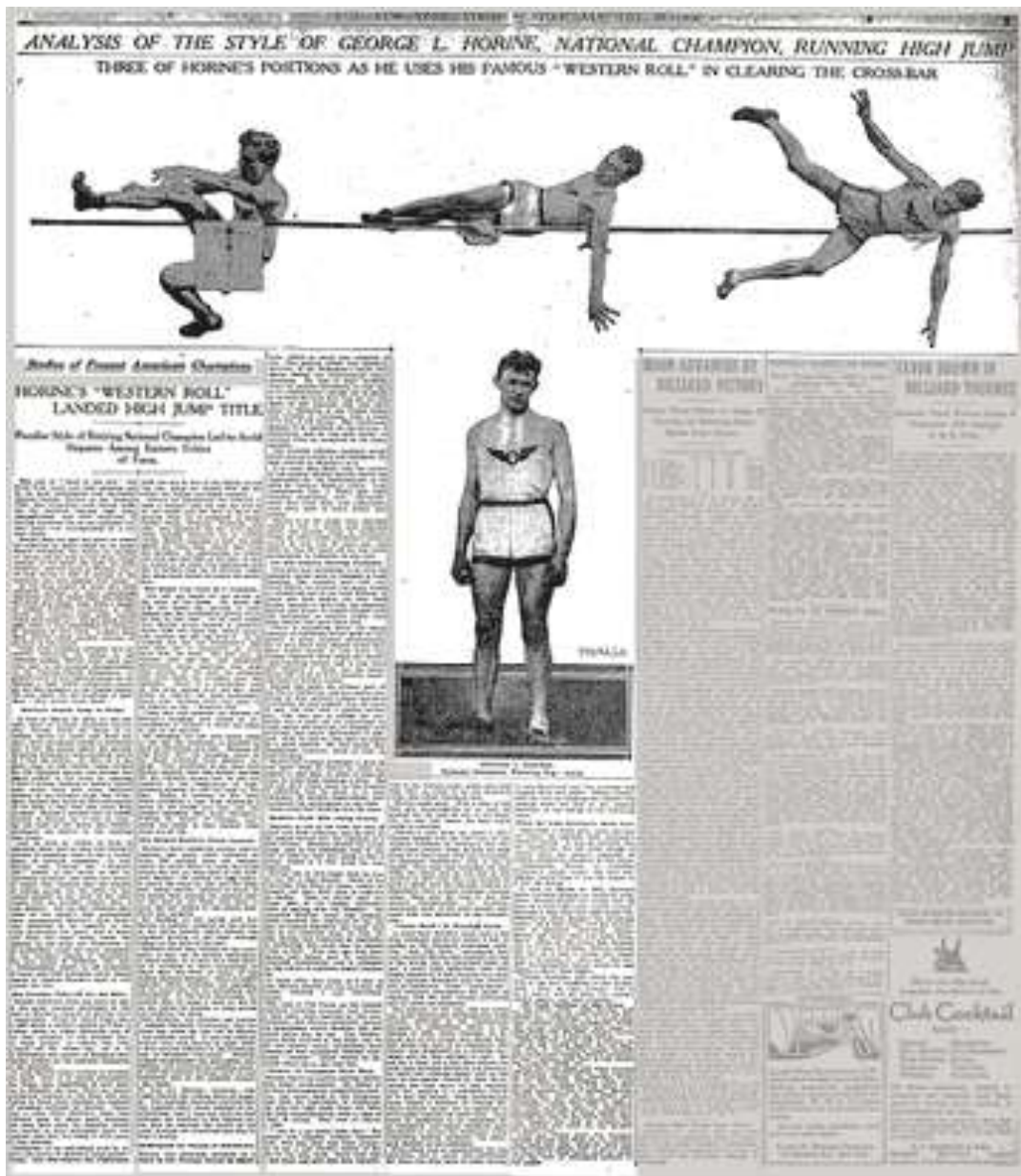
afin de résoudre les tensions qui existent entre ses pièces. « L'être technique évolue par convergence et par adaptation à soi ; il s'unifie intérieurement selon un principe de résonance interne³³. ». La *convergence* est définie comme le fait, pour les parties d'un tout, de tendre vers un but commun en améliorant leurs combinaisons. Un objet technique converge à mesure que s'accroît la causalité réciproque entre ses pièces et leurs fonctions respectives³⁴. Il en va de même dans le sport³⁵. La pratique sportive est une recherche de meilleurs mouvements et il s'agit en fait de faire converger entre elles de mieux en mieux les diverses parties du corps impliquées dans l'effort – ainsi qu'avec les extensions techniques de toutes sortes que l'athlète s'adjoit (chaussures, perche ou raquette, balles et ballons, vélo, bateau ou voiture, manette, etc.). L'amélioration de la performance est une conséquence de la convergence obtenue et une conséquence secondaire. Le plus important, c'est que l'athlète se fait un corps *concret*. Elle y expérimente des combinaisons inusitées et, à force de répétition, se découvre des solidarités nouvelles. Alors que le travail brise le corps, le sport est donc peut-être le moyen d'en recoller des morceaux, certes non pas pour recomposer l'original. Il tend à limiter et à annuler la division de l'effort. Cela vaut même pour les sports en apparence les plus simples. Les épreuves d'athlétisme par exemple, telles que la course, le saut en longueur, le lancer de javelot ou de marteau, paraissent être des tâches parcellaires ; or elles aussi nécessitent de faire fonctionner ensemble un très grand nombre des parties du corps et c'est cette combinaison subtile qui rend l'exercice si délicat.

C'est d'ailleurs un tel sport individuel, emblématique des Jeux olympiques modernes, que nous voulons prendre comme cas d'étude, d'un double point de vue phylogénétique et ontogénétique : le *saut en hauteur*. Il nous semble regrettable en effet que les travaux de la théorie critique du sport ne traitent du sport qu'en général ou par évocations fugaces et ne mènent presque aucune analyse de techniques particulières. Ce manque d'intérêt pour les subtilités de la pratique sportive entretient l'idée d'un corps abstrait à la technique seulement divergente³⁶. D'origine celte, l'épreuve du saut en hauteur fut une discipline olympique moderne dès 1896. On peut penser cependant qu'elle ne fut pas

d'abord véritablement constituée comme telle. Les premiers athlètes sautaient en effet avec ou sans prise d'élan. Or, sauter en hauteur avec ou sans prise d'élan change l'essence de l'activité à laquelle on s'adonne, parce que le problème posé dans l'un et l'autre cas n'est pas le même. Sauter à pieds joints sans prise d'élan, c'est, avec les seules forces de son corps, produire un mouvement immédiatement vertical pour franchir une barre en hauteur. Sauter avec prise d'élan, c'est devoir, là encore avec les seules forces de son corps, convertir une énergie en une autre, convertir le maximum de l'énergie d'un mouvement horizontal en énergie d'un mouvement vertical³⁷ Certes, le résultat est le même – franchir une barre située en hauteur sans la faire tomber – et le choix de la technique de saut n'aurait pas importance si dans le sport seul le but comptait. Mais la fin n'y justifie pas tous les moyens, et les règles clarifient le problème posé. Les athlètes de ce qui est aujourd'hui le saut en hauteur se virent interdire de prendre appel à pieds joints dès 1900. Le *saut en hauteur sans élan*, à pieds joints, fut une discipline autonome de 1900 à 1912. Sans doute, comme l'affirme T. Blancon³⁸, cette dissociation des deux disciplines par les instances internationales eut-elle pour but d'empêcher que le saut en hauteur olympique soit l'occasion de numéros d'acrobatie similaires à ceux que proposaient les cirques. Si les Jeux faisaient valoir la spécificité de leur spectacle, c'était cependant plus fondamentalement, pour parler comme Simondon, parce qu'ils donnaient à voir séparément des *schèmes de fonctionnement* différents. Dans le saut en hauteur, le simple corps en mouvement de l'être humain doit être convertisseur d'une énergie horizontale en énergie verticale, et non seulement producteur. L'histoire du saut en hauteur est l'histoire de la lignée technique de ce schème de fonctionnement. Or, ce n'est pas avant tout l'histoire quantitative d'un progrès mais bel et bien celle d'une convergence. Les athlètes de saut en hauteur sautèrent d'abord « *en ciseaux* » : venant de côté, l'athlète lançait une jambe par-dessus la barre puis y ramenait la seconde dans un mouvement qui ressemblait à celui d'une paire de ciseaux.



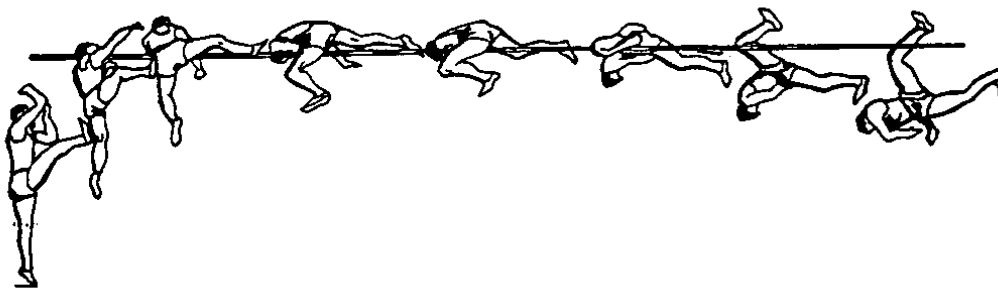
Cette technique est sans doute la plus proche d'une posture familière, puisque l'athlète reste droit lors de la course et du saut et se dirige, s'élève et se réceptionne principalement grâce à ses jambes. Elle présente pourtant le grand désavantage d'obliger à élever très haut le centre de gravité de son corps au-dessus de la barre, ce qui limite la hauteur à laquelle il est possible de sauter. Ce défaut s'explique par une *divergence* importante entre différents mouvements. Le moment de l'appel, notamment, y prépare mal ceux de l'envol et du franchissement : les jambes élèvent l'athlète à la verticale mais ne le dirigent pas pour que son buste s'approche au plus près de la barre, ce qui abaisserait pourtant le centre de gravité du corps. L'énergie horizontale de l'élan n'est pas convertie en énergie verticale au mieux, parce que le haut du corps ne le reçoit pas le plus efficacement. C'est pourquoi le saut en ciseaux fut amélioré par *le rouleau costal* (ou « *Western Roll* »), une technique inventée par le Californien Georges Horine au début du xx^{ème} siècle, qui, elle, consiste à sauter en ciseaux mais de sorte à amener le côté de son corps parallèlement à la barre, puis à « rouler » sur le côté et à se laisser ensuite tomber.



Analyse du saut costal de G. Horine, *The New York Times*, le 30 janvier 1916.

Le rouleau costal fit converger une première fois le saut en ciseaux et mit ainsi en variation la posture verticale. Il fut encore amélioré par le *rouleau ventral*. Celui-ci consiste comme le saut costal à sauter horizontalement mais en présentant son ventre à la barre plutôt que le côté de son corps, et en le faisant « rouler » le long de celle-ci.

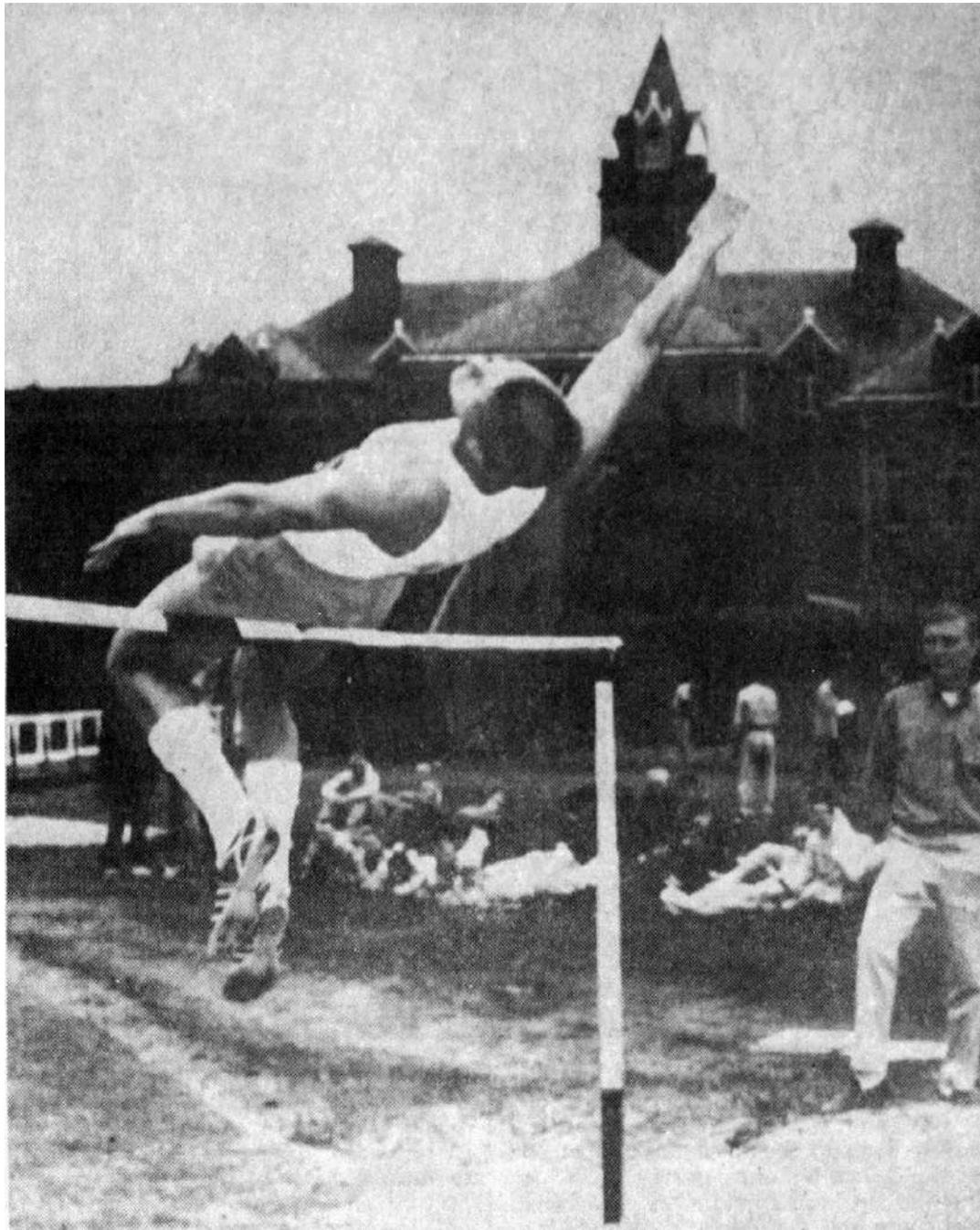
« Plus vite, plus haut, plus fort » : les Jeux olympiques sont-ils un culte de la performance ?



Le Soviétique Valeriy Brumel sautant en rouleau ventral aux Jeux olympiques de 1964.



Le rouleau ventral augmente encore la convergence des différentes parties du saut, parce que le centre de gravité du corps de l'athlète se trouve abaissé pour la première fois en-dessous de la barre. Le saut en ciseaux, le saut costal et le rouleau ventral restèrent cependant pratiqués simultanément jusqu'à ce que le rouleau ventral soit concurrencé par une technique qui a aujourd'hui remplacé toutes les autres : *le rouleau dorsal*.



Photographie d'un saut en rouleau dorsal de Bruce Quande.
Le *Missoulian Sentinel*, le 25 Juin 1963.

Le rouleau dorsal est l'invention simultanée de trois athlètes, qui ne se connaissaient pas. L'Américain Bruce Quande fut le premier à l'utiliser en compétition, comme en atteste une photographie de 1963. Richard « Dick » Fosbury le développe à partir de 1963. La Canadienne Déborah « Debbie » Brill concourt avec cette technique à partir de 1966. Si le parcours du premier nous est peu connu, la biographie de Fosbury³⁹ et l'autobiographie de Brill⁴⁰ peuvent nous aider à comprendre comment cette invention technique vit le jour. Celle-ci n'est en fait pas le résultat d'une pure et simple convergence des styles de saut antérieurs. Au début de leurs carrières, Brill et Fosbury s'efforcèrent tous deux de sauter avec la technique du saut costal ou du rouleau ventral, mais revinrent à celle des ciseaux, technique pourtant tombée en désuétude. Encore très jeune et sautant de façon trop spontanée, Debbie Brill se rangea en définitive à l'avis de ses coachs⁴¹. Au lycée de Medford, en Oregon, Dick Fosbury était lui un sportif enthousiaste mais assez médiocre, trop peu athlétique pour maîtriser la technique du rouleau ventral⁴². Il revint aux ciseaux pour obtenir les résultats suffisants pour qu'il reste dans l'équipe. Ses résultats comptaient si peu que son coach, sceptique, le laissa faire, mais Fosbury dû affronter les regards de désapprobation⁴³. Abandonner le rouleau ventral pour les ciseaux, c'était bel et bien régresser techniquement, puisque les ciseaux font un corps plus *abstrait* que les rouleaux costal et ventral. Il faut noter que Brill et Fosbury sont tous deux contraints d'abandonner les techniques plus convergentes des rouleaux costal et ventral parce que leur pratique ne fait plus droit aux éléments caractéristiques du jeu – l'inutilité du but, la rareté d'une réussite exceptionnelle, la possibilité de variations. Brill intègre un club et finit par en appliquer la méthode scolaire ; Fosbury doit assurer une performance moyenne. Fosbury fut même contraint de revenir aux ciseaux parce qu'il risquait de ne plus avoir la possibilité de pratiquer son sport. De relativement contingente, la réussite devenait nécessaire. L'échec ne lui était donc plus permis. Il ne devait plus faire toujours mieux mais juste assez bien. Son sport devenait une activité utile, non plus ludique mais laborieuse, dont le but cessait d'être le moyen de l'activité elle-même. Brill cessa elle aussi d'expérimenter librement avec le rouleau californien. C'est bel et bien l'aspect temporairement laborieux de leur activité qui a

d'abord fait diverger leurs techniques de saut. Cette divergence fut cependant moins une régression qu'une *involution*, le retour à une forme antérieure de développement qui permit de faire évoluer la technique de saut en hauteur dans une autre direction⁴⁴.

Une fois revenus aux ciseaux, Debbie Brill et Dick Fosbury apportèrent en effet des variations nouvelles à une technique de saut qui n'était pas optimale. Il la firent converger autrement. Afin de grignoter quelques centimètres, tous deux devaient s'efforcer de lever les fesses en passant au-dessus de la barre. Les deux commencèrent pour cette raison à pencher leurs épaules en arrière lorsqu'ils sautaient, ce qui relevait automatiquement leur bassin⁴⁵. L'un comme l'autre sautaient donc sur le dos, mettant en variation non seulement la posture verticale mais encore la posture frontale. Mais abaisser ainsi son buste, c'était risquer de lui faire toucher la barre avant qu'il ne soit passé de l'autre côté et donc la faire souvent tomber. Que Fosbury et Brill aient persisté dans cette voie signifiait sans doute qu'ils n'utilisaient plus la technique des ciseaux par conformisme ou pour s'assurer un résultat juste suffisant. Leur pratique redevenait ludique. Il s'agissait pour eux de faire mieux sans s'en tenir à la méthode et en se laissant la possibilité d'un échec fréquent⁴⁶. C'était faire du sport à nouveau et pouvoir rechercher patiemment une convergence inédite. Comment relever le bassin sans faire tomber la barre avec ses épaules ? « *J'ai mis deux ans pour trouver la solution à ce problème.* », explique Fosbury. « *Il me fallait tirer mon épaule gauche vers le haut et vers l'avant pendant l'impulsion.* »⁴⁷ De cette façon, le buste se trouvait perpendiculaire à la barre lors du franchissement et pouvait commencer à redescendre aussitôt passé par-dessus sans plus risquer de la faire tomber. Et ainsi, parce que les épaules descendaient, le bassin était tiré vers le haut au moment de franchir la barre. Tirer une épaule vers le haut et vers l'avant n'était cependant pas la seule raison pour laquelle le corps de l'athlète se trouvait perpendiculaire à la barre lors du franchissement. Cela était dû aussi à la manière très particulière dont Fosbury le premier, puis Brill sur son exemple⁴⁸, avaient pris l'habitude de s'élaner. Au lieu de venir d'un côté, comme il est d'usage avec la technique de ciseaux, Fosbury prit son élan de moins en moins obliquement, peut-être d'abord par indiscipline⁴⁹. Cela

l'obligeait à effectuer un virage au dernier moment pour sauter parallèlement à la barre, produisant un mouvement angulaire faisant pivoter son corps⁵⁰

Brill et Fosbury s'élançaient donc en « J », prenaient appui sur leur jambe extérieure, sautaient sur le dos et atterrissaient tête la première. Le « Brill Bend » et le « Fosbury Flop » étaient nés jumeaux. Bien qu'ils aient été motivés par une mauvaise maîtrise du rouleau ventral, ils donnèrent l'avantage au rouleau dorsal, pour trois raisons principales :

- le rouleau dorsal était plus facile d'apprentissage ;
- il fluidifiait la transition de la course au saut et permettait ainsi de convertir plus efficacement la vitesse horizontale en vitesse verticale, et donc de s'élaner avec plus de vitesse sans pour autant s'écraser sur sa jambe d'appui ;
- enfin, il permettait de garder le centre de gravité du corps plus bas encore sous la barre, grâce à la cambrure des pieds à la tête, et donc nécessitait moins de force pour la franchir à une même hauteur⁵¹.

Le rouleau dorsal devint mondialement célèbre lorsque Fosbury gagna avec lui la médaille d'or aux Jeux olympiques de 1968 (avec un saut à 2m24). Brill obtient avec lui la médaille d'or aux Jeux du Commonwealth de 1970, aux Jeux Panaméricains de 1971 et à la Coupe du Monde de 1979. Le rouleau dorsal ne tarda pas à s'imposer dans le saut en hauteur malgré la résistance de la plupart des coachs. C'est avec le rouleau dorsal que l'Ukrainienne Yaroslava Mahuchikh et le Cubain Javier Sotomayor obtinrent les actuels records du monde de saut en hauteur.



Dick Fosbury — Olympic Gold Medal, 1968, High Jump
Shoestring Inc., P.O. Box 2311, Ketchum, ID 83340 (208) 726-7533
Distributor of Willy's Easy Laces

Photographie dédiée par Richard Fosbury. Avec la courtoisie de Thierry Blancon.

Le sport comme montée en intensité.

Le rouleau dorsal présente un grand degré de convergence par rapport aux ciseaux et représente donc une avancée technique, parallèle à celle du rouleau ventral. En se faisant un corps concret,

Quande, Brill et Fosbury développèrent leur propre lignée technique. Ils furent en cela comme techniciens d'eux-mêmes, construisant leur propre machine et veillant à trouver le réglage optimal des interactions entre leurs organes, de leurs positions respectives, de leurs puissances, de leurs directions, de leurs vitesses, de leurs rythmes, C'est ce qu'est toute athlète dès lors qu'elle pratique son sport d'abord pour lui-même – et même si elle n'en réinvente pas les techniques mais s'efforce seulement de maîtriser les plus convergentes : non pas l'agente passive d'une machine industrielle ou cette machine elle-même, comme le soutient la théorie critique du sport⁵², mais la technicienne de sa propre machine. Dire cela pourrait cependant laisser penser que l'athlète a un rapport d'extériorité à son propre corps – ce qui reconduirait *l'hylémorphisme* que Simondon dénonce⁵³. Ce malentendu ne serait cependant que la conséquence d'un préjugé sur l'activité technique, réduite à la combinaison de pièces *partes extra partes* au sein d'une machine abstraite. Parce que la technicité se caractérise avant tout par la convergence et la concrétude, Simondon insiste au contraire sur le fait qu'un·e technicien·ne n'est pas un être de pure raison mais quelqu'un qui développe un rapport intuitif aux machines, en en percevant et en en interprétant immédiatement les signes du fait de la grande familiarité établie avec elles. Un conducteur, par exemple, fait corps avec le moteur de sa voiture et le laisse démarrer progressivement ou reposer selon qu'il le sent chauffer trop ou trop peu⁵⁴. L'athlète, de même, est attentive aux signaux de son corps. Ses sensations sont ses premiers instruments de mesure.

Simondon comparait le technicien à un chef d'orchestre⁵⁵ qui harmonise entre eux les musiciens. Le sportif est comme le chef d'orchestre des parties de son corps. Il s'efforce de faire jouer à chacune sa partition dans une symphonie de gestes. Assurément, lorsque toutes jouent à l'unisson, le plaisir esthétique est tout particulier : l'athlète fait alors l'expérience d'une *intensité*. Ce concept nous paraît essentiel à la compréhension de l'activité sportive. L'intensité désigne toute mesure d'un tout qui ne s'obtient pas par la somme de ses parties mais directement dans sa différence d'avec zéro⁵⁶. La *température* est par exemple une grandeur intensive : pour obtenir la température d'un endroit, il suffit d'y placer un thermomètre

n'importe où. Il serait erroné d'ajouter les unes aux autres les températures relevées par plusieurs thermomètres placés dans chacune des parties de cet endroit – comme si l'on voulait en mesurer la taille avec un mètre. Cela s'explique par le fait que l'énergie thermique mesurée se diffuse de proche en proche dans l'air. L'intensité est donc la mesure nécessairement globale du nombre et de la force des interactions qu'entretiennent entre elles les parties d'un certain corps. Plus la quantité d'énergie qui y circule est grande, plus l'intensité est élevée. Or, le sport est non une répétition mécanique mais une répétition *intensive*⁵⁷ parce que chaque nouvel essai vise à optimiser la circulation de l'énergie au sein du corps de l'athlète. Si ses efforts gagnent en intensité, c'est donc non pas d'abord parce qu'ils deviennent plus puissants ou plus rapides, mais parce qu'ils opèrent de mieux en mieux une synergie entre les différentes parties de son corps qui se communiquent l'une à autre leurs mouvements. L'intensification se fait par convergence. Bien sûr, le corps de l'athlète n'a pas l'homogénéité d'un gaz et l'athlète lui-même ne mesure pas l'intensité qui le traverse à la façon d'un instrument indépendant et objectif ; il en fait une expérience subjective. Ressentir cette montée en intensité obtenue du fait de la convergence patiemment opérée en son corps par les variations effectuées lors des multiples tentatives pour atteindre un objectif difficile, c'est cela la finalité ultime du sport. L'autotélisme médiat du sport s'explique ainsi : la performance n'est que le moyen, mais un moyen nécessaire, de l'intensité que l'activité sportive procure. Quand, Brill et Fosbury ne persistèrent pas à sauter en rouleau dorsal seulement par espoir de record, mais parce qu'ils faisaient l'expérience d'une intensité nouvelle. Debbie Brill, en particulier, insiste sur ce point :

Pour moi, le but n'était pas juste de sauter en hauteur pour gagner des médailles. Il s'agissait toujours de beaucoup plus. C'était la liberté qu'on y trouve, ce type de liberté de mouvement et d'expression. Il faut bouger avec fluidité, d'une seule pièce, et faire en sorte que toutes les parties fonctionnent ensemble. En combinant tout cela ensemble, c'est une sensation extraordinaire, la sensation la plus merveilleuse⁵⁸.

Brill, comme les deux autres inventeurs du rouleau dorsal, se sentait en effet emportée et traversée de la tête au pied par une énergie

continue. Son corps décollait en douceur à la fin de l'élan en « J » et la rotation l'entraînait sur le dos à la perpendiculaire de la barre, tête la première, puis la tête et les épaules en redescendant poussaient le bassin vers le haut, qui à son tour lorsqu'il redescendait élevait les cuisses, lesquelles propulsaient enfin les mollets vers le haut. Son corps était ainsi parcouru de la tête aux pieds par une onde, comme s'il se fluidifiait au point de devenir une vague dont la crête restait brièvement suspendue juste au-dessus de la barre.



Être parvenu à faire varier ses gestes habituels au point d'avoir établi entre ses organes des connexions originales et d'y faire circuler librement une énergie qui auparavant n'y passait pas, ou pas sans perte, c'est ce qui fait la joie intense de l'athlète, qui découvre alors un rapport tout nouveau à son propre corps⁵⁹. Il nous semble possible d'appeler *corps sans organes* un tel corps vécu⁶⁰. Une telle application au sport de cette notion de Deleuze et Guattari mérite cependant des explications – et d'autant plus que les deux auteurs de *Mille Plateaux* y recourent pour penser non la pratique sportive mais en premier lieu celle du *masochiste*. Le goût du sport est-il donc un masochisme ? La théorie critique du sport pourrait justifier un tel rapprochement en voyant dans les deux cas une soumission. Nous proposons de faire ce rapprochement pour une autre raison : comme les masochistes, les athlètes se font des corps sans organes. L'expression « corps sans organes » est paradoxale puisqu'elle ne désigne pas nécessairement l'expérience d'un corps absolument sans organes mais plutôt l'expérience d'un corps sans ses organes habituels. Selon Deleuze et Guattari, le masochisme est tout un programme, qui commence par l'interruption par un tiers du fonctionnement des organes du corps, par exemple au moyen de liens. Le *corps sans organes* masochiste est un corps désorganisé

parce qu'il ne remplit plus les fonctions quotidiennes, pratiques et laborieuses, de l'organisme. Au lieu d'être canalisés et centralisés par les organes, les mouvements s'y font désormais de proche en proche : fouettée, la personne masochiste se sent traversée par des ondes de douleur provoquées par des forces extérieures. Le masochiste se fait immobiliser pour ressentir du mouvement en lui. Son corps, parcouru de mouvements en tous sens, lui procure en effet des sensations nouvelles qui font l'intérêt premier du masochisme, et cette thèse est proposée comme réfutation d'une explication selon laquelle le masochisme serait plaisir de la douleur pour elle-même ou bien moyen de soulager une culpabilité par la punition. De même, ce n'est tout au plus que secondairement que les athlètes appréhendent leur pratique sportive comme une rédemption. Ce qui importe, c'est que l'athlète s'efforce aussi de se départir de son corps quotidien et de faire l'expérience d'une intensité. Athlètes et masochistes ne se font cependant pas un corps sans organes de la même façon. Le corps sportif actif contraste avec le corps masochiste passif. L'athlète se fait un corps sans organes non pas en les interrompant mais en les poussant au-delà de leurs limites. Elle en varie toutes les modalités d'usage jusqu'à établir entre eux une convergence qui y fait circuler une énergie motrice le plus intensément possible⁶¹. La manière dont l'athlète fond ses organes les uns dans les autres – le corps sans organes qu'elle se fait – dépend bien sûr du sport qu'elle pratique et des gestes qu'elle y effectue. Les contractions que les coureuses et coureurs de fond produisent lors de leurs foulées avec les fibres « rouges » de leurs jambes et les sprinteuses et sprinteurs avec leurs fibres « blanches », les étirements que font les gymnastes lors de leurs roues et de leurs grands écarts, ou encore les torsions que les joueuses et joueurs de tennis font subir à leur corps lors de leurs services⁶² sont quelques exemples de ces mouvements intenses. L'énergie que les athlètes font passer dans leurs organes entraîne une transformation durable des structures moléculaire, ligamentaires, tendineuse, musculaires, etc., de leurs corps et c'est en cela que le sport ne donne pas au corps une forme humaine mais le déforme d'autant de façons qu'il y a de sports. À force de concentrer l'énergie de tout son corps dans certaines zones, l'athlète croît des organes insolites – comme les jambes fines des spécialistes de course de fond et les jambes

larges des spécialistes du sprint. L'athlète n'a cependant jamais fini de se faire et de se refaire un corps sans organes. Un corps sans organes, en effet, n'est jamais absolu. Les structures du corps humain sont immuables dans une très large mesure, d'une part, et d'autre part les organes et les réflexes que la pratique sportive a faits converger tendent à diverger toujours à nouveau, sous l'effet de la vie quotidienne. Le risque, alors, est d'endommager son corps trop abstrait en y faisant passer une énergie motrice brutalement. Si le mouvement est continu, cependant, les athlètes se distinguent encore d'avec les masochistes pour cette raison que, non seulement ils et elles se font activement un corps sans organes au lieu d'en laisser le soin à un-e partenaire, mais aussi s'appliquent à libérer vers l'extérieur l'énergie accumulée. En cela, on pourrait dire que le masochiste se fait un corps sans organes *clos*, puisqu'il opère une convergence totale détruisant jusqu'à la moindre différence entre ses organes, mais qui n'a pour effet qu'un mouvement interne ; la sportive, elle, se fait un corps sans organes *ouvert*.

Le sport comme ouverture au monde.

Un objet technique ne converge pas qu'en lui-même. L'échange d'énergie et d'information qui définit son schème de fonctionnement ne s'établit en effet pas seulement entre ses différentes pièces mais aussi avec les nombreux éléments constitutifs d'un *milieu* naturel et technique. Pour Simondon, la machine à la plus haute technicité est une machine *ouverte* : elle recèle une marge d'indétermination qui la rend « sensible à une information extérieure⁶³ » et capable de s'y adapter à chaque fois. La prise en compte de cette information guide son réglage, donc les efforts pour faire converger ses différentes pièces. Cela vaut pour la technique sportive. Le corps sportif est une machine ouverte. Si l'athlète se modifie perpétuellement elle-même – si la présence de l'athlète à son corps est, selon une expression de Simondon, « une invention perpétuée⁶⁴ » – c'est parce qu'elle cherche à s'adapter à son milieu naturel, technique et humain. En convergeant en lui-même, le corps de l'athlète avec ses diverses extensions s'adapte à la piste de course ou au sentier, à la barre en hauteur, au filet, au but, au bassin ou à l'océan, etc. Dans certains cas, l'athlète fait encore converger son corps avec les corps d'autres êtres humains – ses coéquipiers et ses adversaires

– et même avec les corps d'autres êtres vivants – cheval, buffle, chameau, ... En saut en hauteur, le principal élément du milieu qui varie et sur lequel il s'agit de converger, c'est bien sûr la barre élevée un peu plus à chaque saut réussi et vers laquelle on se précipite : il faut toujours à nouveau en prendre en compte la hauteur et la distance par rapport à soi⁶⁵. Notons à cet égard que le rouleau dorsal est une technique à la fois plus et moins convergente que le rouleau ventral : plus convergente parce que l'enroulement autour de la barre y est meilleur, mais moins convergente parce que la barre n'y est plus visible après l'appel et que l'échange d'information avec le milieu se trouve donc brusquement restreinte. Le saut de dos, en effet, ne permet pas de régler la position de son corps pendant l'envol ni la chute en fonction de son rapport à la barre ; le réglage se fait par anticipation. S'il procure la sensation d'être traversé par une force continue, il donne en contrepartie à vivre l'indétermination du positionnement de la barre lors de son franchissement. Peut-être est-ce un style plus introspectif. Quoiqu'il en soit, il s'avère que la technique sportive peut être pratiquée par goût du type d'intensité qu'elle procure :

La rotation dans la courbe d'élan [lors du saut en rouleau dorsal] permet la transition de la course au saut sans s'écraser. Mais le saut ventral reste supérieur en termes de sensations, explique Michel Portmann, biomécanicien du sport. C'est un autre rapport à la barre, un autre travail de visualisation, de prise d'information presque inconsciente au niveau de la cheville et du genou. Tout d'un coup, vous avez l'impression que votre corps décolle. Je n'ai jamais connu ces sensations avec le Fosbury, où vous sautez un peu à l'aveugle⁶⁶.

Parce qu'il renouvelle ainsi nos rapports à toutes sortes de choses, le sport a quelque chose de *cosmique*. C'est bel et bien ce que Deleuze donne à penser, notamment en ce qui concerne le sport de son époque. Dans un entretien d'octobre 1985 pour *L'Autre Journal*, il écrit ceci :

Les mouvements, au niveau des sports et des coutumes, changent. On a vécu longtemps sur une conception énergétique du mouvement: il y a un point d'appui, ou bien on est

source d'un mouvement. Courir, lancer le poids, etc. : c'est effort, résistance, avec un point d'origine, un levier. Or aujourd'hui on voit que le mouvement se définit de moins en moins à partir de l'insertion d'un point de levier. Tous les nouveaux sports – surf, planche à voile, deltaplane... – sont du type : insertion sur une onde préexistante. Ce n'est plus une origine comme point de départ, c'est une manière de mise en orbite. Comment se faire accepter dans le mouvement d'une grande vague, d'une colonne d'air ascendante, « arriver entre » au lieu d'être origine d'un effort, c'est fondamental⁶⁷.

À la différence des sports précédents, qui organisaient le monde à la mesure du mouvement humain, les « nouveaux sports » de la seconde moitié du XX^e siècle lançaient l'être humain dans les mouvements du monde, le faisant participer à une écologie en acte. Un tel changement dans la pratique sportive était révélateur de la façon dont la pratique sportive se faisait l'écho elle aussi d'un nouveau rapport au monde, le même qui, dans les sciences humaines d'alors, tendait à effacer l'homme « comme à la limite de la mer un visage de sable⁶⁸. » Il ne s'agissait cependant pas seulement d'une création de sports nouveaux ou de leur popularisation, comme l'écrit Deleuze, mais de la transformation des sports olympiques modernes : l'invention du rouleau dorsal est contemporaine elle aussi du bouleversement social, culturel et politique des années 1960. Certes, le saut en rouleau dorsal exige toujours de produire soi-même en courant l'énergie qui permettra de franchir la barre, mais cet anthropocentrisme dominateur s'est justement trouvé relativisé lorsque Quande, Brill et Fosbury mirent leurs corps en variation au point de lui faire recevoir sous forme d'onde la force produite. L'effort semblait si peu celui d'un athlète humain qu'un journaliste médusé crut y reconnaître un poisson qui bondit hors de l'eau et se laisse tomber à plat (« *flop* »)⁶⁹. Chaque athlète se fait donc un corps sans organes et choisit de se laisser façonner par certaines forces du monde. C'est pourquoi, lors des quelques moments d'intensité qu'il lui est donné de vivre, l'athlète vit une passion qui l'emporte bien au-delà de sa personne humaine. Deborah Brill, nous semble-t-il, ne s'y était pas trompée :

La vérité, c'est que dans presque tout ce qu'on fait dans la vie on se retient ; dans l'action physique et dans la création artistique. Il est très rare de voir quelqu'un courir ou peindre à fond comme un fou. Je savais que dans le saut en hauteur, on ne pouvait jamais lâcher le contrôle. Mais maintenant je sentais aussi qu'il fallait ajouter un autre ingrédient. Il fallait un plus grand sens de la liberté, du lâcher-prise. Il fallait ressentir l'ancien désir de voler.

Pour moi, ce désir de voler est la sensation la plus merveilleuse qui soit. C'est une excitation physique qui vous emporte loin de toutes les choses quotidiennes qui s'accumulent dans votre tête ; toutes les petites pressions et irritations qui, si on les laisse faire, rendent la vie si compliquée. La liberté de voler est quelque chose que j'associe au fait de marcher dans la forêt ou dans un autre environnement naturel et de ressentir que la moindre importance que l'on pourrait avoir s'évapore dans quelque chose de beaucoup plus grand, de sorte que l'on devient simplement un autre élément de tout ce qui nous entoure : le ciel, les arbres, l'océan. À ces moments-là, je me sens légère, faisant partie de tout, complètement et merveilleusement insignifiante. Rien n'a d'importance. La seule autre occasion où je ressens quelque chose de semblable, c'est quand je suis amoureuse. Cela a la même texture, le même effet. »⁷⁰

Conclusion. Pour des Jeux ovidiens.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont-ils donc un culte de la performance ? Non, puisque le sport n'a pas les caractéristiques du travail, même quand il est professionnel : le sport est une fin en soi, une longue série de tentatives et une variation continue. Il est d'ailleurs parfois si éloigné du travail, du fait des variations qu'il apporte aux gestes pratiques et laborieux, que les mouvements pourtant intensifs des athlètes ne sont même plus le signe d'un effort : voyant Fosbury sauter sur le dos, un journaliste du *Los Angeles Herald-Examiner* le surnomma l'« athlète de saut en hauteur le plus paresseux du monde »⁷¹. Les athlètes n'exercent pas non plus leur sport par seul amour du gain mais avant tout pour vivre ces

quelques moments si précieux d'intensité corporelle vers lesquels le dépassement de soi les fait tendre.

Faut-il alors penser que les spectateurs et spectatrices se trompent sur ce que font et vivent les athlètes et ne s'enthousiasment que pour leurs performances abstraites ? Nous voulons pour terminer émettre une autre hypothèse, plus cohérente avec ce que nous avons montré. Il nous semble que les spectateurs et spectatrices ne regardent pas avant tout le sport pour savoir qui va le plus vite ou saute le plus haut. Certes, la liesse n'est jamais aussi grande que lorsque l'athlète ou l'équipe que l'on soutient l'emporte, mais si l'espoir de la victoire paraît ainsi être un élément nécessaire au spectacle sportif, c'est peut-être surtout parce qu'il permet là encore de l'intensifier. De même que les athlètes cherchent à atteindre un but difficile dans le but de faire converger leur corps – et jouissent le plus souvent de la réussite en même temps que de l'expérience intense que la convergence corporelle leur procure ; de même, en les soutenant, les spectateurs et les spectatrices sont tout yeux pour leur performance et attendent de voir des problèmes posés et résolus par les corps en mouvements de leurs athlètes favoris. La singularité des Jeux olympiques et paralympiques est d'ailleurs de donner à voir en même temps une multiplicité de sports, dont certains méconnus, et de sports pratiqués par une multiplicité de corps. Autant de corps différents, c'est d'abord autant de possibilités de convergences différentes. Il ne faut donc pas déplorer les « *jeux olympiques pour handicapés, [l]es courses pour vieillards ou bambins, [l]es matchs de boxe ou de catch féminins, ...* »⁷² et y dénoncer une violence s'exerçant sur des corps supposément plus faibles que d'autres. Le corps sportif n'est de toute façon jamais un corps parfait : parce que la surperformance sportive met le diable dans les détails, chaque athlète réinvente une synergie pour son propre corps et chaque corps se révèle différent en définitive. Les différences de sexe ou la diversité fonctionnelle ne font éventuellement qu'ajouter à la variation – et font parfois bifurquer d'autres lignées techniques. Autant de sports différents, c'est ensuite autant de techniques corporelles différentes et de corps transformés par leurs mouvements : des corps qui s'élancent, rebondissent et se figent, des corps qui se tordent dans tous les sens, pivotent sur eux-

mêmes, se décalent, s'étirent, se replient, oscillent, des corps qui mélangent leurs bras et leur jambes, qui intègrent des bouts de bois, de plastique et de métal, qui s'hybrident avec les animaux et les machines, qui épousent les flots, les roches et les vents, ...

Le sport est un spectacle de *métamorphoses*. Or, c'est un spectacle participatif. Car si les métamorphoses sportives provoquent autant d'émoi, c'est sans doute parce que percevoir, c'est toujours ressentir un peu⁷³. Certes, assis·e dans les tribunes ou devant des écrans, on ne fait pas soi-même tous les mouvements corporels que font les athlètes – et c'est pourtant comme si on les vivait ou revivait dans son propre corps. En regardant une épreuve de saut en hauteur, peut-être se sent-on par exemple parcouru de la tête aux pieds par un léger frisson et fait-on l'expérience d'un peu de l'intensité qui traverse si puissamment les athlètes. Quitte alors à se référer à l'Antiquité pour nommer les Jeux, et plutôt que de revendiquer leur filiation aux dieux de l'Olympe dont la flamme nous serait apportée par un Prométhée déchaîné, il nous faut désirer l'amitié d'Ovide et souhaiter des Jeux « ovidiens ». Car, en se laissant métamorphoser malgré nous par les dieux et les déesses des stades et des bassins, nous partageons un peu de leur félicité.

—

Notes

- 1 Une émission de *Cinq colonnes à la une*, « Le Paradoxe olympique » (1967), a été consacrée à ce problème. Lors d'un entraînement de l'équipe féminine de ski alpin, Annie Famose, championne olympique, y expose ce qu'elle voit comme une contradiction. L'extrait est accessible sur le site de l'Ina: <https://mediaclic.ina.fr/fr/i21302774-le-paradoxe-olympique-citius-altius-fortius.html>
- 2 Cf. *Charte olympique*, octobre 2023, éditée par le Comité International Olympique, p. 8. <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/General/FR-Olympic-Charter.pdf>
- 3 <https://olympics.com/cio/la-devise-olympique>.

- 4 Cette conception optimiste fait écho à certains travaux en sciences humaines et sociales. Pour le philosophe platonicien Paul Weiss, par exemple, le sport est une poursuite de l'excellence corporelle. Cf. Paul Weiss, *Sport : A Philisophical Inquiry*, Southern Illinois University Press, 1969. Pour Norbert Elias et Eric Dunning, de même, le sport est un vecteur important du processus de civilisation qui depuis le XVI^{ème} siècle a discipliné les individus, œuvrant de ce fait à leur intégration sociale. Cf. Norbert Elias, Eric Dunning, *Quest for Excitement. Sport and Leisure in the Civilizing Process*, Oxford, Blackwell, 1986.
- 5 Isabelle Queval, *S'accomplir ou se dépasser ? Essai sur le sport contemporain*, Gallimard, nrf, 2004.
- 6 Depuis les années 1970, Jean-Marie Brohm est l'auteur le plus prolifique de la théorie critique du sport. Elle compte aussi, entre autres, les publications de Marc Perelman, Patrick Vassort, Ronan David, Nicolas Oblin, ainsi que celles de Jules Boykoff. Voir notamment l'anthologie *L'opium sportif : la critique radicale du Sport. De l'extrême gauche à Quel Corps*, éd. par Jean-Pierre Escriva et Henri Vaugrand, Paris, L'Harmattan, 1996.
- 7 Cf. J.-M. Brohm, *Le mythe olympique*, 1981, II. Les Jeux olympiques de la Grèce antique.
- 8 « Bien plus, le sportif lui-même est métamorphosé en chose, en porteur de choses. On parle ainsi d'un athlète qui « vaut » 10 secondes au 100 mètres plat, ce qui le situe aussitôt dans la hiérarchie des valeurs, laquelle trouve sa traduction financière directe avec les valeurs sur le marché des transferts. [...] Les jeux olympiques modernes, en faisant valser les millions, sont l'expression monétaire immédiate de ce processus de réification des hommes en choses. [...] La réification capitaliste culmine dans la quantophrénie olympique ! » (*ibid.*, p. 313)
- 9 Cf. J.-M. Brohm, J.-M. Damian, C. Marin, *L'opium olympique*, 1972, p. 141-143.
- 10 Karl Marx, Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, 1848.

- 11 Ronan David, Nicolas Oblin, *Jouer le monde. Critique de l'assimilation du sport au jeu*, Le bord de l'eau, Altérité critique, 2017. Cette thèse est aussi celle de Philippe Descola — en ce qui concerne du moins le sport occidental — dans *Le sport est-il un jeu ?*, Insep, Robert Laffont, *Homo Ludens*, 2022.
- 12 R. David, N. Oblin, *Jouer le monde*, *op. cité*, p. 24.
- 13 Il semble que, pour Oblin et David, la plus grande vertu du « jeu libre » soit la possibilité d'y modifier et donc d'y renverser les rôles (comme lorsque celui qui était « loup » devient la proie de celui qu'il vient d'attraper) : cela sape les hiérarchies. Mais c'est donner à penser tous les jeux sur le modèle des jeux de rôles, voire du théâtre. Or, nous voulons montrer que l'intérêt du sport vient justement de ce qu'il est non-représentatif : il ne fait pas incarner au corps d'autres que soi mais le fait devenir autre.
- 14 *Ibid.*, p. 69.
- 15 *Éthique à Nicomaque*, Vrin, trad. Tricot, 1176b, p. 540-544.
- 16 R. David, N. Oblin, *Jouer le monde*, *op. cité*, p. 70-71.
- 17 J.-M. Brohm, J.-M. Damian, C. Marin, *L'opium olympique*, *op. cité*, p. 140. « Durant leurs « loisirs sportifs » les travailleurs pratiquent l'activité physique en rapport avec le monde du travail sur un mode de pensée *préparant* et *justifiant* le type de rapports au corps qu'impose le travail industriel. Le but de cette compétition est la recherche du record, comme manifestation du *rendement maximum*. Cela impose un *travail intensif d'entraînement* n'ayant d'équivalent, en ce qui concerne la préparation olympique, que les cadences les plus infernales du travail à la chaîne. Le champion devient un *producteur de performances et de records*, son travail ne lui appartient plus ; il est entièrement déterminé par son *entraîneur*, véritable *contremaître*, dont le seul but est *d'augmenter la productivité des champions*. » (p. 139)
- 18 *Ibid.*, p. 145.
- 19 Cf. Stéphane Chauvier, *Qu'est-ce qu'un jeu ?*, Vrin, 2007.

20 Certes, cette définition est encore mal ajustée à l'ensemble de ses objets, puisqu'elle n'exclut pas le jeu des comédiens, qu'on hésiterait pourtant à qualifier de sportif, et parce qu'elle semble exclure un sport comme les échecs. Peut-être faudrait-il encore ajouter, pour exclure le théâtre et le cinéma, que le but du sport n'est pas de se faire passer pour autre, c'est-à-dire de faire de son corps un signe ; et, pour inclure le jeu d'échecs, d'une part que le cerveau aussi, après tout, est un organe du corps, et d'autre part que le joueur a à sa disposition un corps d'armée. On l'a dit, cela mériterait d'être développé.

21 À cela peuvent s'ajouter d'autres raisons encore de faire du sport : être en bonne santé, perdre du poids, se préparer à d'autres activités physiques, etc.

22 Dans *Le Joueur*, le jeune Alexeï Ivanovich est précepteur au service d'un général russe dont il aime désespérément la belle-fille. Il accepte de jouer à la roulette les économies de celle-ci, qui espère en tirer un gain suffisant pour pouvoir rembourser ses dettes, mais il se prend au jeu et cette passion du jeu gagne bientôt le reste de sa vie ; il ne se soucie alors plus guère des conséquences de ses actions.

23 Précisons cependant qu'il ne s'agit pas d'opposer deux catégories d'activités nécessairement différentes mais d'appréhender toute activité comme pouvant s'exercer selon les modalités opposées du sport et du travail. C'est pourquoi une même activité peut apparaître tantôt comme un sport et tantôt comme un travail. Le bûcheronnage, par exemple, est un travail ou un sport selon la façon dont on le pratique.

24 Cf. « Le travail, ça n'est pas du sport ! », par Marc-Henry Soulet, pour la *Revue d'information sociale*, le 8 août 2010.
<https://www.reiso.org/articles/themes/travail/486-le-travail-ca-n-est-pas-du-sport>.

25 On peut ainsi proposer une interprétation inhabituelle du processus de rationalisation qui affecte simultanément le monde du travail et celui du sport au moins depuis le XIX^e siècle. Historiens et sociologues du sport ont décrit les multiples façons dont la pratique sportive s'est organisée à cette époque : les règles sont formalisées,

deviennent de plus en plus complexes et s'universalisent ; des institutions spécialisées veillent à les faire respecter ; des temps et des espaces désacralisés sont réservés au sport ; l'égalité tend à être établie entre les adversaires ; la préparation et l'entraînement des athlètes sont aménagés strictement ; leurs rôles se spécialisent ; l'activité sportive est quantifiée, notamment les records. Les Jeux olympiques modernes sont une conséquence de ce processus. Cf. Jacques Ulmann, *De la gymnastique aux sports modernes : Histoire de l'éducation physique*, 1965 ; Allen Guttman, *From Ritual to Record*, 1978 ; Thierry Therret, *Histoire du sport*, 2007 ; Sébastien Darbon, *Les fondements du système sportif. Essai d'anthropologie historique*, 2014. La « sportivisation » (Therret) du sport incite bien sûr à considérer que le sport moderne apparaît avec la Révolution industrielle et se modèle sur le travail en régime capitaliste. Pourtant, deux processus similaires peuvent avoir des sens très différents selon les domaines où ils s'effectuent. On peut ainsi se demander si cette rationalisation du sport, plutôt que de le rendre aussi productif que le travail, n'eut pas pour effet d'augmenter sa difficulté et donc d'y rendre l'échec encore plus fréquent. Comparer par exemple abstraitement la performance de différents athlètes, c'est les obliger à devoir s'affronter systématiquement à égal ou à meilleur que soi. La compétition systématique, ou encore l'établissement de records, ne sont que des moyens de rendre la réussite plus difficile. Contrairement à la rationalisation du travail, la rationalisation du sport y privilégie un exploit incertain au détriment d'une réussite assurée.

- 26 Georges Bataille, « La notion de dépense », dans *La Critique sociale*, n° 7, 1933.
- 27 Nous avons dit que le sport est un jeu qui se spécifie par l'usage du corps : le sport relève donc des *techniques du corps*. Cf. Marcel Mauss, « Les Techniques du corps », dans *Journal de Psychologie*, XXXII, n° 3-4, 1936. Le travail, quant à lui, ne relève pas toujours ni entièrement des techniques du corps.
- 28 Cf. Adam Smith, *De la richesse des nations*, I, 1776 ; Karl Marx, *Le Capital*, I, IV, XIV, 4, 1867.
- 29 Cf. Georges Friedmann, *Le travail en miettes. Spécialisation et loisirs*, Éditions de l'Université de Bruxelles, ULB Lire Fondamentaux, 1956 [1964]. I. L'éclatement des tâches industrielles, p. 50 : « Dans une

usine horlogère très rationalisée (Suisse, 1949), le travail « en parties brisées » est, me dit le psychotechnicien, particulièrement fatigant parce qu'il ne peut pas donner satisfaction. Les tâches auxquelles beaucoup de ces ouvriers et ouvrières sont rivaux se trouvent être nettement inférieures, selon lui, à celles qu'ils auraient été capables d'effectuer si on leur avait donné les moyens : c'est là, ajoute-t-il, une des causes majeures de leur vieillissement prématuré. »

30 Selon G. Simondon, un objet technique est *abstrait* quand ses parties *divergent* les unes des autres, c'est-à-dire remplissent leurs fonctions indépendamment, du fait d'une absence de causalité réciproque. Cf. *Du mode d'existence des objets techniques*, 1958, I, 1, I.

31 Cf. « *Le parallélisme psycho-physique et la métaphysique positive*. », 1901, dans *Mélanges*, p. 486 : « La faculté que possède l'animal de contracter des habitudes motrices est limitée. Mais le cerveau de l'homme lui confère le pouvoir d'apprendre un nombre indéfini de « sports ». C'est avant tout un organe de sport, et, de ce point de vue, on pourrait définir l'homme comme « un animal sportif ». »

32 Simondon définit la technicité comme « le degré de concrétisation d'un objet technique » (*Du mode d'existence, op. cité*, p. 89) et montre que les contraintes économiques, différentes des exigences proprement techniques, tendent à freiner la concrétisation des objets techniques (p. 30-31).

33 *Ibid.*, p. 20.

34 Simondon donne comme exemple de *convergence* les améliorations apportées aux moteurs thermiques des motocyclettes. Les culasses des moteurs risquaient de se fissurer et d'exploser sous la pression des gaz chauds qu'ils contenaient ; c'est pourquoi y fut ajouté un système de refroidissement à eau, bientôt remplacé par un système de refroidissement à air en formes d'ailettes. Celles-ci permettaient une plus grande convergence, puisque le refroidissement était alors obtenu non plus par un fonctionnement séparé (la circulation d'eau froide sur la culasse) mais par un effet solidaire du fonctionnement d'ensemble : le moteur meut le véhicule à travers l'air qui passe ainsi

dans les ailettes et en dissipe la chaleur. La convergence s'accrut encore lorsque les ailettes se mirent à jouer en plus le rôle mécanique de nervures rigides s'opposant à une déformation de la culasse — ce qui permettait en retour de construire des culasses plus minces et donc favorisant les échanges d'énergie thermique. Cf. *ibid.* p. 21 à 27, et planche 1 et 2.

- 35 J.-M. Brohm nous semble négliger cet historicité de la technique sportive et donc un aspect important du sport, peut-être là encore parce qu'il y fait primer le but sur l'activité elle-même. Cf. *Le mythe olympique, op. cité*, p. 310 : « Il va de soi, malgré les formidables progrès techniques, que les gestes ont une forte parenté et que dans l'ensemble la course antique devait ressembler extérieurement à la course moderne. »
- 36 Cf. *L'opium olympique, op. cité*, p. 145 : « Le corps lui-même est taylorisé, on supprime tous les gestes inutiles, puisqu'il n'y a pas trente-six manières de sauter le plus haut possible... »
- 37 Cf. F. Aubert, T. Blancon, S. Levicq, *Athlétisme, 2. Les sauts, collection De l'école aux associations*, édition revue EPS, 2004. Il y a bel et bien problème parce qu'un compromis doit être réalisé entre vitesse horizontale et vitesse verticale : plus l'athlète court vite vers la barre, plus il pourra s'élever rapidement, mais plus il risquera de s'écraser sur sa jambe d'appui et d'être propulsé prématurément vers la barre. T. Blancon est intervenu dans l'émission *Culture physique d'Arte* pour expliquer le problème corporel que doit résoudre l'athlète du saut en hauteur (à partir de la quatrième minute) : <https://www.arte.tv/fr/videos/100100-001-A/culture-physique/>.
- 38 *Ibid.*
- 39 Cf. Robert Welch, *The Wizard of Foz : Dick Fosbury's One-Man High-Jump Revolution*, Blackstone Publishing 2018. Nous n'avons pu consulter ce livre que sous un format numérique et c'est pourquoi nous n'en référençons les citations qu'à partir du numéro des chapitres.
- 40 Cf. Deborah Brill, avec James Lawton, *Jump*, Harpercollins, 1987.

- 41 R. Welch, *The Wizard of Foz*, *op. cité*, chapitre 4 : « Mon premier style ressemblait plutôt au rouleau californien, mais au lieu de continuer comme cela j'ai arrêté. Pendant trois ans j'ai utilisé la technique des ciseaux et je pouvais voir qu'elle m'était bénéfique. ». Nous traduisons. (« *The first style was rather like the Western Roll, but instead on going on my side I sat up. For three years I used the scissors style, and I could see how I was benefitting.* »)
- 42 Le saut avec rouleau ventral suppose pour être mené à bien l'action puissante des bras et des jambes. Mais le manque de puissance de Fosbury lui fit se poser avec d'autant plus d'acuité le problème spécifique du saut en hauteur : « J'étais un garçon tout à fait moyen en athlétisme, je savais que je n'étais ni rapide, ni puissant. Il fallait donc que je convertisse toute ma vitesse horizontale en vitesse verticale. Instinctivement, j'ai supprimé tout blocage à l'appel. » Nous traduisons. Cf. T. Blancon, « Un homme sur le dos », *Revue AEFA*, n° 139, 1995.
- 43 Cf. R. Welch, *op. cité*, chapitre 4 : « Derrière lui, les sourires narquois de quelques athlètes mélangés à quelques applaudissements. Même sans le dire, leur conclusion concernant son style était évidente : dans un monde de Ford Thunderbirds et de Corvettes, un gosse de Medford avait débarqué avec un modèle T. » Nous traduisons. (« *Behind him, a few smirks from other jumpers mixed with a few hand claps. Even if they didn't say it, the inference was clear regarding his style: in a world of Ford Thunderbirds and Corvettes, some kid from Medford had shown up in a Model T.* »)
- 44 Brill et Fosbury ont d'abord divergé, tant de leurs concurrents que dans leur technique. C'est donc que le progrès technique ne procède pas par simple convergence, et peut-être la théorie simondonienne du progrès technique pêche-t-elle par enthousiasme téléologique. Simondon reconnaît cependant que l'organisation analytique de l'objet abstrait laisse la voie libre à « des possibles nouveaux » (*Du mode d'existence*, *op. cité*, p. 27). Le rouleau dorsal était virtuellement en germe dans la technique des ciseaux.
- 45 R. Welch, *The Wizard of Foz*, *op. cité*, chapitre 4 : « Lève tes fesses, imbécile. Qu'est-ce qu'il avait à perdre ? Il décida d'obtempérer, même s'il lui manquait encore un élément important de cette injonction : comment faire ? Il expira. Regarda la barre. Se balança

doucement d'avant en arrière. Fonça vers sa cible. Sauta. Fit des ciseaux et, instinctivement, la réponse lui vint : penche-toi en arrière. Dans un éclair d'inspiration, c'est ce qu'il fit, et cela redressa ses hanches et donc ses fesses par-dessus la barre. Voilà comment. Lorsqu'il atterrit sur les copeaux de bois, la barre était toujours en place; il avait un nouveau record personnel. Et une légère sensation qu'il tenait peut-être là quelque chose.... [...] « Je cherchais seulement à relever mes hanches pour pouvoir sauter plus haut. Je n'avais jamais réfléchi à comment faire du saut en hauteur, je faisais tout ce que je pouvais pour pouvoir sauter plus haut. Et c'est ce qui a donné le rouleau dorsal. » » (« *Raise your butt, stupid. What did he have to lose? He decided to comply, even if he was still missing a significant component of the edict: But how? He exhaled. Eyed the bar. Gently rocked back and forth. Burst toward his target. Jumped. Scissored and—instinctively, the answer came: Lean back. In the flash of inspiration, he did so, which forced up his hips, and therefore his butt, up and over the bar. That's how. When he hit the wood chips the bar was still in place; he had a new personal best. And a slight sensation that he might be on to something here.... [...]* I was just trying to get my hips higher to that I could jump higher. I never ever thought about how to go about high jumping, I did it however I could jump high. And that's what evolved, the backwards jump. »).

46

Cela est manifeste dans leurs biographies. Cf. *Ibid.*, chapitre 8 : « »Son nouveau style de saut, même après que les gens se moquent de lui et que les entraîneurs lui disent que ça ne marcherait pas, il s'y est tenu, parce qu'il ne pensait pas avoir quoique ce soit à perdre. », dit Kevin Miller, quelques années plus jeune que Fosbury à OSU et aussi rédacteur en chef du magazine des anciens élève de l'école, l'*Oregon Stater*. « Il avait déjà tout perdu. C'était comme s'il se disait : « Vous pensez que je vais souffrir de l'embarras ? Bon sang, j'ai perdu mon frère et mes parents. Je sais ce que c'est que de vraiment souffrir. Vous pensez que je vais m'inquiéter d'être différent ? Hé, je suis le seul enfant de l'école avec un frère mort et des parents divorcés. » Je ne dis pas que Dick s'est dit ces choses à lui-même, mais elles ont probablement eu lieu à un niveau plus profond. » » (« *With his new high-jump style, even after people laughed at him and coaches told him it wouldn't work, he stuck with it because he didn't feel he had anything to lose, » said Kevin Miller, a few years behind Fosbury at OSU and, eventually, editor of the school's alumni magazine, the Oregon Stater. « He'd already lost it all. It was like: 'You think embarrassment is going to hurt? Hell, I've*

lost my brother and parents. I know what real hurt is. You think I'm going to worry about being different? Hey, I'm the only kid in school with a dead brother and divorced parents.' I'm not saying Dick said these things to himself, but they likely happened at a deeper level. ») L'indépendance d'esprit de D. Brill lui fait par ailleurs généralement juger vains les honneurs qu'elle reçoit pour ses performances ; cf. D. Brill, *Jump, op. cité*, chapitre 1, et chapitre 2, p. 33-34 : « C'était quoi, une médaille ? Ce n'était qu'un morceau de métal. Ce qui était important, c'était tout ce qui m'avait permis de gagner, l'effort, la concentration. Tout cela, personne ne pouvait me le voler. C'est quelque chose que j'aurais toujours. J'essaie d'expliquer cette désinvolture quand les gens me demandent où sont passés tous mes trophées. Je leur réponds : « Je les ai donnés. Les premiers semblaient importants — ils ne le sont plus. » Je sais à quel point je suis forte. Je sais ce que j'ai réalisé. Cela ne sera jamais perdu. C'est pourquoi je les donne à des écoles et à des enfants. C'est là qu'ils sont importants, au début. Les trophées vraiment moches, en revanche, c'est tout un problème. Je les ai empilés dans un congélateur pendant un certain temps. Peut-être qu'un sculpteur abstrait pourrait être intéressé. » (*« What was a medal ? It was just a piece of metal. What was important was what had gone into winning, the effort, the concentration. All that was something no one could steal. It was something I would always have. I try to explain this attitude when people ask me where all my trophies have gone. I say, « I gave them away. The first ones seemed important — they're not any more. » I know how good I am. I know what I have done. That will never be lost. So I give them to schools and kids. That's where they're important, at the beginning. And with the really ugly trophies it's quite a problem. I stacked them in a freezer for a while. Maybe some abstract sculptor might be interested. »*).

47 Cf. T. Blancon, « Un homme sur le dos », *Revue AEFA*, n° 139, 1995.

48 Cf. D. Brill, *Jump, op. cité*, p. 42.

49 « Le maître nous faisait sauter en ciseau avec un élan rectiligne et oblique par rapport au plan de la barre. En attendant notre tour nous ne respections pas la marque de départ qu'on nous avait fixée. Plus la séance avançait, de trépignements en bousculades, plus nous nous retrouvions décalés vers le centre de l'aire de saut. Nous sautions avec un élan en forme de J. Je me sentais bien sur cette

trajectoire. Je l'ai toujours conservée. » Cf. T. Blancou, « Un homme sur le dos », *op. cité*.

50 Cf. Jesus Dapena, « The Evolution of High Jump Technique : Biomechanical Analysis », Indiana University, Bloomington, 2002 : « « La courbe était utile de deux manières : (a) elle permettait à l'athlète d'être en position basse à la fin de l'élan sans avoir à courir avec les genoux très fléchis ; (b) la courbe faisait s'incliner l'athlète loin de la barre au moment où le pied d'appel prenait appui, ce qui permettait de générer un moment angulaire pendant l'appel sans avoir à se pencher vers la barre à la fin de celui-ci. » Nous traduisons. (« *The curve was useful in two ways: (a) It allowed the athlete to be in a low position at the end of the run-up without having to run with very bent knees; (b) the curve made the athlete lean away from the bar at the time that the takeoff foot was planted, and this permitted the generation of angular momentum during the takeoff without having to lean into the bar by the end of the takeoff.* »)

51 *Ibid.* J. Dapena soutient cependant que le rouleau dorsal n'est pas nécessairement plus performant que le rouleau ventral, l'un et l'autre ayant des avantages différents. Selon lui, le rouleau dorsal correspondrait mieux à des athlètes plus souples et le rouleau ventral à des athlètes ayant plus de force. Il émet l'hypothèse que les deux techniques pourraient en venir à coexister.

52 Cf. *L'opium olympique*, *op. cité*, p. 145 : « Le sportif, loin d'être un individu intégral, est au contraire un individu morcelé, un simple opérateur d'un geste stéréotypé et mécanisé à outrance, tout comme l'ouvrier à la chaîne. Le sportif est lui-même une machine-outil, un moteur humain. » (145)

53 Cf. G. Simondon, *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, Éditions Jérôme Millon, 2017, I, 1.

54 *Du mode d'existence*, *op. cité*, p. 99 : « L'homme intervient ici comme être vivant ; il utilise son propre sens de l'auto-régulation pour opérer celle de la machine, sans même que cette nécessité soit consciemment formulée : un homme laisse « reposer » un moteur de voiture qui chauffe exagérément, le met en route progressivement à partir de l'état froid sans exiger un effort très énergique au début. Ces conduites, justifiées techniquement, ont leur corrélatif dans les

régulations vitales, et se trouvent vécues plus que pensées par le conducteur. »

55 *Ibid.*, p. 12-13.

56 Cf. Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*, Logique transcendantale, Analytique transcendantale, Livre II, ch 2, section 3, folio essais, p. 209-214 : « J'appelle grandeur extensive celle dans laquelle la représentation des parties rend possible la représentations du tout (et par conséquent la précède nécessairement). [...] [J]'appelle cette grandeur qui n'est appréhendée que comme unité et dans laquelle la pluralité ne peut être représentée que par son rapprochement de la négation = 0, une grandeur intensive. » Sur la notion de grandeur intensive, cf. Juliette Simont, *Essai sur la quantité, la qualité et la relation chez Kant, Hegel, Deleuze. Les « fleurs noires » de la logique philosophique*, V, L'Harmattan, 1997. Sur la notion d'intensité, plus généralement, cf. Tristant Garcia, *La vie intense*, Autrement, 2018.

57 Sur cette distinction, cf. Gilles Deleuze, *Différence et répétition*, puf, Epiméthée, p. 9.

58 « *For me, it wasn't just high jumping to win medals," she said. "It was always much more. It was the kind of freedom you get, a sense of freedom of movement and expression. You have to move smoothly, in one piece, and have all parts working together. So when you put it all together it's an extraordinary feeling, the most wonderful feeling.* » Cf. LONG, W., *Celebrating Excellence : Canadian Women Athletes*, Polestar, 1995.

59 Dans de rares cas, cette expérience s'apparente peut-être à celle que les psychologues du sport appellent « *flow* ». Cf. Pascale Demonstrond, Patrick Gaudreau, « Le concept de « *flow* » ou « état psychologique optimal » : état de la question appliquée au sport », dans *Staps* 2008/1 (n° 79), pages 9 à 21. Cf. aussi Elie During, « Les trois corps de l'animal sportif. Des Corps compétents (sportifs, artistes, burlesques). », dans Bernard Andrieu, *Ethique du sport : morale sportive, performance, agressivité*, 2019.

60 Cf. en particulier G. Deleuze et F. Guattar, *Mille Plateaux*, Les Éditions de Minuit, 1980, 6.

61 Un sport comme l'apnée constitue un cas très particulier mais cependant pas une exception, puisque l'athlète s'efforce d'utiliser une énergie minimale en la faisant circuler de la façon la plus économe possible — par exemple en évitant les pensées parasites — dans une zone restreinte d'un corps qui par ailleurs tend vers une absence d'organes (poumons réduits à la taille d'une orange, rythme cardiaque ralenti, vasoconstriction, narcose à l'azote, ...). Chercher à aller au plus profond en apnée, c'est, semble-t-il, chercher à faire l'expérience de la *moindre* intensité.

62 Cf. le commentaire du service « dostoïevskien » de John McEnroe par Deleuze, dans l'entretien filmé *L'abécédaire de Gilles Deleuze*, de P.-A. Boutang et avec C. Parnet, 1989, « T comme tennis ».

63 *Ibid.*, p. 12.

64 G. Simonon, *Du mode d'existence*, *op. cité*, p. 13.

65 Le rouleau dorsal n'aurait cependant pas pu être pratiqué sans la modification de l'un des éléments constituant le milieu technique des athlètes de saut en hauteur. Jusqu'aux années 1960, les athlètes atterrissent en effet dans une fosse remplie de sable, de sciure ou de copeaux de bois. Sauter en ciseaux, en rouleaux costal ou ventral, c'était pouvoir se réceptionner sur les jambes et les bras. Sauter en rouleau dorsal, c'était devoir se réceptionner sur la tête, les épaules ou le dos, ce qui représentait alors un danger réel de blessure. Bruce Quandt arrêta d'ailleurs l'athlétisme pour cette raison. « Quandt arrêta de sauter après avoir vu un docteur qui lui dit qu'après des années à atterrir sur son épaule et son dos, il pourrait commencer à subir des dommages permanents. Quandt y réfléchit sérieusement et s'éloigna de l'athlétisme. » (« *Eventually, Quandt stopped jumping after seeing a doctor who told him that after years of landing on his shoulder and back, he might start to get permanent damage. Quandt gave it some serious thought and stepped away from the track.* » Cf. l'article « The First Fosbury », par Micah Drew, pour *Flathead Beacon*, 21 juillet 2021). C'est grâce à l'invention, au début des années soixante, du « Port-a-Pit » de D. Gordon, un coussin composé du caoutchouc mousse, que le rouleau dorsal cesse d'être une technique autodestructrice. Cf. R. Welch, *The Wizard of Foz*, *op. cité*, chapitre 5. Brill avait pu développer sa technique chez elle parce que son père, marin, lui confectionna une fosse de réception avec des filets de pêche. Dans les deux cas, l'objet technique se rend

lui-même possible en transformant son milieu. Pour Simondon, cet autoconditionnement de l'objet technique par la récurrence de sa causalité dans le milieu est « *le véritable progrès technique* ». Cf. *Du mode d'existence*, p. 65.

66

Cf. FAVRE, Laurent, « Et Fosbury devint un nom commun. », *Le Temps*, article du 19 octobre 2018.

[https://www.letemps.ch/sport/fosbury-devint-un-nom-commun.](https://www.letemps.ch/sport/fosbury-devint-un-nom-commun)

67

Gilles Deleuze, « Les intercesseurs », dans *Pourparlers (1970-1990)*, Les Éditions de Minuit, 1990, p. 165-166.

68

Cf. Michel Foucault, *Les Mots et les Choses*, Tel, 1966, p. 398.

69

Cf. Patricia Jolly, « Dick Fosbury : un « flop » gagnant. », article du 13 août 2007, *Le Monde* : « Pressé par les journalistes locaux qui n'arrivent pas à mettre en mots son style, Dick le baptise « Fosbury flop ». « Autant par goût pour l'allitération que par autodérision, explique-t-il. Et parce qu'un journaliste avait décrit mes sauts comme ceux d'un poisson bondissant hors de l'eau. » » Ce journaliste ne fut pas le seul pour qui Fosbury ressemblait à un être marin. Son camarade d'université, lui, en revanche, comprenait que Fosbury était non en dehors mais dans son élément : « *Sweet, qui a observé Fosbury grandir, le connaissait mieux que personne : « Une fois, j'ai vu une émission spéciale de Jacques Cousteau sur les pieuvres », raconte-t-il. « Ils ont filmé la pieuvre à bord d'un navire, alors qu'elle glissait et suintait dans tous les sens. Puis ils l'ont filmée en train de glisser à travers un sabord et dans l'eau. Les caméras placées sous l'eau ont filmé cet animal incroyablement gracieux et d'une beauté stupéfiante. Dick était comme ça. Lorsqu'il flottait, il était la grâce, la beauté, l'efficacité, la force mêmes, mais surtout il était parfaitement fluide, comme si, bien sûr, c'était comme ça qu'il allait sauter. Comme les pieuvres, il avait atteint une homéostasie avec son environnement ».* » (« *Sweet, who watched Fosbury morph from boy to man, saw Fosbury more clearly than most. "I saw a Jacques Cousteau special on octopi once," he said. "They put a camera on it aboard a ship, slopping and oozing around. Then they filmed it sliding through a gunwale port and into the water. Cameras under water caught this amazingly graceful, stunningly beautiful animal. Dick was like that. Flopping he was grace, beauty, efficacy, strength, but mostly just smoothly perfect, like, of course, that was the way he was going to jump. Like the octopi, he'd reached a homeostasis with his*

environment. », cf. R. Welch, *The Wizard of Foz*, *op. cité*, chapitre 11. Nous traduisons.) La scène dont il est question est celle des dernières minutes du vingtième épisode de *The Undersea World of Jacques Cousteau*, 1972. Le commentaire dit ceci de la pieuvre : « *C'est un maître de l'évasion, sans aucun os dans son corps. Hors de son élément, la pieuvre est un chaos de chair. De retour dans l'ordre de la mer, elle renaît à l'ordre, à la vie, à la grâce et à la beauté.* » (« *He is an escape artist, without a bone in his body. Out of his element, the octopus is a chaos of flesh. Back in the order of the sea, he himself is reborn to order, to life, grace and beauty.* » Nous traduisons.) Une fois revenu dans l'océan, le corps sans organes de la pieuvre, phylogénétiquement sélectionné pour les ondes, est porté par les flots tout comme le corps sans organes que Fosbury s'est façonné pour lui-même est porté par la fluidité de son propre mouvement. https://www.youtube.com/watch?v=CGcl_R5kDBU

70 . Brill, *Jump*, *op. cité*, p. 132. Nous traduisons. (« *The fact is that in almost everything in life something is held back ; in physical action and in the creation of art. It's very rare that you see someone running, or painting, full out like a maniac. I knew that in high jumping, control could never be abandoned. But now I also felt there had to be another ingredient. There had to be a greater sense of freedom, of letting go. There had to be the old urge to fly. For me, that urge to fly is the most wonderful sensation. It is a physical excitement that carries away from all the day-to-day stuff that accumulates in your head ; all the little pressure and and irritation that, if you let them, make life seems so complicated. The freedom to fly is something I equate with walking in the forest or some other natural environment and feeling that any significance you might have is departing into something much bigger, so that your just another element in everything around you : the sky, the trees, the ocean. At such times I feel light, part of everything, completely and wonderfully insignificant. Nothing matters. The only other time I feel quite like that is when I'm in love. It has the same texture, the same effect.* »)

71 Cf. R. Welch, *Jump*, *op. cité*, chapitre 11.

72 Cf. J.-M. Brohm, *Le mythe olympique*, *op. cité*, p. 138.

73 Cf. Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, II, 1, p. 290 : « En somme, mon corps n'est pas seulement un objet parmi tous les autres objets, un complexe de qualités sensibles parmi

d'autres, il est un objet sensible à tous les autres, qui résonne pour tous les sons, vibre pour toutes les couleurs, et qui fournit aux mots leur signification primordiale par la manière dont il les accueille. Il ne s'agit pas ici de réduire la signification du mot « chaud » à des sensations de chaleur, selon les formules empiristes. Car la chaleur, que je sens en lisant le mot « chaud » n'est pas une chaleur effective. C'est seulement mon corps qui s'apprête à la chaleur et qui en dessine pour ainsi dire la forme. De la même manière, quand on nomme devant moi une partie de mon corps ou que je me la représente, j'éprouve au point correspondant une quasi-sensation de contact qui est seulement l'émergence de cette partie de mon corps dans le schéma corporel total. »

—

Contributeur · ices

Jim Schrub et Romain Vielfaure

Du genre moderne, les Jeux olympiques ?

Par Annabelle Caprais | 15-07-2024

Les JO de Paris 2024 constitueront les premiers jeux strictement paritaires de l'histoire. Le CIO ne prétend-il pas que « *les Jeux Olympiques sont devenus l'événement sportif le plus important et le plus égalitaire du monde* » ? La sociologue Annabelle Caprais montre ici que, sur les questions de genre, la réalité est plus complexe. Elle revient non seulement sur le poids de l'histoire (notamment les discours historiques de Pierre de Coubertin contre les femmes sportives), mais aussi sur des problématiques contemporaines, telles que les équipes mixtes ou les tests de féminité.

Les Jeux olympiques (JO) de Paris 2024 constitueront les premiers jeux strictement paritaires de l'histoire. Cette évolution se situe dans la droite ligne de la volonté politique affichée par le Comité International Olympique (CIO), qui se donne pour objectif de « faire des Jeux olympiques l'une des plateformes mondiales les plus efficaces pour promouvoir l'égalité des genres, l'inclusion et la diversité¹ ». À cette fin, le chef de file du mouvement olympique développe par ailleurs de nouveaux formats de compétition en instaurant des épreuves dites « mixtes », notamment en athlétisme, en voile et en *skeet*. Ces changements sont présentés par le CIO comme un signe d'innovation et de modernité, avec des avancées sur le plan de l'égalité de genre. Cependant, si les Jeux olympiques sont désormais paritaires et « mixtes », peut-on dire qu'ils défont pour autant les normes de genre ?

Pour répondre à cette question, un rapide détour par l'histoire du sport au prisme du genre s'avère utile. Il permet de rappeler qu'en

dépit de la volonté de nombreuses sportives, les dirigeants masculins du mouvement olympique ont longtemps interdit aux femmes de participer aux épreuves olympiques. Si aujourd'hui l'institution semble plus ouverte et réflexive sur son passé, la parité tant promue et mise en lumière par les organisations olympiques participe à voiler une réalité plus complexe et loin d'être inclusive.

La participation des femmes aux JO : une ouverture sous contraintes.

Le CIO a longtemps œuvré de façon active contre l'inclusion des femmes aux Jeux olympiques. Lors de la première édition, à Athènes en 1896, aucune participante n'est autorisée à prendre part aux épreuves. Si, lors de l'édition suivante à Paris en 1900, certaines femmes font leur apparition, elles ne représentaient que 22 concurrentes sur 997 athlètes engagé·es. La participation des femmes aux JO reste donc, dans un premier temps, très partielle, et elle ne se fait que dans les disciplines sportives de tradition aristocratique, c'est-à-dire des loisirs pratiqués par la haute bourgeoisie lors de mondanités (tennis, voile, golf, équitation, croquet).

Le baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux olympiques, constitue le parangon des résistances du monde sportif de l'époque envers la pratique sportive des femmes. Ses discours en la matière, rares mais explicites, font souvent office d'exemples. Il conçoit les Jeux olympiques comme « l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense². »

Les interdictions formelles faites aux femmes en matière de pratique sportive s'appuient néanmoins sur des arguments de plusieurs natures³. En dépit des velléités des sportives⁴, les médecins, suivant une logique hygiéniste, considèrent que le sport représente des efforts excessifs pouvant nuire à la fonction de maternité à laquelle les femmes sont réduites.

«De par son anatomie spéciale, la femme est incapable des efforts que comporte tout sport (...) Il semble oiseux d'insister sur ce point qu'un sport n'est point un jeu de femme⁵.»

Les moralisateurs, quant à eux, rejettent le dévoilement des corps permis par le vêtement sportif, estimant qu'il pervertit les mœurs. Enfin, les conservateurs envisagent le sport comme une pratique sociale qui participe à la virilisation des femmes et les éloignent du foyer. En s'adonnant à des exercices considérés comme virils, les sportives ne seraient plus totalement des femmes.

«Il n'est point d'être plus odieux que ce que l'on appelle la femme sportive, celle qui est préoccupée comme nous et presque autant que nous de faire de la marche, du tennis, de l'escrime, du cheval et qui a tant de choses sportives inscrites dans le programme de son existence journalière qu'elle ne trouverait plus le temps de donner à téter à son gosse si elle n'avait point aidé la providence à ne pas lui en donner et qu'elle ne trouve pas davantage celui de songer aux soins de son intérieur et à la décence de sa tenue⁶.»

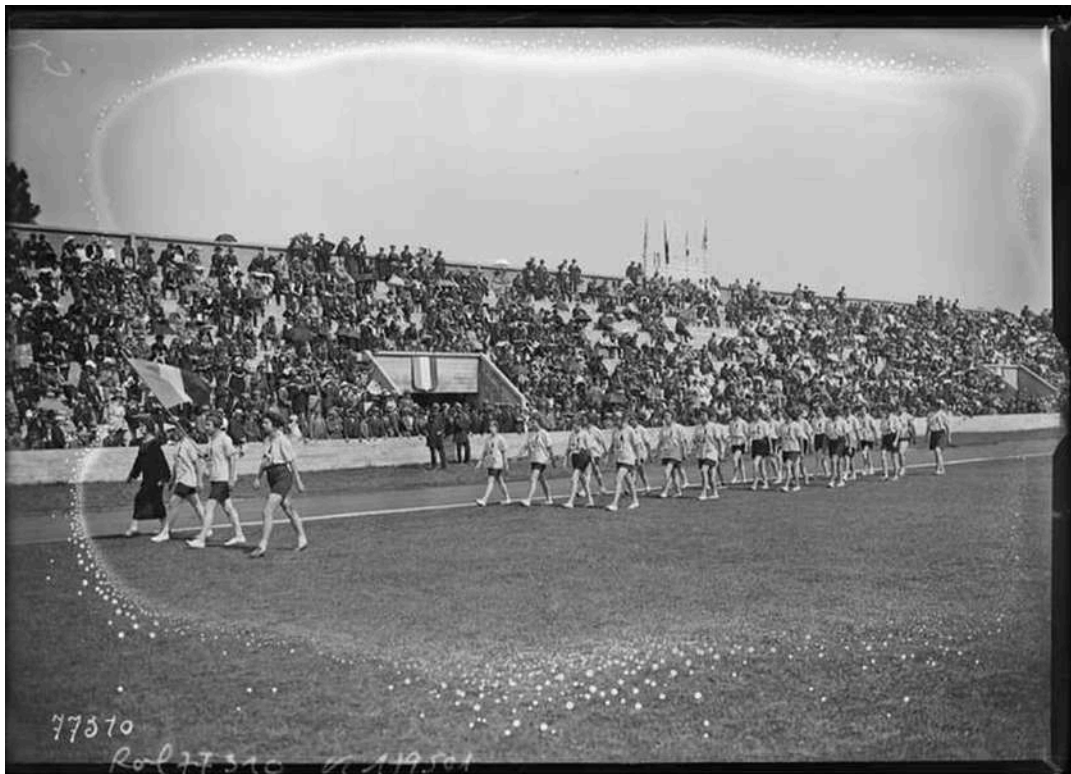
La prégnance des normes médicales, sociales et de genre explique ainsi que l'ouverture des épreuves olympiques ne se soit faite que de façon très progressive et prioritairement dans les disciplines respectant et reproduisant les codes de la féminité. En effet, les épreuves qui remettent en cause l'ordre de genre, c'est-à-dire faisant appel à des pratiques corporelles et des compétences socialement connotées comme masculines (le soulèvement de poids lourds, le plaquage, la puissance, la force, l'agressivité) ne connaîtront qu'une intégration tardive au programme olympique de la catégorie « femmes », à l'instar du lancer de marteau et l'haltérophilie respectivement entrés en 2004.

Pour autant, la pratique sportive des femmes se développe de façon considérable dès le début du xx^e siècle. Dans les années 1910, elles pratiquent des disciplines comme le football⁷, le rugby, le basketball ou encore le cyclisme au sein de sociétés sportives féminines.



L'équipe de rugby des Postes, Télégraphes et Télécommunications (PTT) de Paris en 1929. Photographie issue du « Carnet de la Comtesse », Musée du basket.

D'origine modeste, la nantaise Alice Milliat⁸ (1884-1957) constitue l'une des chevilles ouvrières du développement de la pratique de tous les sports pour les femmes. Dans le courant des préceptes féministes, elle œuvre pour l'accès des femmes aux postes de direction des clubs féminins et réserve des postes aux femmes⁹. Devenue présidente de la Fédération des Sociétés Françaises des Sports Féminins (FSFSF) en 1919, cette dirigeante sportive fonde deux ans plus tard la Fédération Sportive Féminine Internationale (FSFI). Face au refus du CIO et de son président, Pierre de Coubertin, d'intégrer des épreuves d'athlétisme pour les femmes aux Jeux olympiques, elle organise des Jeux mondiaux féminins, qui se tiendront tous les 4 ans de 1922 à 1934¹⁰.



Photographie de la cérémonie d'ouverture des premiers Jeux olympiques féminins (1922, stade Pershing, Paris).

Ces manifestations connaîtront un développement croissant à chaque édition. Elles montrent que loin d'être passives, certaines sportives transgressent l'ordre social et luttent pour leur inclusion, et ce, dès les premiers JO. Le combat de figures sportives et féministes, telles qu'Alice Milliat, est aujourd'hui en passe d'être réhabilité, notamment grâce au travail récent d'historiennes du sport et à l'action d'associations¹¹. Il reste pour autant beaucoup à étudier sur l'histoire du sport pratiqué par les femmes. À cet endroit se matérialise une deuxième forme de violence envers les premières sportives. Après avoir été interdites ou empêchées de pratiquer, l'histoire du sport participe à leur invisibilisation.

Au cours du xx^e siècle, les interdictions formelles envers la pratique des femmes sont peu à peu abandonnées par le CIO. Elles semblent aujourd'hui d'un autre âge ; à tel point que l'on pourrait oublier qu'elles datent pourtant d'hier. En 1972, les hommes représentaient toujours 79,3% des participant-es aux JO, et la boxe pratiquée par les femmes n'a été introduite qu'aux JO de Londres en 2012.

La mixité n'est pas synonyme d'égalité.

Maintenant que l'ensemble des compétitions olympiques est ouvert aux femmes, le CIO présente l'introduction d'épreuves « mixtes » comme une forme de modernité et un gage d'avancées notables en matière d'égalité de genre. Il est cependant à noter que de telles épreuves existent depuis plus de 100 ans. Dès l'entrée des femmes aux Jeux olympiques, à Paris en 1900, les compétitions de voile étaient « mixtes ». Le patinage artistique ou encore l'équitation, comprennent depuis de longue date des épreuves qui ne comportent pas de catégorie hommes/femmes. Plus encore, le CIO a œuvré pour dé-mixer des épreuves qui ont remis en cause la supériorité sportive des hommes sur les femmes. L'épreuve olympique de *skeet*, l'une des épreuves du tir sportif, est ainsi restée mixte jusqu'à ce qu'elle soit remportée par la chinoise Zhang Shan en 1992 devant deux hommes.



Shan Zhang portée par les médaillés d'argent et de bronze, aux Jeux Olympiques de Barcelone, en 1992.

Photographie de XU Haifeng.

Ensuite, la notion de « mixité » recouvre des acceptions très variées. Utilisé pour décrire une situation où hommes et femmes pratiquent séparément, le terme peut tout aussi bien désigner leur confrontation physique directe sur une même aire de jeu. En l'occ-

urrence, certaines nouvelles épreuves introduites aux JO répondent de la première acception. Pour exemple, l'épreuve de judo par équipes apparue aux JO de Tokyo (2021) a été qualifiée de « mixte » alors qu'elle ne consiste qu'à une alternance de combats entre hommes puis entre femmes. Dans cette configuration la confrontation directe n'existe pas et les perspectives de collaborations entre hommes et femmes d'une même équipe restent très réduites.

Notamment légitimé par l'infériorité physique présumée des femmes, ce modèle d'organisation sportive semble par ailleurs façonné par des logiques hétéronormatives. En effet, dans le cas de la luge double aux JO d'hiver, le CIO s'est soucié, en 2018, de « la connotation sexuelle que pourrait prendre l'affaire¹² » en raison de la position des lugeur·euses, « le plus léger des équipiers étant allongé sur l'autre ». Ainsi, malgré des évolutions récentes, les formes de mixité promues demeurent le plus souvent organisées de manière à ce que femmes et hommes ne s'affrontent pas directement ou qu'ils ne collaborent pas physiquement de trop près.

Une politique paritaire et mixte... mais toujours excluante.

Enfin, les Jeux olympiques sont présentés par le CIO comme une plateforme mondiale de l'inclusion et l'égalité des genres, mais certaines minorités de genre sont toujours exclues des épreuves olympiques (en particulier les femmes trans et les personnes intersexes). Si cette exclusion n'est pas systématique, elle est néanmoins prégnante pour les personnes qui les vivent. L'athlète française Halba Diouf s'est ainsi vue récemment interdite de pratiquer sa discipline au-delà du niveau départemental par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), laissant par là même s'envoler ses espoirs de participation olympiques.

Suite à un travail de concertation, le CIO a publié en 2021, son nouveau « cadre pour l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et l'intersexuation ». Ce dernier ind-

ique que « tout un chacun, indépendamment de son identité sexuelle, expression et/ou intersexuation, devrait être en mesure de pratiquer un sport en toute sécurité, mais sans préjugé ». Cette nouvelle réglementation laisse cependant à chaque fédération sportive internationale le soin d'édicter les règles de participation aux épreuves qui leur incombe. Si ce cadre se veut plus inclusif, il s'est paradoxalement traduit par un durcissement des politiques d'exclusion envers les personnes intersexes et trans¹³.

Les fédérations sportives, et notamment la fédération internationale d'athlétisme, ont institutionnalisé de tests visant à contrôler le sexe des sportives¹⁴. Cette procédure ne connaît pas d'équivalent chez les hommes. Elle s'est d'abord matérialisée par des tests visuels gynécologiques, puis chromosomiques, et prend désormais la forme d'un contrôle hormonal. La variété des indicateurs utilisés, les changements successifs de seuils (10 nmol puis 2,5 nmol de testostérone par litre de sang) au-delà duquel les individus ne sont pas considérés comme des femmes, et la faiblesse des preuves scientifiques sur lesquels ces derniers s'appuient montrent l'incohérence et l'inutilité des politiques visant à caractériser les « vraies femmes ».

Ainsi, derrière la parité du nombre d'athlètes, les institutions sportives reproduisent de nouvelles formes d'exclusions, formulées sur la base d'arguments toujours renouvelés, mais s'inspirant des interdictions passées. La catégorisation des individus, ici sexuée (femme/homme), reste pensée comme un dispositif permettant de garantir une « compétition équitable » entre les concurrent·es – une ambition qui relève pourtant du mythe. Une taille très importante, des fibres musculaires exceptionnelles, une capacité pulmonaire et respiratoire en dehors des standards ne constituent-elles pas des avantages injustes et disproportionnés ?

Concluons donc que, même si le CIO ne détient pas le monopole de l'organisation du sport et qu'à ce titre, il ne constitue pas le seul responsable de l'ensemble des inégalités persistantes dans le mouvement sportif évoquées ici, il ne peut décemment pas énoncer que

ortant et le plus égalitaire du monde¹⁵ ». L'intégration des minorités de genre au programme des JO constitue une histoire de luttes, commencée au tournant du xx^e siècle - et encore bien loin d'être achevée.

—

Notes

- 1 <https://olympics.com/cio/egalite-des-genres/objectifs>.
- 2 Pierre de Coubertin, la Revue olympique N° 79, juillet 1912, p. 109-111.
- 3 Ottogalli, C. (2004). Quand le Club Alpin Français écrit au féminin (1874-1919). *Amnis. Revue d'études des sociétés et cultures contemporaines Europe/Amérique*, (en ligne).
- 4 Castan-Vicente, F., Bohuon, A., & Pallesi, L. (2021). « Ni de seins, ni de règlement » L'athlète Violette Morris ou le procès de l'identité sexuée de l'entre-deux-guerres. *20 & 21. Revue d'histoire*, (4), 87-105.
- 5 Dr Héricourt, « La femme dans le sport moderne », *Revue des deux mondes*, 1900.
- 6 Henri Desgranges, 1904, cité dans Pécout C., Birot L. (2008). *La culture sportive mondaine à la Belle Époque : facteur du développement des stations balnéaires du Calvados*. In: *Annales de Normandie*, n°1-2, 135-146.
- 7 Prudhomme-Poncet, L. (2003). *Histoire du football féminin au xx^{ème} siècle*. Paris: L'Harmattan.
- 8 Carpentier, F. (2019). Alice Milliat et le premier « sport féminin » dans l'entre-deux-guerres. *20 & 21. Revue d'histoire*, 142, 93-107.
- 9 Castan-Vicente, F., Bohuon, A., Henaff-Pineau, P., & Chanavat, N. (2019). Les pionnières françaises du sport international des

femmes: Alice Milliat et Marie-Thérèse Eyquem, entre tutelle médicale et non-mixité militante ?. *Staps*, 125(3), 31-47.

- 10 Voir à ce titre, l'exposition « Les premiers « jeux olympiques féminin » de Paris 1922 » organisée par le comité d'histoire de la ville de paris.
<https://storymaps.arcgis.com/stories/f8dcc0930863489fa30dc34558cb10de>
- 11 Par exemple, la fondation Alice Milliat.
- 12 *L'Équipe*, 8 février 2018.
- 13 Bohuon, A., & Pallesi, L. (2023). « Ne plus se laisser prendre à leurs Jeux. Transidentité et intersexuation versus la bicatégorisation sexuée. » *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, (158), 61-75.
- 14 Bohuon, A., (2012). *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X?*, Paris, éditions IXe.
- 15 <https://olympics.com/cio/egalite-des-genres/egalite-des-genres-a-travers-le-temps>

—

Contributeur · ices

Jim Schrub et Mathieu Watrelot

LES JEUX SONT FAITS

ÉTUDES | #JEUX OLYMPIQUES | #INVISIBLES | #MIGRATIONS

« Il ne faut pas que les touristes nous voient... » Les JO et l'invisibilisation des personnes migrantes à la rue

Par Oriane Sebillotte | 15-07-2024

Paris accueille les Jeux, mais chasse les personnes qui y demandent asile. Le plus grand spectacle du monde s'organise en produisant ses invisibles. La géographe Oriane Sebillotte, qui enquête depuis des années sur les campements franciliens de personnes migrant.s sans domicile, livre ici un récit à la fois analytique et immersif, illustré par ses propres graphiques et dessins. Pour qu'au moins les Jeux fassent voir ce que d'habitude on cache.

« Ils sont venus avant-hier avec deux voitures de police vers 6h30-7 heures du matin. Ils ont parlé avec tout le monde [...] : "il faut ramasser vos tentes, bientôt les Jeux olympiques vont commencer et vous allez devoir partir d'ici, on va devoir tout nettoyer." C'est ça qu'ils nous ont dit. Moi je n'ai rien répondu. On va sûrement partir. Une fois, avant, ils m'avaient frappé à l'épaule avec leur matraque parce que j'avais répondu, donc maintenant je me tais¹. »

L'homme qui fait ce récit vit dans une tente à Paris comme environ 1 100 migrant.es à cette période dans l'agglomération parisienne². L'augmentation du nombre de personnes arrivant dans l'Union européenne pour y demander l'asile au milieu des années 2010, et le sous-dimensionnement de l'hébergement institutionnel, sont rendus visibles par l'occupation de l'espace public francilien par des

campements. Ces dix dernières années, ils ont été installés sous le métro aérien, sous des ponts, des échangeurs, dans des tunnels ou aux bords des quais. Ils sont faits de tentes, parfois seulement de matelas et de cartons, de matériaux de récupération (grilles, canapés, chaises) protégés par des bâches tendues. Ils regroupent de quelques dizaines à plusieurs milliers de personnes, qui viennent majoritairement du Soudan, d'Afghanistan, d'Éthiopie, d'Érythrée et d'autres pays d'Afrique et d'Asie. La plupart souhaitent demander l'asile dans un pays européen, sont en demande d'asile, l'ont obtenue ou en ont été déboutées. Leur présence visible dans l'espace public a fait l'objet de nombreuses prises de position médiatiques, associatives et politiques au cours des années³.



Figure n° 1 - Campement sous le métro aérien dans le quartier de La Chapelle, décembre 2022

Trois ans après que les campements ont pris de l'ampleur à Paris et en petite couronne, le Comité international olympique (CIO) a officiellement attribué l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 à la Ville de Paris, le 13 septembre 2017. D'après Jules Boykoff, chercheur états-unien en sciences politiques, les Jeux sont l'occasion pour les pays hôtes de mettre en place des dispositifs de surveillance de la population et de tester des approches sécuritaires qui perdurent souvent au-delà⁴. Il observe également que les Jeux sont l'occasion de gentrifier des quartiers de manière accélérée, ainsi que de déloger et expulser des populations⁵. En Île-de-

France, les JOP 2024 doivent prendre place entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024, principalement à Paris et en Seine-Saint-Denis. Ils favorisent l'accélération de nombreux projets d'aménagement, de rénovation et de requalification⁶ liés à la métropolisation du Grand Paris⁷. Dans ce département limitrophe et dans le nord et le centre de Paris, les quartiers choisis pour accueillir les Jeux correspondent à des zones où ont existé et sont encore installés de nombreux campements et squats. Ces lieux sont visés par des projets de renouvellement urbain, comme le 18^e arrondissement de la capitale qui doit se transformer en un centre « vivant et dynamique en plein cœur de la métropole »⁸ ou le territoire de la Plaine Commune⁹ qui « poursuit sa transformation augmentée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024¹⁰ ». La volonté de rendre plus attractifs des quartiers que l'image du sans-abrisme dévalorise remet en cause la possibilité d'y vivre pour les personnes en campement¹¹. Les pratiques d'expulsion de campements et de squats s'inscrivant dans une histoire longue et globale, il est difficile d'affirmer que les JOP ont un effet inédit sur la régulation de ces lieux de vie. Leur mise en œuvre et les nombreux aménagements et dispositifs sécuritaires qui les accompagnent n'occasionnent-ils pas néanmoins une accentuation des phénomènes d'exclusion des personnes migrantes sans-domicile de la région francilienne ? Dans quelle mesure est-il possible d'observer une intensification et une accélération de certaines pratiques et politiques publiques des autorités les concernant ? En particulier, celles qui contribuent à leur invisibilisation dans l'espace public ? C'est à ces questions que je voudrais apporter des éléments de réponse.

Je reviendrai tout d'abord sur la gestion des campements franciliens par l'expulsion et des opérations de « mise à l'abri » durant ces neuf dernières années. Puis j'étudierai comment la répartition des personnes migrantes vers d'autres régions que l'Île-de-France, bien que plus ancienne, se systématise depuis plusieurs mois. Enfin, grâce aux données du Collectif Accès aux Droits (CAD), j'analyserai les pratiques policières à l'encontre des migrant·es en campement et l'invisibilisation relative des violences à l'approche des Jeux¹².

Expulser

La routine de l'expulsion

En juin 2015, le gouvernement adopte un *Plan urgence migrants* qui contient une mesure pour la « résorption » des campements par des expulsions « humanitaires ». Il y est noté que l'arrivée de milliers de personnes dans l'espace Schengen en 2014 et 2015, « menace [...] d'entraîner un développement de campements illicites, indignes et inacceptables pour tous ». Pour y répondre, ce plan propose « un pilotage opérationnel » dont une des missions sera « la résorption précoce et la prévention de l'installation de campements à Paris et en Île-de-France par la mise à l'abri et la bonne orientation des migrants¹³. » Entre le 2 juin 2015, date de la première expulsion de campement avec proposition de « mise à l'abri »¹⁴ à Paris, et mai 2024, environ 400 opérations de ce type ont eu lieu à partir de campements franciliens. Certaines donnent lieu au démantèlement du campement tandis que d'autres sont partielles et les personnes ne se voyant pas proposer d'hébergement peuvent rester sur place.

Ces opérations, dont l'organisation varie parfois, sont pilotées par la préfecture de région Île-de-France. Cette administration se charge de trouver des places d'hébergement au sein du Dispositif national d'accueil (DNA) réservé aux personnes en demande d'asile ou l'ayant obtenu. Puis, sur la base de diverses données récoltées à propos de chaque campement (entre autres, le nombre de personnes présentes, les alertes et demandes d'autres institutions – collectivités, préfectures –, ou la situation sanitaire), elle choisit quel campement sera expulsé. Le jour de l'opération, en général, les forces de l'ordre arrivent d'abord tôt le matin (entre 5 et 7 heures), puis elles encerclent le campement. La préfecture de région, accompagnée d'intervenants sociaux, arrive ensuite. Les agents organisent les files et répondent aux questions des personnes (souvent à propos des rendez-vous institutionnels qu'elles risquent de rater pour bénéficier de propositions d'hébergement). Les bus arrivent et les personnes partent progressivement vers des places d'hébergement en Île-de-France ou dans d'autres régions.

Elles pourront rester plus ou moins longtemps dans ces centres selon leur situation administrative et, de quelques jours à quelques mois après, elles seront soit remises à la rue, soit envoyées vers d'autres centres. Les expulsions durent en moyenne entre deux et six heures, selon leur organisation et le nombre de personnes présentes. Lorsque tous les bus sont partis, les agent·es de la préfecture quittent les lieux. S'il reste des personnes n'ayant pas pu, souvent faute de places, ou pas voulu monter dans les bus, soit elles peuvent rester sur le campement, soit elles sont repoussées par la police. Puis, dans ce dernier cas, le nettoyage du lieu est assuré par la voirie de la municipalité.

Ce type d'opérations et leur répétition durant des années révèlent une gestion routinière de ces lieux de vie par l'expulsion¹⁵. La carte ci-dessous met en évidence les lieux où des campements et des squats ont été expulsés entre 2015 et 2024.

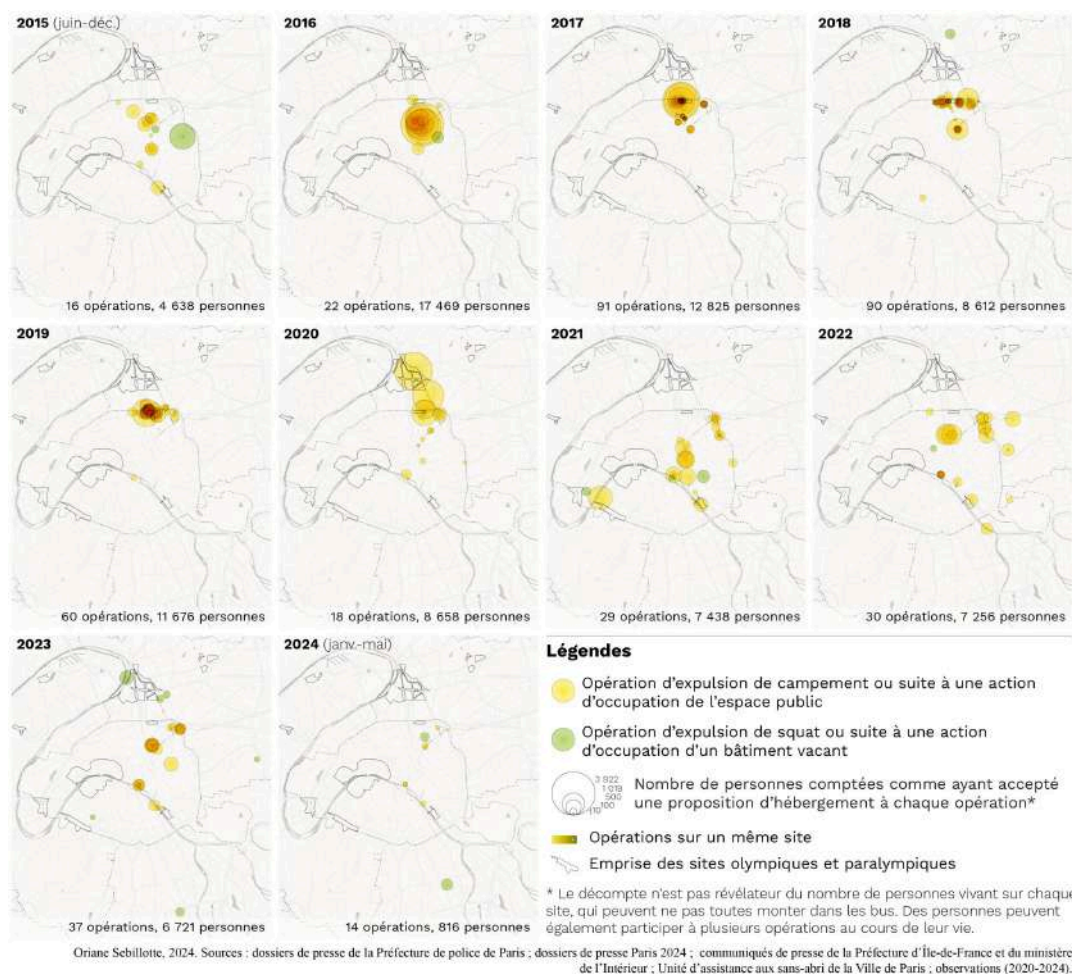


Figure n° 2 - Les opérations de « mise à l'abri », 9 ans de gestion par l'expulsion

La géographie de l'expulsion

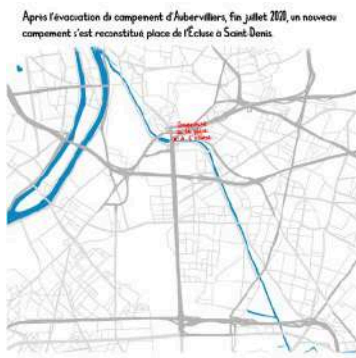
Ces expulsions visent en majeure partie à évacuer des lieux de vie (squats et campements). Parfois, elles sont organisées en réponse à des actions d'occupation de places publiques ou de bâtiments vacants, qui ont pour revendication plus ou moins explicite une mise à l'abri des participant·es à l'action¹⁶. Ces expulsions ne concernent toutefois pas l'ensemble des sites sur lesquels des campements existent ou ont existé. Certains n'ont jamais fait l'objet de telles opérations. On voit alors se dessiner les zones où ont été présentes le plus grand nombre de personnes en campement et en squat, mais aussi là où les pouvoirs publics ont concentré leurs efforts pour « reconquérir le territoire », ainsi qu'exprimé dans un communiqué de presse conjoint du préfet de région Île-de-France et du préfet de la Seine-Saint-Denis, le 26 janvier 2022, suite à l'expulsion d'un de ces campements à Pantin. Toutefois, ces efforts s'exercent à certains endroits avec une plus grande intensité. Par exemple, en novembre 2019, les campements autour de la Porte de la Chapelle, lieu d'installation depuis trois ans, sont expulsés et les ré-installations empêchées par des dispositifs de surveillance. Dans un communiqué de presse suite à cette expulsion la préfecture de région Île-de-France prévenait ainsi que pour :

prévenir toute nouvelle installation de ces campements sur ces sites comme dans d'autres lieux de la Capitale, la préfecture de Police met en place un dispositif spécifique établi sur des moyens humains importants et sur le développement accru de la sécurisation passive. Une surveillance dynamique et permanente, complétée par l'utilisation de la vidéo-patrouille, sera assurée par des effectifs de la préfecture de Police dédiés [...]. Les personnes qui tenteraient de se réinstaller seront immédiatement contrôlées et leur situation administrative vérifiée, donnant lieu, en cas de séjour irrégulier sur le territoire national, à une procédure de placement en centre de rétention administrative¹⁷.

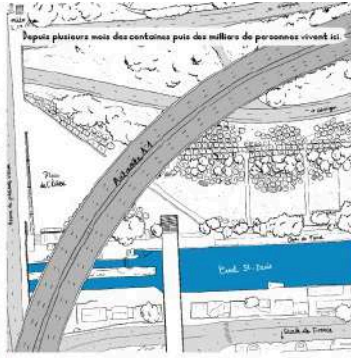
Or, à Porte de la Chapelle, les chantiers pour la construction de l'Adidas Arena et les aménagements de l'espace public débutent à l'été 2020. Le site, inauguré en février 2024, accueillera certaines

compétitions des Jeux. Le 17 novembre 2020, le campement de la place de l'Écluse à Saint-Denis, à proximité du Stade de France – un autre site de compétition des Jeux –, est expulsé à son tour et toute réinstallation à proximité empêchée.

« Il ne faut pas que les touristes nous voient... » Les JO et l'invisibilisation des personnes migrantes à la rue



Après l'évacuation du campement d'Aubervilliers, fin juillet 2020, un nouveau campement s'est reconstitué place de l'Écluse à Saint-Denis.



Depuis plusieurs mois des centaines puis des milliers de personnes vivent ici.



Place de l'Écluse à 3 heures du matin, le 17 novembre 2020. Jour prévu de l'évacuation.



Pour passer le temps et se réchauffer, des hommes mettent de la musique sur leur téléphone et dansent.



À 4 heures du matin les forces de l'ordre arrivent et encerclent le campement. L'interprète de la préfecture (uniquement en anglais) donne des consignes peu claires au mégaphone.



L'attente s'installe, les personnes du campement ne sont pas informées de comment va se dérouler l'évacuation.



After "chappa" do you know where they will send us?
Do you know if we are going very far?
I have an appointment with prefecture at 2 pm, what do I do?
Can we change where we go?
Can we say no?
What is written on my newspaper?
Sprinkler des Douches?
In two days I must go for my interview at OFPRA. How do I do if they send us in region?
Do you know at what time the bus come?
It's very long huh?
I am "Dublin" Sweden, what do I do?



Les membres d'associations présentes récupèrent les tentes et couvertures, pour éviter leur destruction, pouvoir les nettoyer et les redistribuer à nouveau.



Ce qui ne peut pas se garder est brûlé par les personnels de campement. Tout le monde espère être hébergé ce soir et ne plus avoir besoin de ces affaires.



À 6h30, la majorité des personnes du campement sont réveillées.



Beaucoup de personnes reprennent des couvertures pour s'allonger sur la place et attendre. Les premiers bus arrivent vers 7h10.



La confusion règne quant au dispositif. Les personnes passent entre deux furgons pour monter dans les bus qui mettent du temps à se remplir. Les forces de l'ordre utilisent du gaz lacrymogène et alligent les personnes à s'asseoir. Les premiers bus partent un peu avant 8 heures.



Progressivement, les forces de l'ordre resserrent le cordon, les sanitaires et le pont d'eau ne sont désormais plus accessibles.



Finalement la plupart du matériel récupéré par les associations est détruit par mesure sanitaire.



À 14h20 les derniers cars partent. Entre 500 à 1000 personnes n'ont pas pu monter. Les forces de l'ordre repoussent les personnes restant.



Les personnes sont repoussées tour à tour vers Aubervilliers, Saint-Ouen, Paris, Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers...



À chaque porte de Paris, durant plusieurs semaines, les personnes

Figure n° 3 - 17 novembre 2020, expulsion d'un campement à proximité du Stade de France

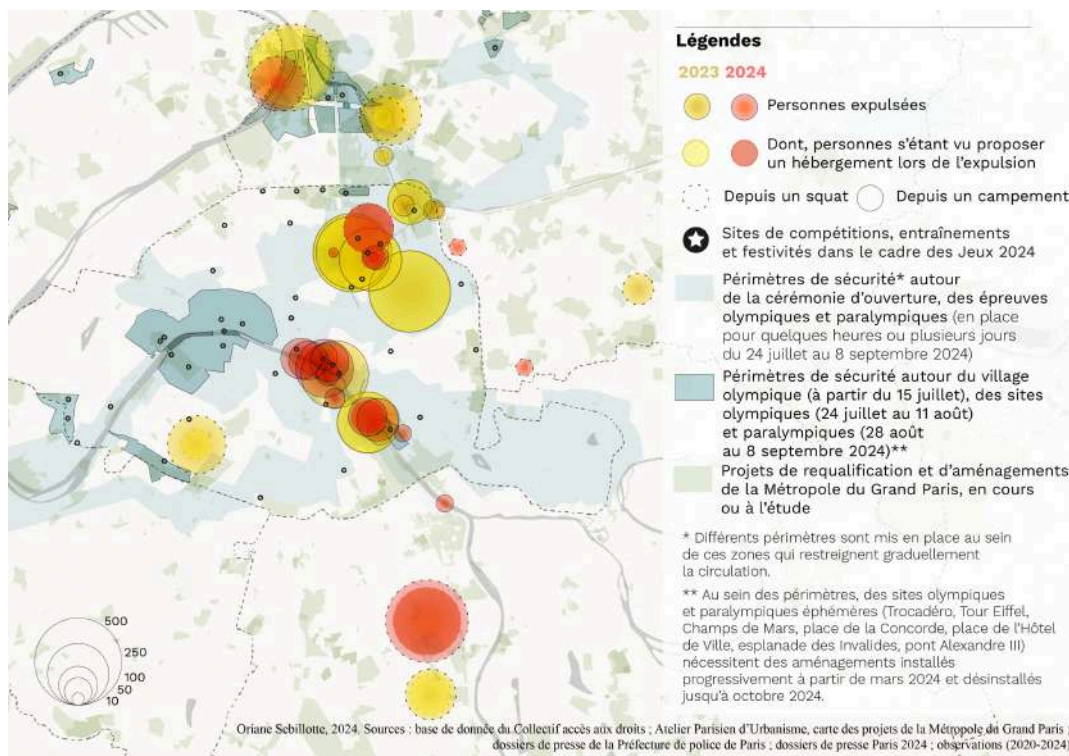
L'expulsion de la place de l'Écluse annonce la fin de ces grands campements franciliens. Entre 2015 et 2020, un ou deux sites principaux concentraient la majorité des personnes. Lorsqu'ils étaient expulsés, celles-ci cherchaient un endroit où se réinstaller et après quelques semaines un campement se reconstituait. Il devenait un nouveau lieu central pour les nouveaux·elles arrivant·es et les personnes sortant d'hébergement, et pouvait réunir plusieurs milliers de personnes¹⁸. Désormais, les installations sont plus éparpillées et plusieurs campements de quelques dizaines ou centaines de personnes co-existent¹⁹. Ce changement participe à une moindre visibilité des campements dans l'espace public francilien. Dans un email de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du 93 à ses équipes fin mars 2024, rendu public par le collectif Le Revers de la Médaille, il est écrit que les missions contiennent le fait de « mettre à l'abri, par anticipation, les personnes sans-abri à proximité des sites olympiques »²⁰. Ces consignes démontrent l'attention portée par les pouvoirs publics aux campements situés sur et autour des lieux des futurs Jeux.

Outre ces opérations qui concernent les campements, des expulsions de squats abritant des personnes en demande d'asile, l'ayant obtenu ou non, augmentent depuis 2023. Elles sont organisées sur le même modèle (des opérations accompagnées de propositions d'hébergement généralement réservées aux personnes en demande d'asile ou l'ayant obtenu). Pas moins de sept expulsions ont eu lieu depuis février 2023, concernant environ 1200 personnes. Le squat d'Unibéton qui existait depuis trois ans et comptait environ 500 résident·es a été expulsé le 26 avril 2023. Situé sur l'Île-Saint-Denis, il faisait face au Village olympique.

Expulser sans héberger

La préfecture de police de Paris organise également des expulsions de campements sans proposition de « mise à l'abri ». Les forces de l'ordre interviennent pour ordonner aux personnes de partir. Parfois, les occupant·es peuvent récupérer leurs affaires mais elles sont

souvent jetées et le site nettoyé par la voirie de la Ville de Paris. En 2023 et 2024, sur la base d'une liste probablement non-exhaustive²¹, on constate une accélération des expulsions sans proposition d'hébergement par rapport aux années précédentes. Ces expulsions se concentrent dans des quartiers centraux (notamment les quais de la Seine où se tiendra la cérémonie d'ouverture des JOP) ou du nord de la capitale, là où vont se dérouler une partie des événements, compétitions et festivités dans le cadre des Jeux.



Plusieurs expulsions de lieux de vie sont ainsi probablement directement liées à la mise en œuvre des chantiers des JOP, ainsi que de l'organisation de la cérémonie d'ouverture sur la Seine.

« Je dormais sur un camp à Pont Neuf. L'après-midi, trois policiers en civil sont venus. Ils nous ont dit qu'ils nous compartaient parce qu'on allait bientôt devoir partir. Quand je leur ai demandé pourquoi, un des policiers m'a dit que ça les emmerdaient qu'on soit là, qu'on était trop, que la France organisait les JO, qu'il y avait beaucoup d'étrangers dans la rue et qu'il ne fallait pas que les touristes nous voient²². »

Les campements constituent des «paysages de la pauvreté»²³ et leur présence souligne une inaction des pouvoirs publics²⁴. L'image

qu'ils renvoient ne correspond donc pas aux processus de valorisation de quartiers devant incarner de nouvelles fonctions de centralités urbaines et d'attractivité économique au sein du Grand Paris et dans le cadre des Jeux. Afin d'empêcher la reconstitution de campements et de squats, les pouvoirs publics favorisent la dispersion des personnes sur le territoire hexagonal, une mesure employée depuis des années mais qui se systématisent et se renforcent à l'approche des Jeux.

Disperser sur le territoire national: « la région ou la rue »

« Desserrer » l'hébergement en Île-de-France

À partir de juin 2015, la très grande majorité des opérations de « mise à l'abri » depuis les expulsions de campements et de squats étudiées ici dirige les personnes vers des centres du Dispositif national d'accueil. Ce dispositif d'hébergement dédié aux personnes relevant de l'asile, créé en 1973, s'inscrit dès ses débuts dans une logique de répartition à l'échelle nationale²⁵.

Cette logique de répartition s'inscrit dans une histoire plus longue et globale qu'a étudiée Martina Tazzioli dans un article de 2020²⁶. Cette dispersion sur le territoire est renforcée au fil des années par la création de centres spécifiques²⁷. En février 2021, la mise en application d'un schéma de répartition doit permettre aux administrations d'envoyer les personnes en demande d'asile ou l'ayant obtenu d'une région vers une autre, puis de les déplacer au sein de celle-ci, selon la « saturation » de l'hébergement dans chaque territoire et sur la base d'un calcul à partir d'indicateurs « démographiques et socioéconomiques »²⁸. En avril 2023, un nouveau dispositif est mis en place pour « desserrer » l'hébergement en Île-de-France. Des centres « sas » sont ouverts dans 10 régions hexagonales (hors Île-de-France et Hauts-de-France)²⁹. Les personnes qui y sont envoyées (notamment depuis les expulsions de campements et de squats franciliens) y sont accueillies pendant trois semaines durant lesquelles leur situation administrative est étudiée. Puis, en fonct-

ion de celle-ci, elles sont orientées vers divers types de centres dans la région ou remises à la rue.

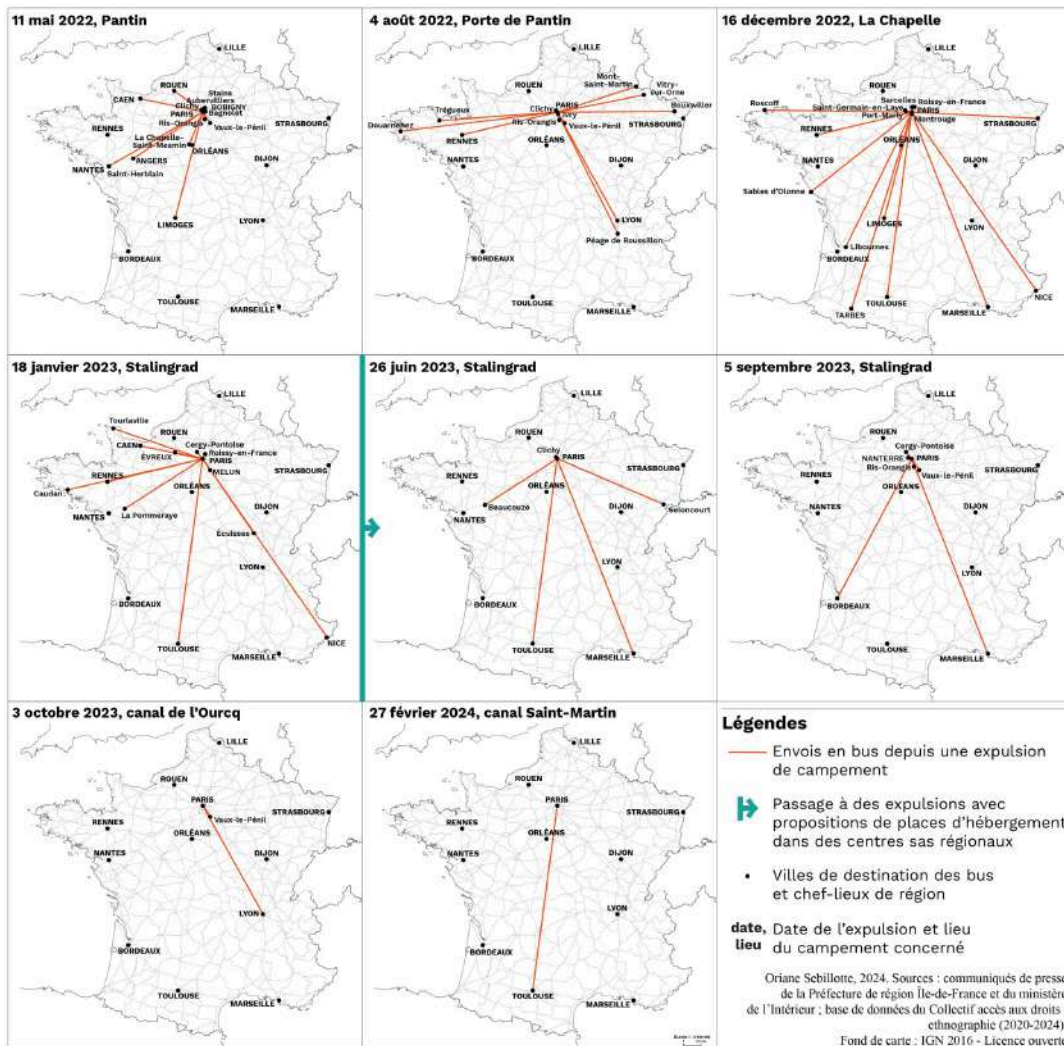


Figure n° 5 - Une dispersion recentrée mais plus systématique.

Comme on peut le voir, la répartition en région depuis la mise en place des sas régionaux est bien plus restreinte en termes de destinations. C'est depuis les centres sas que les personnes sont ensuite envoyées vers d'autres centres au sein de la région d'arrivée. À partir d'avril 2023, les orientations en région à partir des expulsions se font désormais vers les centres sas et la possibilité d'être hébergé·e en Île-de-France dépend de critères resserrés. Les orientations en région deviennent alors de plus en plus directives.

Il y a environ 350 personnes présentes le matin de l'expulsion du campement à Stalingrad. Les personnes qui partent pour des centres franciliens doivent avoir un contrat de travail en CDI ou en CDD de plus de 9 mois dans la région. Finalement,

seulement deux bus partent pour l'Île-de-France sur les huit prévus initialement. Les autorités refusent de prendre en charge les personnes qui ne rentrent pas dans les critères pour l'Île-de-France. Une seule option leur est offerte : partir en région. Une centaine d'entre elles choisissent de rester en campement. Le dernier bus pour la région (Bourgogne) part avec seulement 14 personnes. (Extrait de terrain, expulsion du campement de Stalingrad, le 26 juin 2023.)

Ainsi que le déclare un membre d'une association à l'issue de cette expulsion, pour les personnes qui ne peuvent pas justifier d'un emploi déclaré en Île-de-France, c'est « la région ou la rue ». Les autorités restreignent l'accès aux hébergements franciliens à travers des critères qui, s'ils ne sont pas complètement figés, demeurent étroits. Au fil des opérations, les autorités tentent de convaincre les personnes d'accepter les propositions d'hébergement hors de l'Île-de-France.

Un nouveau campement est expulsé à Stalingrad. Les hommes restent sur le côté, ils ne se pressent pas vers les bus. Après quelques opérations de « mise à l'abri » vers les sas, ils savent désormais que les premiers bus sont affrétés vers des villes d'autres régions. Tant que le nombre de personnes dans le premier bus (pour Strasbourg) n'est pas suffisant par rapport aux places prévues, le bus ne part pas. Les agent·es de la préfecture de région interpellent les personnes pour tenter de les convaincre de partir à Strasbourg. Finalement, quelques hommes qui souhaitaient entrer dans le dispositif pour bénéficier d'une proposition d'hébergement acceptent cette destination pour pouvoir accéder à une place, le bus part et l'opération se poursuit. (Extrait de terrain, expulsion du campement de Stalingrad, le 19 septembre 2023.)

Diriger vers des « sas » en région

Ces exemples montrent des évolutions dans les opérations de « mise à l'abri », autant du côté des autorités qui les organisent que des personnes qui acceptent ou non d'y participer. La date des expulsions est rarement divulguée par les autorités, mais, avant la systématisation des envois en sas, dès qu'une rumeur d'expulsion circ-

ulait, des personnes se rendaient sur le campement concerné, espérant pouvoir participer à l'opération (certaines vivant dans d'autres campements, en squat, dans des hébergements précaires)³⁰. Au début de chaque opération, habituées au manque de places proposées par rapport au nombre de personnes présentes, celles-ci se précipitaient pour accéder aux bus. Ces expulsions permettaient d'obtenir un hébergement en Île-de-France sans nécessairement correspondre à des critères spécifiques. Ce n'est désormais plus le cas pour des personnes qui ont parfois pourtant des attaches dans la région (famille, ami·es, réseau solidaire, associations qui les accompagnent dans leurs démarches, lieux de soins, lieux de scolarité, emplois informels, etc.). De plus, les hébergements vers lesquels les personnes sont envoyées ne sont pas toujours adaptés aux besoins des individus et beaucoup de celles qui sont envoyées loin de l'Île-de-France évoquent l'isolement ou le manque de perspectives sur place. Or, quitter un hébergement du Dispositif national d'accueil équivaut à perdre ses droits à l'allocation pour les demandeur·ses d'asile et à tout hébergement dans le futur. Depuis la nouvelle loi sur l'asile et l'immigration adoptée en janvier 2024, quitter sa place peut aussi aboutir à la clôture de sa demande d'asile. Ainsi, beaucoup sont les personnes qui préfèrent ne pas partir en région car elles ne veulent pas prendre le risque d'être hébergées dans des endroits qui ne leur conviennent pas et qu'elles ne pourraient quitter qu'au prix d'une perte de certains de leurs droits. Elles opposent alors des résistances aux expulsions vers les sas. Elles mettent en place des tactiques (replier lentement ses affaires, rester sur le côté) pour ne pas monter dans les premiers bus à destination d'autres régions, voire refusent catégoriquement les propositions et restent à la rue. En réponse, les agent·es de la préfecture d'Île-de-France et de la préfecture de police de Paris cherchent des manières de les convaincre qui vont parfois jusqu'à des formes de coercition.

Le 31 octobre, une nouvelle expulsion de campement a lieu dans le quartier de la Villette. Une bénévole d'une association raconte que l'opération est suspendue car très peu de personnes acceptent de monter dans le bus pour Besançon. Des policier·es contrôlent les identités des personnes présentes et en interpellent certaines. Ils et elles choisissent des

hommes au hasard pour les obliger à monter dans ce bus.
(Extrait de terrain, expulsion du campement de Porte de la Villette, 31 octobre 2023.)

Ces pratiques, qui ont eu lieu lors de deux expulsions de campement, ne se réitèrent pas et laissent la place à d'autres, comme le fait d'inclure des personnes qui se tiennent en dehors du périmètre de l'opération mais souhaiteraient y participer. Cette pratique était peu courante auparavant. Le nombre de personnes présentes le jour de l'expulsion et souhaitant monter dans les bus excédait souvent le nombre de places d'hébergement proposées. Ce changement explique l'écart observé dans le graphique ci-dessous qui met en évidence la différence entre le nombre de personnes qui accèdent aux bus par rapport à celles qui vivent sur le campement. Jusqu'en mars 2023, puis une fois le 31 mai, cet écart illustre l'attractivité des opérations de « mise à l'abri ». Puis, il s'inverse en avril 2023, donnant le taux de refus des propositions d'hébergement par les personnes qui vivent sur le campement.

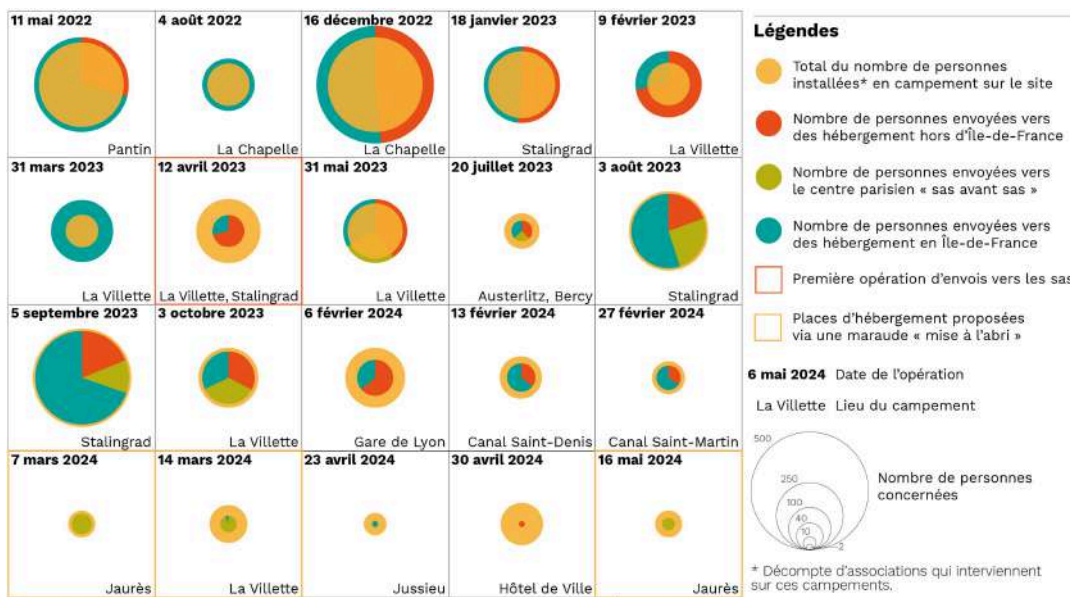


Figure n° 6 - Départs et refus d'hébergement depuis les campements.

Les refus de partir ont toujours existé mais concernaient une minorité de personnes, rendue invisible dans ce graphique par l'écart entre le nombre de places proposées et le nombre de personnes présentes le jour de l'expulsion. En mars 2024, confrontées au peu d'attractivité qu'ont désormais les propositions d'hébergement et à

la démesure que représente le fait de mobiliser des forces de l'ordre et d'affréter des cars pour les quelques personnes qui acceptent de partir, les autorités réajustent la manière dont elles organisent ces expulsions. Elles mettent en place un autre mode d'orientation similaire à celui en vigueur entre fin 2016 et 2019, qui a existé en parallèle des expulsions « classiques » : des mises à l'abri « au fil de l'eau », visibles sur la chronologie ci-dessous.

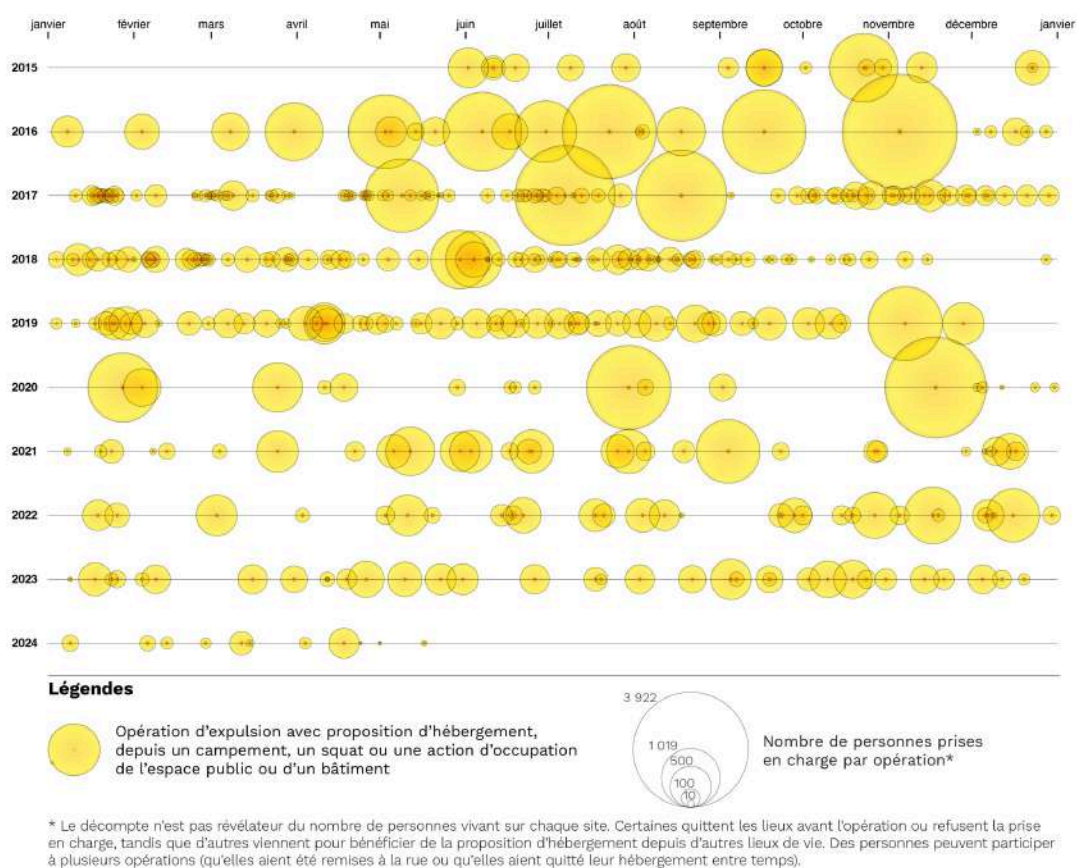


Figure n° 7 - Chronologie des opérations de « mise à l'abri » (2015-2024)

Désormais, des équipes d'intervenant·es sociaux·ales dépêchées par la préfecture d'Île-de-France et la Ville de Paris se rendent régulièrement sur les campements et proposent aux personnes de partir vers des hébergements, notamment hors de l'Île-de-France. Pour ce faire, elles orientent les personnes vers un centre au nord-est de Paris d'où partent une fois par semaine des bus vers ces destinations. Ce centre fait ainsi office de ou centre « pré-sas » et ce mode de fonctionnement rend plus discrets les envois hors de l'Île-de-France depuis les campements.

Nouvelles techniques d'éloignement

En outre, les expulsions de campements et de squats ne sont pas les seules portes d'entrée vers des hébergements non-franciliens. Quand une personne enregistre sa demande d'asile, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) lui propose, lorsqu'il y a de la place, un hébergement. C'est l'orientation directive. Refuser cette place équivaut à refuser toute aide de l'État pour l'hébergement et implique également de ne plus recevoir l'allocation mensuelle, précieuse pour les demandeur·ses d'asile qui n'ont pas le droit de travailler³¹. Une autre voie d'accès à l'hébergement consiste à s'inscrire sur des listes de transfert à partir de centres d'accueils de jour parisiens. La préfecture d'Île-de-France propose un certain nombre de places aux gestionnaires et établit des critères pour y accéder. La régularité de ces transferts et leur dimension varient selon les périodes mais aucun chiffre n'est divulgué publiquement à ce sujet. Désormais, ces accueils de jour orientent directement les personnes volontaires vers le centre « pré-sas » du nord-est de Paris, d'où elles sont transféré dans les sas régionaux. Enfin, les personnes hébergées se voient également proposer des transferts vers la région depuis leur centre d'hébergement. De la même manière, ces départs sont peu visibles et ne font pas l'objet de chiffres publics. Ces transferts et orientations hors d'Île-de-France expliquent peut-être en partie le faible nombre (par rapport aux périodes précédentes) de personnes acceptant un hébergement depuis les campements. Les personnes qui restent seraient celles qui ne souhaitent pas partir, dont certaines revenues de sas où elles avaient été envoyées, comme cet homme éthiopien rencontré sur un campement en mars 2024 :

Un homme éthiopien me raconte qu'il a accepté la proposition d'hébergement qui lui a été faite par les agent·es de la maraude institutionnelle « mise à l'abri ». Il a été au centre de départ pour le sas. De là il a été transféré à Toulouse. Il a ensuite été envoyé dans un hôtel social du 115. Il partageait sa chambre avec six inconnus et la qualifie de « glauque ». Il est alors rentré à Paris. Maintenant il a besoin d'une tente et d'un duvet. Il dit qu'au moins ici les associations passent et app-

ortent du thé, de la nourriture, des vêtements... Alors qu'en région il n'y a rien. (Extrait de terrain, avec une maraude associative, campement de la Villette, le 25 mars 2024.)

Le cas de cet homme n'est pas isolé. De nombreuses personnes rencontrées à Paris ces derniers mois racontent être revenues suite à leur transfert en sas, soit car elles ont ensuite été envoyées dans un hébergement temporaire, soit qu'aucun ne leur ait été proposé. La grande majorité disent désormais refuser les propositions d'envois hors de l'Île-de-France, ayant fait l'expérience qu'elles n'obtiennent pas d'hébergement durable et adapté à leurs besoins.

Cette dispersion hexagonale depuis l'Île-de-France, bien qu'antérieure à la préparation des Jeux, se systématisait en amont de leur organisation avec l'imposition de critères restrictifs. Les départs depuis l'OFII, les accueils de jour et les hébergements et la transformation des expulsions en maraudes « mise à l'abri » contribuent à l'invisibilisation de ces départs. La dimension globale des orientations en région est ainsi compliquée à mesurer. Pour les personnes qui sont encore ou à nouveau à la rue, des techniques policières contribuent à leur invisibilisation de l'espace public.

Le spectre de la violence

Techniques d'invisibilisation



Figure n° 8 - Expulsion d'un campement dans le quartier de La Chapelle, le 17 novembre 2022.

La volonté de « reconquérir le territoire » après les expulsions de campements est parfois rendue visible par du mobilier urbain et des éléments dissuasifs (grilles, pierres, plots de béton) placés sur les sites³². À d'autres moments, ce sont des outils administratifs qui sont employés. Par exemple, en octobre 2023, après l'expulsion d'un campement sous le métro aérien à la station Stalingrad, le préfet de police de Paris prend un arrêté pour empêcher les distributions alimentaires associatives dans le secteur. Pour le justifier, il argue :

« que ces distributions alimentaires engendrent, par leur caractère récurrent, une augmentation de la population bénéficiaire de ces opérations et qu'elles contribuent [...] à stimuler la formation de campements dans le secteur du Boulevard de la Villette [...]. [L]es services de police ont procédé à de multiples opérations d'évacuation et de mise à l'abri dans ce secteur ces derniers mois [...]. [L]e nombre de ces opérations dans un intervalle rapproché et le nombre des personnes concernées soulignent que le secteur est un point de fixation pour de tels campements. »

Cet argumentaire est fondé sur la théorie du supposé « appel d'air »³³ qui expliquerait l'attractivité du lieu à partir des distributions de repas. En réalité, les associations se déplacent généralement là où sont les campements et non l'inverse. De plus, la présence presque constante d'agent·es de la police ou de la gendarmerie, généralement mobilisé·es avant et durant les opérations de « mise à l'abri », accrédite plutôt l'idée selon laquelle des propositions d'hébergement pourraient se faire depuis ce lieu et encourage donc les personnes à y rester. Leur installation est néanmoins compliquée par la répétition d'interventions policières sur leurs lieux de vie.

Fin décembre 2022, suite à une expulsion, une membre d'un collectif de soutien demande à un policier s'il souhaite que les hommes du campement disparaissent puisqu'ils ne peuvent s'installer nulle part. Le policier lui répond qu'il demande juste à ce qu'ils rentrent dans leur pays. Le même mois, un autre explique que « le pont les abritent, pas besoin de déployer des tentes ». En janvier 2023, un policier dit à une membre

d'association que « c'est pas le camping ici, on est déjà sympa de les laisser rester là ». (Extraits de terrain, campements sous le métro aérien, décembre 2022-janvier 2023.)

Ces phrases, qui s'inscrivent en continuité des discours politiques et préfectoraux, illustrent la tension existante autour de l'occupation de l'espace public : l'action policière semble, à ce moment et dans ce secteur, se concentrer particulièrement sur l'invisibilisation des tentes qui matérialisent le sans-abrisme³⁴, alors même qu'elles constituent d'abord et surtout un abri pour les personnes à la rue. Entre décembre 2022 et octobre 2023, les forces de l'ordre stationnent presque en permanence à proximité des personnes vivant sous le métro aérien entre les stations La Chapelle et Stalingrad. À part durant quelques courtes périodes au cours de ces onze mois, les agent·es interviennent dès qu'une tente est dépliée pour la confisquer ou ordonner de la ranger.

Chaque matin de janvier à mars 2023, la police ou la gendarmerie réveillent les personnes (vers 6-7 heures) et leur ordonnent de se lever et de partir. Elles peuvent revenir plus tard pour dormir sur place (généralement sans tentes, sur des matelas et des cartons). Ces pratiques d'expulsions matinales occasionnent d'abord des résistances de la part des personnes qui les subissent :

Le matin du 6 janvier 2023, des associations de soutien viennent de distribuer des tentes aux hommes installés sous le métro aérien à Stalingrad. Des gendarmes interviennent après quelques dizaines de minutes pour les faire retirer. Ils et elles ordonnent de quitter les lieux mais les hommes du campement s'asseyent pour refuser et enjoignent les membres d'associations à faire de même. Après un moment, il ne reste que trois tentes encore installées. Des gendarmes vont voir un des hommes qui reste assis dans sa tente pour lui demander de se lever et de la replier. Celui-ci leur répond en criant : « c'est bon, j'en ai marre, la police passe tout le temps nous dire de dégager, ça suffit! » et il referme sa tente. (Extrait de terrain, campement de Stalingrad, 6 janvier 2023.)

Les tentes seront finalement repliées et confisquées par les forces de l'ordre. Les personnes continuent à dormir sur des matelas et des cartons les mois suivants. Toutefois, elles continuent à opposer des résistances plus discrètes, qui illustrent assez bien l'analyse de l'anthropologue James Scott sur les « arts de la résistance »³⁵. Certains hommes prennent du temps pour se lever tandis que d'autres font comme s'ils ne comprenaient pas ce qui leur est demandé afin de ralentir l'expulsion. Toutefois, petit à petit ces résistances sont moins visibles. La plupart des hommes installés là intègrent l'habitude de se lever dès l'arrivée de la police, anticipant l'expulsion routinière et opérant alors des auto-expulsions³⁶. Ces pratiques, qui participent à l'invisibilisation de la présence des personnes à la rue en les dissuadant de s'installer dans certains endroits, ne sont ni constantes ni uniformes, bien qu'elles soient récurrentes depuis des années sous diverses formes³⁷ en Île-de-France et ailleurs³⁸. Certains lieux fréquentés, centraux et aux abords des sites de compétitions et de festivités des Jeux, sont soumis à des pratiques plus fréquentes et intenses qui contribuent à y effacer les campements.

Les violences : une constance sur les campements

La carte ci-dessous se fonde sur la base de données du CAD. La collecte de données est réalisée à partir d'un formulaire de signalement utilisé par des personnes victimes de violences et des témoins ; ainsi que par les observations des membres de l'association directement sur le terrain. La carte représente les violences recensées par le CAD ces 17 derniers mois en Île-de-France qui consistent en des évictions et dispersions depuis l'espace public ; des violences verbales ; des violences physiques ; la confiscation et la destruction de biens (selon la typologie établie par l'association)

³⁹.

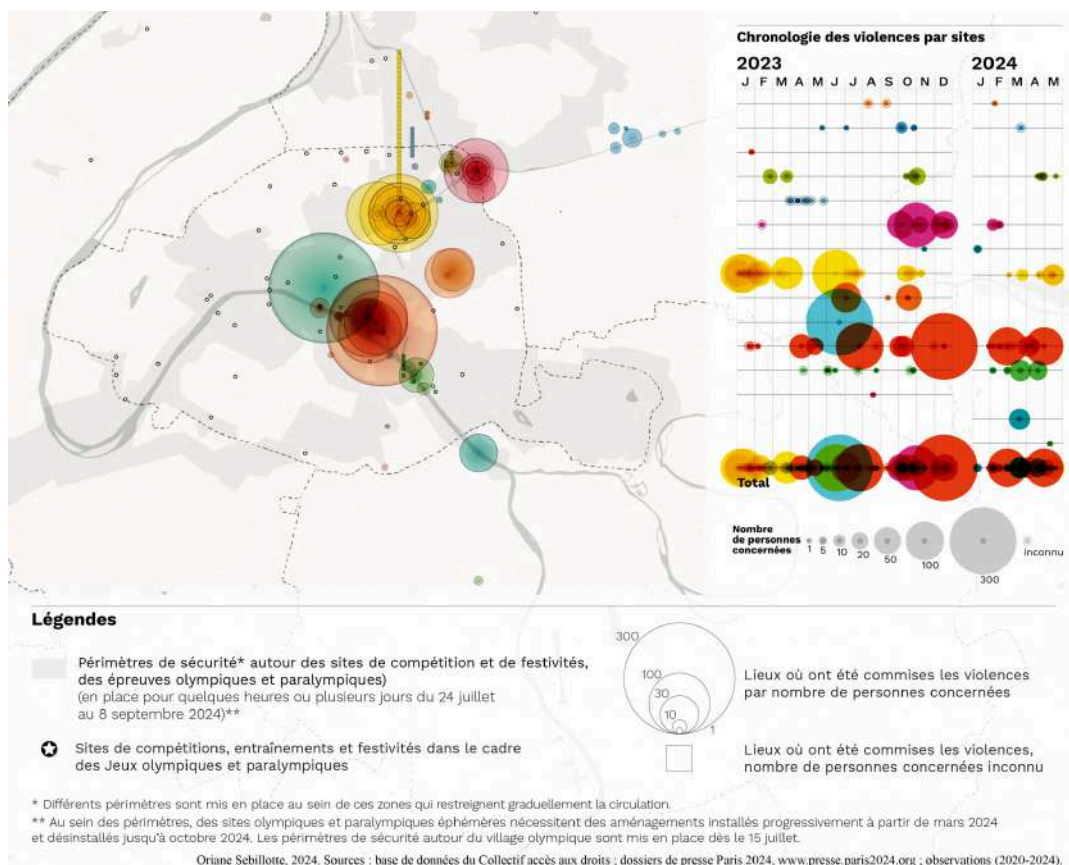


Figure n° 9 - Des violences continues mais progressivement plus ciblées et cachées.

Cette carte illustre la continuité et la régularité des violences rapportées par les personnes. Le CAD observe que sur 448 témoignages de violences recensés entre 2015 et 2023, 88% concernent des actions d'expulsion et de dispersion des personnes dans l'espace public. Ces violences très visibles, notamment lorsqu'elles concernent des centaines de personnes⁴⁰, semblent se faire plus discrètes à l'approche des Jeux malgré un renforcement de la présence sécuritaire. En effet, pour assurer la sécurité des JOP 2024, le ministère de l'Intérieur annonce la présence quotidienne de 30 000 policier·es et gendarmes ainsi que de 25 000 agent·es de sécurité privée⁴¹. Le ministre de l'Intérieur a déclaré le 25 octobre 2022 que « la saturation de l'espace public par les forces de l'ordre sera, je crois, visible à l'œil nu⁴². »

De nombreuses personnes vivant en campement ou en squat disent effectivement constater une augmentation des contrôles et de la présence policière dans plusieurs quartiers de Paris et de la Seine-Saint-Denis depuis mars 2024. Pour celles qui sont en situation administrative précaire ou ont déjà été confrontées à des violences de

la part des forces de l'ordre, cette présence les dissuade de se déplacer en ville. Interpellée à ce sujet en janvier 2024, lors d'une réunion entre des associations de solidarité, la Ville de Paris et des préfectures, la directrice de cabinet du préfet de police de Paris explique que cette présence policière serait indispensable pour répondre aux attentes des citoyen·nes et leur assurer que leur sécurité est garantie durant cet événement international. Cette démonstration sécuritaire illustre ce qu'explique Jules Boykoff en citant Philip Boyle et Kevin Haggerty au sujet du « spectacle de la sécurité ». Ce dernier doit être suffisamment visible pour rassurer les touristes, les habitant·es et les spectateur·ices, tout en ne les effrayant pas, ce qui risquerait d'entraver leur participation au spectacle des Jeux et leur consommation⁴³.

Les JO, « spectacle de la sécurité »

L'attention de nombreux médias nationaux et internationaux aux sujets d'expulsion et d'exclusion dans le cadre de l'organisation des Jeux, ainsi que l'hypothèse selon laquelle, pour assurer leur bon déroulement, les violences doivent être contenues, expliquent peut-être un changement d'attitude de la part des forces de l'ordre lors d'opérations médiatisées. Pour autant, des violences moins visibles continuent de se poursuivre, souvent la nuit, sans témoins extérieurs, ainsi ce 24 mars 2024, au bord du canal Saint-Martin :

Vers 1 heure du matin, des policier·es interviennent sur un campement à Jaurès, au bord du canal Saint-Martin. Des jeunes afghans sont réveillés par des lampes-torches braquées sur leurs tentes. Ils sortent et se retrouvent aveuglés par les lampes qui clignotent. Ils racontent ensuite que les agent·es utilisent du gaz lacrymogène et les frappent. Un des jeunes, excédé, met le feu à sa tente pour faire fuir la police, ce qui fonctionne. Ils expliquent qu'ils n'en peuvent plus de se faire violenter et gazer leurs affaires qui deviennent ensuite inutilisables. Un des jeunes est accompagné aux urgences par une association qui témoigne qu'il ne pouvait plus enlever sa veste ni bouger son bras en raison des douleurs dues aux coups de matraques reçus. (Témoignages recueillis par le Collectif accès aux droits, 24 mars 2024.)

Des témoignages similaires d'interventions nocturnes accompagnées de réveils violents sont régulièrement relayés par le CAD sur ses réseaux sociaux⁴⁴. Les personnes relatent notamment l'utilisation de gaz lacrymogène sur les visages et les affaires (couvertures, duvets, denrées alimentaires), l'utilisation de lampes torches braquées sur les visages et qui clignotent pour les réveiller, des insultes, des coups⁴⁵. Ces violences sont corrélées à l'existence même des campements. Elles font partie des techniques visant à l'(auto-)expulsion des individus. La plupart des personnes qui les subissent sont conscientes qu'elles sont peu visibles.

« Vous savez la police quand elle vient elle nous dit rien, elle parle pas, elle nous écoute pas, seulement elle nous dit de partir et elle nous gaze. [...] Le jour ça va, il y a du monde et des gens qui regardent. Mais la nuit, quand les policiers viennent pour nous, là il y a personne qui regarde. » (Entretien avec un jeune homme par le Collectif Accès aux Droits, le 5 avril 2024.)

Les violences commises la nuit ou sur des campements éloignés de lieux passants sont peu visibles et sûrement sous estimées. À l'approche des Jeux 2024, un ensemble de facteurs peut contribuer à expliquer ces changements de pratiques policières et préfectorales observées durant ces derniers mois : une présence sécuritaire renforcée et très visible qui facilite une augmentation des contrôles ; la nécessité d'effacer de l'espace public des campements qui pourraient constituer des représentations associées à de la pauvreté et de l'inaction publique aux abords des sites de compétition et de festivités ; l'importance de ne pas perturber le spectacle et l'image des Jeux.

Conclusion: une double invisibilité

Les expulsions de campement, avec ou sans proposition d'hébergement, et les envois hors d'Île-de-France des personnes migrantes sans-domicile, perdurent depuis neuf ans avec des variations de dispositifs, de fréquence et d'intensité. La concentration des pratiques de régulation sur certains lieux mettent en évidence des enj-

eux de disparition ou d'invisibilisation des campements aux abords des chantiers puis des sites des Jeux. À l'approche de l'ouverture des JOP 2024, on observe une systématisation des départs en région des personnes migrantes sans-abri et l'intensification des expulsions de campements et de squats. L'organisation de ce méga-événement constitue une opportunité pour les autorités d'accélérer la mise en œuvre de mesures pré-existantes.

Les évolutions récentes de certaines pratiques et politiques publiques, et les tâtonnements issus des résistances qu'elles ont occasionnées, ont poussé les autorités à reconfigurer leur organisation. Elles deviennent plus discrètes qu'auparavant. L'invisibilisation ne concerne plus seulement uniquement les personnes migrantes sans-abri, mais également les pratiques préfectorales et policières qui s'exercent sur elles. Une invisibilisation à plusieurs niveaux qui va dans le sens d'un « spectacle sécuritaire » contenu et non-conflictuel.

Au-delà de l'accélération et de l'intensification de certaines pratiques des autorités dues à l'organisation des Jeux, la poursuite des régulations par l'(auto-)expulsion au cours de ces presque dix dernières années souligne le caractère routinier et limité du modèle de gestion du sans-abrisme des populations migrantes en Île-de-France par les pouvoirs publics. La soudaine attention médiatique autour de ces dispositifs souligne l'ambiguïté d'un événement tel que les Jeux : il doit plus qu'à l'ordinaire cacher pour faire voir, mais il peut aussi se retrouver à faire voir ce qu'on cherche ordinairement à cacher.

—

Notes

- 1 Entretien avec un demandeur d'asile afghan en mai 2024, par le Collectif Accès aux Droits.
- 2 Selon un décompte des associations qui interviennent sur ces campements. Le qualificatif de « migrant·es », bien que peu

satisfaisant pour définir la réalité des mobilités des individus (certains·es s'installent durablement, d'autres sont en transit, d'autres encore quittent le pays après plusieurs années), est utilisé ici pour désigner les personnes qui arrivent dans en France pour y demander l'asile, sont en cours de demande d'asile, l'ont obtenu ou en ont été déboutées, sont sans-papiers, ainsi que celles qui souhaitent demander l'asile dans un autre pays européen.

- 3 Gardesse, C., Le Courant, S. & Masson Diez, E. (2022). *L'Exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*. Paris : Éditions l'Œil d'or.
- 4 Barret Bertelloni. M., « Jules Boykoff: "Les JO, c'est l'économie du ruissellement inversé" ». *AOC media - Analyse Opinion Critique*, 12 janvier 2024. <https://aoc.media/entretien/2024/01/12/jules-boykoff-les-jo-cest-leconomie-du-ruissellement-inverse>
- 5 *Ibid.*
- 6 Linaard, J. (2024). *Paris 2024. Une ville face à la violence olympique*. Paris : Éditions Divergences.
- 7 Mazzoni, C. & Vadjia, J. (2023). *Le Grand Paris à l'heure des JOP 2024: visions architecturales et urbaines entre patrimoine et tourisme*. Paris : Éditions La Commune.
- 8 Articles de la Mairie du 18^e : « Porte de la Chapelle : la métropole de demain se construit ici », le 5 août 2021. <https://mairie18.paris.fr/pages/porte-de-la-chapelle-la-metropole-de-demain-se-construit-ici-12660> et « Porte de la Chapelle, place à votre quartier », le 1^{er} mars 2024. <https://mairie18.paris.fr/pages/porte-de-la-chapelle-place-a-votre-quartier-16790>
- 9 Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.
- 10 Site internet de la Plaine Commune, en mai 2024, page « Qui sommes-nous ? ». <https://plainecommune.fr/institution/gui-sommes-nous>

- 11 Zeneidi-Henry, D. (2020). « L'irruption des tentes dans la ville ou comment camper l'espace public », in: Augustin, J.-P. & Favory, M. *50 questions à la ville*, (pp. 257-262). Bordeaux : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- 12 Cet article est fondé sur deux terrains de recherche, d'abord pour un mémoire de Master de 2020 à 2022, puis dans le cadre d'un doctorat en géographie à partir de 2022. Ceux-ci consistent en des observations sur les lieux de vie (campements et squats) franciliens et des entretiens menés auprès des personnes qui y vivent et celles qui y interviennent (membres de collectifs, associations et pouvoirs publics). Des documents parlementaires, ministériels, gouvernementaux et associatifs sont également mobilisés. Les données issues de ces terrains de recherche sont complétées par celles collectées par le Collectif accès aux droits (CAD), une association francilienne qui a un rôle d'observatoire des violences subies par les personnes migrantes vivant en campement ou en squat.
- 13 Communiqué de presse du gouvernement français : « Répondre au défi des migrations. Respecter les droits, faire respecter le droit », juin 2015.
- 14 Selon l'appellation utilisée par les pouvoirs publics.
- 15 Cette gestion par l'expulsion n'est pas propre à ce type de campement. À ce sujet, lire par exemple : Aguilera, T., Bouillon, F. & Lamotte, M. (2018). *L'expulsion : une expérience contemporaine*, Presses universitaires de France.
- 16 Piva A. & Sebillotte, O., « Territoire d'une lutte pour le droit au logement à Paris, entre appropriation et contrôle spatial : le cas du collectif Réquisitions », *Justice spatiale / Spatial Justice*, n°19 (à paraître).
- 17 Communiqué de presse de la préfecture de région Île-de-France et de la préfecture de police de Paris du 7 novembre 2019, « Démantèlement des campements illicites du nord de Paris avec mise à l'abri de 1 611 personnes et mise en place d'un dispositif de sécurisation pour éviter leur reconstitution ».

- 18 Piva, A. (2021). « Les campements urbains parisiens à la marge du politique : quelle articulation du contrôle de la police et de l'émancipation politique? » *The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien*, vol. 65, n° 4, p. 448-62.
- 19 Sebillotte, O. (2022). *Quelle(s) place(s) pour les migrants ? Reconfiguration des campements en Île-de-France : visibilité, résistances et négociations*. Mémoire de Master 2 Migrations, EHESS, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ICM. Sous la direction de Marianne Blidon.
- 20 Le Revers de la Médaille (2024). *1 an de nettoyage social avec les JOP : "Circulez, y'a rien à voir"*, p. 48. URL : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/06/Rapport-1-an-de-nettoyage-social-le-revers-de-la-medaille.pdf>
- 21 La liste est constituée de données récoltées par le CAD auprès d'associations qui interviennent sur les campements, des données récoltées par l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, de communiqués de la préfecture de région Île-de-France et des observations de ses membres du CAD.
- 22 Entretien avec un jeune homme le 20 février 2024, par le Collectif Accès aux Droits.
- 23 Froment-Meurice, M. (2016). *Produire et réguler les espaces publics contemporains. Les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*. Thèse de doctorat en géographie, université Paris Est Créteil. Sous la direction de Jérôme Monnet et de Jean-François Staszak, p. 306.
- 24 Legros, O. (2011). « Réguler la société par l'espace? Réflexions sur la dimension spatiale des politiques en direction des migrants roms dans les villes françaises », *Lignes*, n° 34, p. 161-178
- 25 Arfaoui, R. (2020). « Ce que le territoire fait à l'accueil, ce que l'accueil fait au territoire. Une géographie de l'asile dans le territoire ambertois », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 2-3, p. 107-135.

- 26 Martina Tazzioli (2020). « The Politics of Migrant Dispersal. Dividing and Policing Migrant Multiplicities ». *Migration Studies*, vol. 8, n° 4, p. 51029.
- 27 Entre autres : les centres d'accueil et d'orientation (CAO) créés pour accueillir les personnes expulsées de la Jungle de Calais en 2016, ou les centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) créés en 2017 [là, la syntaxe n'est pas claire : plutôt « ou les remettre à la rue ? »].
- 28 Voir le « schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR) », adopté pour la période 2021-2023 par le ministère de l'Intérieur et paru en décembre 2020.
- 29 Mollaret, O. « De l'Île-de-France aux « sas » provinciaux, l'exode sans fin des migrants ». *StreetPress*, 13 décembre 2023. <https://www.streetpress.com/sujet/1702468074-dispositif-sas-accueil-regions-exode-migrants-rue-prefecture-jeux-olympiques>
- 30 Doyen, P., Piva, A. & Sebillotte, O. (2023). « L'accueil des personnes migrantes en Île-de-France à la marge des dispositifs institutionnels », *Localacc Working Papers series*, n°6, Institut Convergences Migrations.
- 31 Depuis 1991 les demandeur·ses d'asile n'ont plus le droit de travailler, sauf sur autorisation préfectorale après plus de six mois de procédure. Dans les faits cette autorisation est très difficile à obtenir en Île-de-France.
- 32 De nombreux exemples de ces dispositifs anti-installations sont mis en évidence par Muriel Froment-Meurice (2016), *op. cit.* ; dans de nombreux médias au fil des ans ; sur les réseaux sociaux, par exemple le compte X et le compte Instagram du Collectif Accès aux droits.
- 33 Lèbre, J. (2019). « “Appel d'air”, attractivité libérale et inhospitalité absolue », *Lignes*, vol. 60, n° 3, p. 15-38.
- 34 Zeneidi-Henry, D. (2020), *art. cit.*

- 35 Scott J. C. (1990). *Domination and the arts of resistance: Hidden transcripts*. New Haven : Yale University Press.
- 36 Fassin, E., Fouteau, C., Guichard, S. & Windels, A. (2014). *Roms & riverains. Une politique municipale de la race*. Paris : La Fabrique Éditions.
- 37 CAD (2023). *La condition des personnes exilées à Paris. 8 années de violences policières et institutionnelles 2015-2023*. Rapport d'enquête. <https://collectifacesaudroit.org/etudes>
- 38 Telles que les pratiques de mise à l'écart rapportées à Calais : Guenebeaud, C. (2017). *Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais*. Thèse de doctorat en géographie, université Lille 1. Sous la direction de Patrick Picouet.
- 39 CAD (2023). *op. cit.* <https://collectifacesaudroit.org/etudes>
- 40 Par exemple, le 17 novembre 2020, durant et après l'expulsion du campement de la place de l'Écluse à Saint-Denis, ou le 23 novembre 2020, lorsque – suite à cette expulsion – des personnes ne s'étant pas vu proposer de places d'hébergement se sont installées en campement place de la République avant de s'en faire expulser violemment. CAD (2023), *op. cit.*
- 41 Site internet du ministère de l'Intérieur, « Paris 2024 : protéger, la priorité! ». <https://www.interieur.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024/paris-2024-protoger-priorite>
- 42 Audition de M. Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer au sujet de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le 25 octobre 2022. Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et de Commission des lois.
https://videos.senat.fr/video.3057222_6358e2b75d91b.securite-des-jo-2024
- 43 Philip Boyle et Kevin P. Haggerty. (2009). « Spectacular Security: Mega-Events and the Security Complex ». *International Political Sociology*, n°3. Cité dans Boykoff, J. (2014). *Activism and the*

Olympics: Dissent at the Games in Vancouver and London. Rutgers University Press, p. 117.

44 Compte X : https://twitter.com/CAD_Assoc, et site internet : <https://collectifacesaudroit.org> du CAD.

45 CAD (2023). *op. cit.* <https://collectifacesaudroit.org/etudes>

—

Contributeur·ices

Juliette Simont et Luc Pellissier

Géopolitique des méga-événements sportifs et soft power

Par Michel Raspaud | 15-07-2024

Les Jeux olympiques sont-ils vraiment ces innocents instruments de la paix que l'olympisme a toujours vendus? En analysant les raisons qui motivent les États à organiser les divers méga-événement sportifs d'aujourd'hui, Michel Raspaud montre dans cet article que ceux-ci sont profondément géopolitiques. Les Jeux olympiques, la guerre continuée par d'autres moyens?

Le 15 juillet 2018, dans la tribune présidentielle du stade Loujniki de Moscou, le jeune président de la République française (40 ans à l'époque) faisait démonstration de son enthousiasme à chaque but de son équipe, sous les yeux de Vladimir Poutine, reçu un an plus tôt à Versailles dans un contexte pourtant tendu¹, et de Gianni Infantino (président de la FIFA). Deux jours auparavant, faisant le bilan de la compétition, le président de l'instance sportive déclarait : « Il s'agit de la meilleure Coupe du monde de tous les temps. » Comme le souligne Lukas Aubin, « [s]i les JO de Sotchi avaient été le théâtre d'un *anti-branding* – positif sur l'audience domestique, mais négatif à l'international – la Coupe du monde semble être au contraire la célébration d'un *sport power* fonctionnel positif et attractif². » Quatre ans auparavant, au lendemain de la clôture des JO d'hiver de 2014 à Sotchi (7-23 février), la Russie annexait la Crimée (28 février), puis plus tard une partie du Donbass (à partir d'avril), sans grandes réactions internationales, sinon, déjà, quelques sanctions économiques. Il ne fut aucunement question de boycotter la future Coupe du monde... Alors qu'en 2022, la plupart des chefs

d'État occidentaux boycottait la cérémonie d'ouverture des JO d'hiver de Pékin (4-20 février), Vladimir Poutine s'y déplaçait pour s'entretenir longuement avec son homologue Xi Jinping. Quatre jours après la fin des Jeux, la Russie agressait l'Ukraine...

A l'approche de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (26 juillet-11 août et 28 août-8 septembre), les discours volontaristes sur « la magie des Jeux » s'intensifient. Paris et la France vont être, en particulier pendant la première partie des épreuves, le centre d'intérêt de la planète médiatique, reléguant au second plan les guerres, les famines, la destruction continue de la planète, l'exploitation des travailleurs à travers les divers « ateliers » du monde... L'être humain a sans doute une faculté supplémentaire par rapport à l'ensemble des êtres vivants: celle de se fabriquer des rêves. Le sport mondialisé, starifié et industrialisé, contribue largement à conforter cette fonction qui, pour paraphraser maladroitement Freud, constitue une illusion pleine d'avenir.

Paris, aux patrimoines historique et artistique exceptionnels, ville touristique mondiale, « Ville Lumière » (et autrefois, ville *des* Lumières), capitale du luxe par excellence, avait-elle besoin des Jeux olympiques pour faire parler d'elle et attirer encore plus de touristes ? Non, bien sûr. Alors, pourquoi les JO à Paris ? Pourquoi, à travers le monde, un certain nombre de métropoles, de pays (États, gouvernements, édiles locaux...), se portent-ils candidats à l'organisation de méga-événements, propriétés de fédérations sportives supranationales à caractère monopolistique qui mettent en concurrence les candidats, celui ayant obtenu le Graal devant ensuite signer des contrats léonins qui ne respectent généralement pas les législations nationales³, et qui offrent à ces fédérations des avantages financiers incommensurables ?

Si le point de départ des réflexions de ce texte est la tenue des prochains JO et paralympiques de Paris 2024, le point de vue sera élargi à l'ensemble des méga-événements sportifs ayant lieu en divers endroits de la planète. Il s'agira d'identifier les logiques conduisant certains de ces candidats à l'organisation de ces méga-

événements, mais aussi d'expliciter les déplacements géographiques que l'on peut constater lors des dernières décennies.

Depuis les premiers Jeux olympiques de 1896 (Athènes), la grande majorité de ceux-ci se sont déroulés en Occident (Europe ou Amérique du Nord) ; il en va de même en ce qui concerne les Jeux d'hiver (contraints par la présence de montagnes, de neige et de froid). Quant à l'autre méga-événement qu'est la Coupe du monde du football, il se déroule en Europe ou en Amérique du sud et latine.

Ce n'est donc que récemment que ces grands rassemblements sportifs internationaux ont vu une évolution de leur positionnement géographique qui renvoie aussi à des évolutions géopolitiques voulues, ou subies et contraintes. Ainsi, certaines nations de l'Est asiatique (Japon, Corée du Sud, Chine) se sont-elles investies dans l'organisation de ces méga-événements sportifs, avec la bénédiction ou la claire volonté du CIO et de la FIFA, car ce sont de nouveaux marchés à conquérir. Cette analyse vaut aussi pour les grandes expositions universelles qui, elles, durent plusieurs mois et non pas quelques semaines.

Mais alors, outre les enjeux sportifs, voire économiques, qu'est-ce qui conduit les États à vouloir candidater et organiser ce genre d'événements ? N'existe-t-il pas d'autres fins plus cachées et plus subtiles ?

Méga-événements sportifs et diplomatie

Pour Joseph Nye⁴, le *soft power* est l'habileté à obtenir ce qu'un État veut par le biais de l'attractivité plutôt que de la coercition ou des paiements. Cela advient par l'attraction que constitue la culture d'un pays, mais aussi ses idéaux et ses actions politiques. Lorsque les actions politiques sont perçues comme légitimes par les autres, le *soft power* s'accroît. Si un État peut faire que les autres admirent ses idéaux et partagent ses buts, il n'est pas nécessaire d'utiliser la carotte et le bâton pour qu'ils aillent dans sa direction. Selon Nye, la séduction est toujours plus efficace que la coercition et de nomb-

reuses valeurs comme la démocratie, les droits humains, et les opportunités individuelles sont profondément séductrices. Ainsi, la *soft power* repose essentiellement sur trois ressources : sa culture (là où elle attire les autres), ses valeurs politiques (quand il les respecte chez lui et à l'étranger) et sa politique étrangère (quand elle est perçue comme légitime et ayant des valeurs morales).

	Comportements	Éléments essentiels	Politiques gouvernementales
Pouvoir militaire	Coercition, Dissuasion, Protection	Menaces, Force	Diplomatie coercitive, Guerre, Alliance
Pouvoir économique	Incitation, Coercition	Paiements, Sanctions	Aide, Pots-de-vin, Sanctions
<i>Soft power</i>	Attraction, Effet d'agenda	Valeurs, Culture, Politiques, Institutions	Diplomatie publique, Diplomatie bilatérale et multilatérale

Tableau 1. Trois types de pouvoir.

D'après Joseph Nye, *ibid.*, p. 31.

Le *nation branding* – ou marketing national – est une notion récente et consistant à appliquer à la promotion d'un pays ou d'un lieu des méthodes clairement issues des stratégies marketing. Il s'agit donc de rendre singulier un pays ou un territoire par le biais d'un élément spécifique et distinctif issu de sa culture, de son économie, du paysage... Le *nation branding* permet alors de créer une « *image homogène, consistante et solide* » du territoire en question⁵, par la promotion de certains traits spécifiques de la production, de la tradition, de l'histoire locales qui sont perçus positivement. Néanmoins, cette politique doit être coordonnée pour promouvoir efficacement un pays ou une destination touristique. Le fait important de cette stratégie marketing est que « le renforcement de la réputation d'un pays se produit non seulement aux yeux des gens ordinaires, mais aussi des politiciens, des diplomates, des décideurs, de façon à transformer l'image du rôle politique de ce pays sur la scène internationale⁶ ».

Certains parlent aussi, aujourd'hui, de « *diplomaties plurielles*⁷ », parce que, dans une logique de globalisation, tout peut devenir diplomatique, au sens de mettre de l'huile dans les rouages des relations internationales : l'économie, la culture, le tourisme, la cuisine, la recherche, etc., mais aussi le sport, comme le montre la place prise par les instances sportives supranationales dans les questions diplomatiques : « composante du *soft power*, le sport constitue un des leviers politiques les plus importants pour le rayonnement int-

ernational d'un État, mais aussi dans le cadre d'une médiation, d'une négociation dans un contexte difficile⁸». Il est évident que, pour certains États, les grandes compétitions sportives internationales sont l'occasion d'exister (Croatie, moins de 4 millions d'habitants, finaliste du Mondial de football 2018), d'affirmer leur puissance (Chine, Russie, États-Unis à chaque édition des Jeux Olympiques), ou de transformer leur image (par l'organisation d'un méga-événement sportif par exemple, comme pour Barcelone et les JO 1992 ou l'Afrique du Sud et le Mondial 2010⁹). Le sport multiplie les possibilités, étant tout à la fois vecteur de développement économique et social, capable de promouvoir l'image d'un pays ou d'une ville (qui en Europe aurait connu Auxerre sans le football ?), un facteur d'unité interne (au moins momentané lors d'une grande victoire...). Il existe dorénavant une nouvelle forme de diplomatie : la « diplomatie sportive¹⁰».

Les temps ayant changé, aussi, pour le géo-politologue Pascal Boniface, plus que les écrivains, les cinéastes ou les acteurs et actrices, « le champion ou une équipe de sport collectif contribue au prestige national, au rayonnement d'un pays et à sa notoriété positive¹¹ » ; « (...) l'exploit sportif est devenu la manière la plus efficace pour susciter popularité et attractivité. C'est une démonstration de force, mais perçue comme positive, permettant de conquérir le cœur et les esprits, d'impressionner l'opinion publique mondiale. C'est l'un des rares domaines où la suprématie d'un pays ne suscite pas le rejet mais l'admiration¹²».

Si la diplomatie, dans son acception traditionnelle, consiste dans la communication, l'échange et le dialogue entre États, la diplomatie sportive consiste souvent pour les gouvernements à employer des sportifs pour faire passer ou renforcer un message à caractère diplomatique, ou bien tirer profit de l'organisation de méga-événements sportifs à fin de diplomatie publique, ou encore calmer des tensions ou tester d'éventuels changements de politique¹³.

Comme indiqué en introduction, si de nombreux chefs d'État ou de gouvernements occidentaux ont boycotté – pour des raisons de non-respect des droits humains – la cérémonie d'ouverture des

Jeux olympiques d'hiver 2022 de Pékin, Vladimir Poutine n'avait pas manqué de s'y rendre afin de discuter avec son allié Xi Jinping des affaires du monde et, très probablement, des problèmes que lui posait l'ouest de ses frontières...

La diplomatie sportive de la France

Au cours des dernières décennies, la ville de Paris avait postulé par trois fois à l'organisation des Jeux d'été : pour ceux de 1992 (Barcelone), de 2008 (Pékin), de 2012 (Londres). Trois échecs ! Ce dernier en particulier (vote du CIO le 6 juillet 2005 à Singapour, 54 voix pour Londres contre 50 pour Paris) a été durement ressenti par la délégation française et l'ensemble du monde sportif. Aussi, se relever de cet échec et obtenir l'organisation d'un événement aussi prestigieux sur le sol national revêtait une importance considérable pour le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le mouvement sportif dans son ensemble. Et tout autant pour le monde politique ! En effet, l'attractivité économique du territoire national, à travers l'événementiel et le tourisme, est devenue un enjeu majeur depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, lequel y a porté une grande attention en prévision de la candidature de la France à l'organisation de l'Euro de football 2016, à un moment où le taux de chômage s'élevait à 8 % (nous sommes en 2007¹⁴) et dans un pays qui subit une « désindustrialisation prononcée¹⁵ ».

Titre du rapport	Commanditaire	Date et pages
Événement culturel et sportif et développement touristique	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi	Février 2008 (20 p.)
Rapport de la commission « Grands Stades Euro 2016 »	Premier Ministre	Novembre 2008 (141 p.)
Pour une politique gagnante des grands événements	Président de la République	Juillet 2009 (79 p.)
Arenas 2015. Rapport de la commission « Grandes Salles »	Secrétariat d'État aux Sports	Mars 2010 (102 p.)
Rapport d'information sur les grandes infrastructures sportives	Assemblée Nationale	Juillet 2010 (68 p.)
L'attractivité de la France pour l'organisation de grands événements sportifs	Président de la République	Juillet 2010 (60 p.)

Tableau 2. Rapports officiels à propos des événements et installations sportifs, 2008-2010.

Tableau tiré de Michel Raspaud, "As apostas sociopolíticas e esportivas dos Jogos Olímpicos e Paralímpicos de verão em Paris 2024". *Argumentos*, Vol. 17, n. 2, jul./dez. 2020, p. 55-83 [en ligne].

Alors que deux projets étaient en concurrence (Exposition universelle 2025 et JO 2024), et bien que la maire de Paris Anne Hidalgo fût plutôt favorable à la première, ce sont finalement les Jeux qui

furent privilégiés par la volonté du président François Hollande. ils furent défendus devant le CIO, et organisés.

De ces trois échecs, le dernier en particulier laissa un goût amer chez les membres de l'équipe de candidature et, plus largement, au sein du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français). Mais aussi dans la classe politique puisque toute candidature pour être valide doit recevoir le soutien et l'engagement de l'État et du Gouvernement. Cette succession malheureuse ne correspondait pas non plus à l'image que le pays se fait de lui-même, non plus ses hommes et femmes politiques, et de la place que la France se doit de tenir dans le concert des nations, dans quelque domaine que ce soit (diplomatie, économie, mode et luxe, science, culture... et sport).

En France, l'année sportive est rythmée par plusieurs compétitions de portée mondiale comme, bien sûr, le Tour de France cycliste (depuis 1903), les 24 heures du Mans (1923) ou le Tournoi de tennis de Roland-Garros (1925). Mais, depuis la Coupe du monde de football de 1998, le territoire national est devenu une terre d'accueil pour de très nombreux événements continentaux ou mondiaux.

Année	Sport	Compétition	Lieu
1998	Football	Coupe du monde	France
2000	Cyclisme / route	Championnat du monde	Plouay (Bretagne)
2003	Athlétisme	Championnat du monde	Paris - Saint-Denis (Stade de France)
2006	Cyclisme / piste	Championnat du monde	Bordeaux
2007	Rugby à XV	Coupe du monde masculine	France + Pays de Galles, Écosse
2007	Handball	Championnat du monde féminin	France
2010	Escrime	Championnats du monde	Paris
2011	Judo	Championnats du monde	Paris
2014	Rugby à XV	Coupe du monde féminine	France
2014	Équitation	Jeux équestres mondiaux	Basse-Normandie
2015	Cyclisme / piste	Championnat du monde	Saint-Quentin-en-Yvelines
2017	Handball	Championnat du monde masculin	France
2018	Volley-ball	Ligue mondiale (phase finale)	Lille - Villeneuve-d'Ascq
2019	Football	Coupe du monde féminine	France
2022	Cyclisme / piste	Championnat du monde	Saint-Quentin-en-Yvelines
2023	Rugby XV	Coupe du monde masculine	France
2024	Omnisport	Jeux Olympiques et Paralympiques d'été	Paris et France

Tableau 3. Événements sportifs mondiaux organisés en France, 1998-2024.

Cette longue liste dont l'apogée sera les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 répond à une double stratégie : d'une part, celle des fédérations sportives qui ont tout intérêt à dynamiser leurs dirigeants et adhérents par l'organisation de tels événements

tous présentés comme enthousiasmants ; d'autre part, celle de l'État et du Gouvernement, car ces événements sont considérés sous un double titre : dynamiser l'économie et renforcer l'image d'une France sportive.

Le sport, par ses valeurs propres que mettent en avant les fédérations, universalistes, apolitiques, hédonistes, comportementales, hygiéniques, et par sa capacité à susciter l'adhésion, l'identification et l'émotion, constitue un fantastique outil de communication. Les États et Gouvernements l'ont bien compris, qui ont depuis longtemps intégré le sport dans leur communication diplomatique, notamment pour affirmer la supériorité de leur modèle idéologique (Spartakiades des pays communistes à partir de 1928, coupe du monde « mussolinienne » de 1934, Jeux olympiques d'hiver et d'été de 1936 à Garmisch-Partenkirchen et Berlin, etc.). La diplomatie sportive n'est donc pas une nouveauté : elle est un outil de communication et de reconnaissance internationale, désormais intégré et institutionnalisé. Particulièrement en France : Laurent Fabius, alors ministre des Affaires Étrangères, s'exprimait en ces termes en 2014 :

« Une stratégie sportive a été définie pour notre diplomatie et j'ai nommé un ambassadeur pour le sport, Jean Lévy, afin d'en coordonner la mise en œuvre. Cette mobilisation a été officiellement lancée en janvier 2014 au Quai d'Orsay, en présence de la ministre des Sports¹⁶, de grands sportifs, des principaux responsables du mouvement sportif et d'une vingtaine de nos ambassadeurs dont les pays de résidence sont particulièrement concernés¹⁷.

La diplomatie sportive de la France, outil de notre rayonnement international et de notre compétitivité, poursuivra plusieurs objectifs :

- renforcer l'attractivité de notre territoire pour les grands événements sportifs et nous mobiliser davantage pour les candidatures françaises ;**
- améliorer la place de nos entreprises sur les marchés liés au sport (exportations, investissements, contrats de retransmiss-**

ion médias) ;

- développer la représentation française dans les instances sportives internationales, en particulier aux postes de décision ;

- mieux diffuser nos positions sur l'éthique et l'intégrité dans le sport ;

- promouvoir le français comme langue officielle du mouvement olympique.

[...] Le sport devient un secteur d'activités quotidiennes à part entière, intégré dans le plan d'action que chaque ambassadeur doit définir. L'outil diplomatique est mis à l'écoute et à la disposition du monde sportif et de nos champions.

Des instructions ont été adressées à nos ambassades et le travail en ce sens a commencé. Le sport est désormais intégré à la diplomatie économique : il s'agira d'identifier les opportunités économiques, en matière d'équipements, d'infrastructures, d'articles sportifs, etc., afin de permettre à des entreprises françaises d'y répondre¹⁸ ... »

On voit que, dès la fin des années 2000, avec Nicolas Sarkozy, puis ensuite avec Laurent Fabius, la France s'est engagée massivement dans la voie de la diplomatie sportive. Non sans efficacité: l'obtention de l'organisation de l'Euro masculin de football 2016, de la Coupe du monde féminine de football 2019, de la Coupe du monde de rugby 2023, des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 sont là pour le démontrer. Il faut rappeler que le cahier des charges des organismes détenteurs de ces événements (UEFA, FIFA, CIO...) exige, pour que le dossier de candidature soit recevable, l'engagement formel du Gouvernement en soutien du Comité local de candidature, puis du Comité local d'organisation en cas d'attribution.

Date	Personnalité	Antérieurement	Postérieurement
Janvier 2014	Jean Lévy (né en 1950)	Conseiller diplomatique adjoint de François Mitterrand, consul à São Paulo, ambassadeur à Cuba, dans le secteur privé 2005-2013	2015 : intègre la FIA (Fédération internationale d'automobile)
Juillet 2015	Antoine Anfré (1963)	Conseiller d'ambassade à Nairobi puis Ankara, inspecteur des Affaires étrangères, ambassadeur au Niger durant 15 mois en 2014-2015 (au lieu de 3 ans habituellement)	2016-2021 : inspecteur des Affaires étrangères, chef de mission ; ambassadeur au Rwanda depuis 2021
Juin 2016	Philippe Vinogradoff (1956)	Conseiller à l'ambassade du Chili, consul de France à Miami, ambassadeur au Salvador	2019-2022 : ambassadeur au Costa Rica ; ministère des Affaires étrangères et de l'Europe (2022-2024)
Juillet 2019	Laurence Fischer (1973)	Karatéka, 3 fois championne du monde, 5 fois championne d'Europe ; chargée marketing et sponsoring femme chez Nike, consultante sport pour ESSEC Business School, engagée dans l'humanitaire	Fondatrice de <i>Fight for Dignity</i> (2017), conférencière
Février 2023	Samuel Ducroquet (1983)	Diplomate de carrière (2007), conseiller politique et référent sport à l'ambassade au Qatar (2015-2018), conseiller sport / attaché olympique à l'ambassade à Tokyo (2018-2021), senior manager au sein de la direction des relations internationales du COJO Paris 2024	

Tableau 4. Liste des ambassadeurs français du sport, 2014-2024.

Si la France, qui est de longue date une puissance géopolitique (droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU), militaire, économique, culturelle et artistique, ne semble avoir compris que récemment l'intérêt de développer une diplomatie sportive venant compléter son arsenal en matière diplomatique, certains pays du Golfe arabo-persique, certes financièrement richissimes du fait de l'exploitation des hydrocarbures, mais moins dotés dans les autres domaines cités, semblent l'avoir compris bien plus tôt.

Il est intéressant de noter que dans cette région du monde, et dans d'autres ailleurs, de nombreux États ont développé une politique agressive en direction des instances sportives internationales pour organiser des compétitions de grande notoriété sur leur territoire (on y reviendra), investir à l'étranger dans de grands clubs sportifs (Qatar au Paris-Saint-Germain, Arabie Saoudite à Newcastle United, participation non majoritaire du Bahreïn dans Paris FC), afficher le nom de leurs compagnies aériennes sur les maillots de grands clubs (*Qatar Airways* au PSG, *Emirates* au Real Madrid), financer des équipes cyclistes (*Astana Qazaqstan Team*, *Bahrain-Victorious*, *UAE Team Emirates*, *Israel-Premier Tech*), des lieux prestigieux (comme *Emirates Stadium* à Arsenal ou *Etihad Stadium* à Manchester City).

Le Qatar est donc loin d'être seul : les Émirats Arabes Unis, le Bahreïn, désormais l'Arabie Saoudite, et à un degré moindre, le Koweït ou Oman, se sont engagés dans une stratégie de « diplomatie sportive », en espérant que le *soft power* du sport leur rapporte, économiquement et politiquement. En effet, les enjeux sont de deux types, mais étroitement mêlés : d'une part, les monarchies du Golfe savent bien qu'elles sont assises sur des réserves pétro-gazières qui s'épuisent – qui plus est dans une conjoncture climatique qui fait que les États de la planète cherchent à réduire les consommations d'énergies carbonées –, et qu'il faut donc trouver d'autres ressources ; d'autre part, politiquement, la région du Golfe arabo-persique était déjà sous tension du fait de situations conflictuelles (comme la guerre entre Israël et le Hamas en témoigne) et le sport semble un bon moyen de s'accrocher à une image positive. Si le Qatar est donc loin d'être isolé, il est un exemple privilégié qui mérite qu'on s'y arrête.

La stratégie passée du Qatar : un enjeu existentiel¹⁹

Le sport a permis au Qatar d'être reconnu internationalement après son indépendance il y a tout juste un demi-siècle (1971). La monarchie régnante a compris rapidement la nécessité d'exister sur le plan international à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 mais aussi du fait de sa localisation géopolitique, entre Arabie Saoudite et Iran. Certes, dès après le coup d'État du cheik Hamad ben Khalifa Al-Thani contre son père (27 juin 1995), la création de la chaîne Al-Jazeera (novembre 1996) et sa relative liberté de ton, suite à l'abolition du contrôle de l'information, ont assuré au Qatar une audience inégalée dans l'espace arabophone, lui offrant une première reconnaissance²⁰. Par la suite, le Qatar a suivi une stratégie classique de substitution au tout-gaz, via le fonds souverain Qatar Investment Authority (QIA) créé en 2005 : l'investissement des gazodollars dans nombre d'entreprises de toutes sortes sur les cinq continents²¹ permettant de diversifier l'économie tout en sécurisant l'État grâce à ses partenariats internationaux.

Mais les autorités qataries ont dépassé ces stratégies en décidant de développer une stratégie diplomatique qui s'appuie sur une langue désormais universellement partagée, celle du sport. Ce premier objectif de reconnaissance via le sport a été atteint progressivement.

Il a été atteint d'abord grâce à la participation de certains ressortissants qataris aux instances sportives internationales, comme par exemple Mohamed bin Hammam, président de l'*Asian football confederation* (AFC) qui intègre le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA) en 1996 au sein duquel il a joué ensuite un rôle décisif. De même, l'actuel émir du Qatar, cheik Tamim Al-Thani, est-il membre du CIO depuis 2002.

Mais c'est au moment de l'arrivée au pouvoir de son père en 1995 qu'une impulsion décisive est donnée, visant à faire du sport un axe prioritaire du développement socio-économique local, avec un double objectif : inciter les Qataris à pratiquer et, surtout, affirmer la place du pays sur la scène diplomatique internationale par l'organisation de grands événements sportifs²², lesquels ont pris de plus en plus d'importance au fil du temps comme instrument de communication du fait de la mondialisation médiatique. Ainsi, après le premier open de tennis masculin de Doha (1993), c'est sa version féminine qui est déclinée (2001), puis c'est la mise sur pied du meeting annuel d'athlétisme de Doha (depuis 1997) qui est l'une des quatorze épreuves de la *Diamond League*. Suivent l'organisation des Jeux asiatiques toujours à Doha (2006)²³, le championnat du monde masculin de handball, puis les championnats du monde d'athlétisme encore à Doha en 2019. De plus en plus ambitieuse, Doha a déjà déposé par deux fois sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'été, pour les éditions de 2016 (Rio de Janeiro) et 2020 (Tokyo), pour l'instant sans succès : dans le premier cas, il lui fut reproché les dates proposées (14-30 octobre) ne correspondant pas à la période traditionnelle (juillet-août)²⁴ ; dans le second, un accord avait été trouvé entre le CIO et le Comité de candidature pour une période à cheval sur septembre-octobre, mais Doha fut exclue de la *shortlist* (23 mai 2012) sans que l'on en sache bien les raisons – sinon, peut-être, que l'obtention du Mondial

2022 (le 2 décembre 2010) et ses rumeurs de corruption²⁵ échauffèrent le CIO –, au grand désappointement du Secrétaire général du Comité Olympique du Qatar²⁶. Cependant, après l'organisation réussie de la Coupe du monde, il n'est pas impossible que Doha trouve du crédit auprès du CIO lequel, étant donné l'érosion du nombre de candidatures²⁷, a mis en place une nouvelle procédure en juin 2019 qui abandonne la mise en concurrence pour privilégier un « dialogue continu » avec les villes candidates, « mode de désignation [qui] laisse un espoir à long terme » selon le géopoliticien du sport Jean-Baptiste Guégan²⁸.

Mais la diplomatie du Qatar et son instrumentalisation du sport vont bien au-delà de cette reconnaissance internationale et de l'affirmation de sa place (et donc de son indépendance) dans le concert des nations. Le sport est utilisé pour accroître son influence dans les pays occidentaux, directement auprès des populations de ces pays. L'investissement direct dans les sports professionnels est privilégié, en particulier la prise de contrôle de clubs de football de haut niveau comme celui du PSG en 2011 et son rachat par le fonds souverain dédié au sport, Qatar Sports Investments (QSI), dont le président n'est autre que celui du PSG, Nasser Al-Khelaifi, ancien joueur de tennis. Cependant, c'est surtout la création d'un empire médiatique, basé sur la diffusion de sport, qui accroît sans aucune commune mesure la notoriété et l'image positive du Qatar. Ainsi, la chaîne Al-Jazeera Sport a été lancée en 2003 (aujourd'hui *beIN Media Group*), dont Nasser Al-Khelaifi est aussi le président, et qui s'était portée acquéreuse pour le territoire français des compétitions de football de la Ligue 1, de la Ligue des champions, mais surtout des Coupes du monde 2018 et 2022²⁹.

Mais la politique de communication suivie a également des objectifs économiques de court terme et de pérennisation de l'existence post-gaz du pays. Les infrastructures construites tant pour le spectacle sportif que pour la pratique et la recherche (notamment dans le contrôle anti-dopage, la préparation physique, etc.), les compétences organisationnelles et événementielles, les médias sont autant d'éléments permettant de faire émerger une économie basée

sur le sport et le tourisme sportif, capable d'assurer à ce petit pays un avenir lorsque les stocks de gaz seront épuisés.

Il n'en va pas de même avec l'implication du Qatar dans les résultats des clubs où il a investi, car ces derniers constituent une affirmation de la supériorité régionale, comme le montre la rivalité entre Manchester City³⁰ et le PSG. Ce dernier club occupe une importance symbolique et communicationnelle considérable dans la stratégie globale qatarie. En effet, comme le souligne Nabil Ennasri³¹, directeur de l'Observatoire du Qatar : « le football est la deuxième religion du Moyen-Orient. Si l'équipe nationale ne brille pas, le PSG le fera à sa place. Et Tamim pourra garder la tête haute³². »

Par le biais du *soft power* que constitue la diplomatie sportive, le Qatar cherche ainsi à accroître sa notoriété, augmenter le courant de sympathie mondial à son égard, se rendre d'une certaine manière indispensable aux instances sportives par le biais de ses financements (via le sponsoring, comme avec le Qatar-Prix de l'Arc de Triomphe par le *Qatar Racing and Equestrian Club* depuis 2008). Mais aussi à consolider ses positions financières et géopolitiques en diversifiant son économie pour la pérennité de celle-ci.

À Zurich, le 2 décembre 2010, les vingt-deux membres du Comité exécutif de la FIFA attribuent, lors d'une même session, l'organisation de deux Coupes du monde : celle de 2018 à la Russie, et celle de 2022 au Qatar ! C'est une véritable bombe dans le monde du football, du sport, mais aussi de la politique mondiale : l'un des plus petits pays de la planète par sa surface et sa population va accueillir l'une des plus grandes compétitions sportives au monde – et l'une des plus médiatisées. Le Qatar se retrouve dès lors, pour une douzaine d'années, sous le feu des projecteurs de l'actualité sportive, mais pas seulement puisque de nombreuses questions vont être posées et des controverses se développer³³ : logique de cette attribution, chaleur insupportable aux mois de juin-juillet, construction des stades, situation des droits humains et des travailleurs, retentissantes affaires de personnes littéralement « séquestrées »³⁴, dép-

enses budgétaires pour l'organisation de l'événement dépassant tout entendement...

La stratégie de l'Arabie Saoudite aujourd'hui : le sport, arme de séduction massive ?³⁵

Cette Coupe du monde 2022 au Qatar, malgré les controverses la précédant, fut en définitive une réussite tant organisationnelle que sportive et populaire. L'équipe nationale d'Arabie saoudite y a tiré son épingle du jeu par une franche victoire contre l'Argentine (2-1), future vainqueur, mettant fin à 36 matches d'invincibilité. Le roi Salman, satisfait de ce résultat, accorda un jour férié en l'honneur de l'exploit. Alors que la FIFA, suivant un principe de continent tournant, avait décidé que l'édition 2034 aurait lieu en Asie-Océanie, l'Indonésie d'abord, puis l'Australie ensuite s'étant retirées, l'Arabie saoudite reste la seule candidate. Cette très probable organisation (décision de la FIFA fin 2024) viendra conforter les projets du prince héritier Mohammed Ben Salman contenus dans *Vision 2030*³⁶, laquelle « ambitionne de faire du Royaume une économie solide et performante où l'accent serait mis sur le rêve de construire une société vibrante, fière et patriotique³⁷ ».

Comme pour le Qatar, la ressource principale de l'Arabie Saoudite consiste en l'exportation d'hydrocarbures via la société nationale Aramco. Toutefois, ce revenu fluctue suivant l'évolution du prix du baril, et l'économie de rente et les largesses de l'État-providence ne sont aujourd'hui plus envisageables. Ce sont en partie ces raisons qui conduisirent à l'élaboration de *Vision 2030*, projet visant à transformer l'économie et la société. Le pays s'est donc engagé à la modernisation et la diversification de son économie, par des investissements massifs dans les nouvelles technologies, le tourisme, les arts et la culture, le sport (avec la création de trois nouveaux ministères en 2020 : Tourisme, Sports, et Investissement). Ces investissements sont réalisés par le PIF (*Public Investment Funds*), fonds souverain aux plus de 600 milliards de dollars d'actifs, alimenté en partie par la vente de 1,5 % du capital d'Aramco en 2019.

Pour cette transformation et modernisation de l'économie et de la société, Mohamed Ben Salman s'appuie sur le fait que 70 % de la population a moins de 35 ans. C'est à cette jeunesse que s'adressent les réformes sociétales : « en captant la jeunesse, son but est de créer une identité culturelle générationnelle³⁸ », mais aussi de se légitimer à la tête de l'État. Et ces réformes se succèdent : mise au pas de la *Muttawa* (police des mœurs), à qui a été retiré le pouvoir d'interpellation (2016), autorisation des concerts de musique (2016), lever de l'interdiction de conduire pour les femmes (2017), réouverture des cinémas (2018), fin de la ségrégation entre les sexes dans les restaurants (2019), autorisation pour les magasins de rester ouverts durant les temps de prière (2021), introduction de la mixité dans l'espace public (dont les stades), obtention par les femmes du droit d'étudier, d'avoir un passeport, de voyager et travailler sans l'autorisation d'un tuteur masculin. Et ouverture, cette année 2024, d'une première boîte de nuit à Riyad³⁹ ! Cependant, cette libéralisation des mœurs n'empêche pas que militantes féministes et autres dissidents soient emprisonnés, le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi rappelant que « la question des droits de l'homme n'y aura jamais la même importance qu'en Occident et [qu'] il serait naïf d'espérer qu'il en soit autrement⁴⁰ ».

Vision 2030 est orientée vers la jeunesse car la sédentarité constitue un problème de santé : l'obésité, le diabète et les maladies cardiaques sont importantes. Il s'agit d'encourager la population, et surtout la plus jeune, à développer un mode de vie plus sain ; le sport en est un instrument : « un mode de vie sain et équilibré est un pilier essentiel d'une qualité de vie élevée. Pourtant, les possibilités de pratique régulière d'un sport sont souvent limitées. Cela va changer⁴¹ ».

Le football étant « la deuxième religion du Moyen-Orient », il est devenu l'un des éléments-clés de cette stratégie. Ainsi, la *Saudi Pro League* a vu le PIF prendre des participations à hauteur de 75 % dans les quatre clubs les plus populaires du pays à Riyad (Al-Nassr et Al-Hilal) et Djedda (Al-Ahli et Al-Ittihad), ceux-ci dépensant 835,1 M€ à l'été 2023 pour engager une myriade de stars des championnats européens⁴². Auparavant, en octobre 2021, le PIF

avait racheté le club de Newcastle United, pour la somme de 305 M£ (360 M€). Enfin, il existe même dorénavant un championnat féminin de football, composé de deux divisions et qui, lui aussi, attire des joueuses européennes⁴³.

Un autre aspect majeur de la diversification économique via le sport consiste en l'organisation de méga-événements. L'Arabie saoudite était restée très en retard par rapport au Qatar (qui comme on l'a vu fait figure de précurseur), et aux Émirats. Mais depuis la présentation de *Vision 2030* (avril 2016), elle ne cesse de proposer des événements qui l'identifient sur l'échiquier mondial. Deux modalités existent concernant ces organisations : soit des méga-événements exceptionnels, soit des événements récurrents d'une année sur l'autre.

Ainsi, depuis 2020, l'Arabie saoudite accueille le « Dakar », propriété d'Amaury Sport Organisation, pour une période d'au moins cinq ans. Pour certains, cette organisation « correspond parfaitement à l'image et diffuse l'attractivité touristique du pays hôte auprès des futurs visiteurs⁴⁴ ». Mais le pays tente de prendre place dans plusieurs sports : l'automobile, avec l'organisation depuis 2021 à Djedda d'un Grand Prix de F1 (en retard sur Bahreïn, 2004, les Émirats, 2009), mais aussi la E-Formule 1 Grand Prix à Diriyah depuis 2019 pour valoriser ses engagements climatiques (neutralité carbone en 2060).

Parmi les autres événements récurrents, il y a le tournoi de golf *Aramco Saudi Ladies International* (dans le cadre du *Ladies European Tour*) depuis 2020, et dont la dotation est montée à 5 M\$ en 2023. De façon moins régulière, la *Diriyah Tennis Cup*, organisée une première fois en 2019, puis reprise à partir de 2022. Le montant de la dotation globale : 3 M\$, dont 1 M\$ au vainqueur. Une initiative a agité le monde du golf car le PIF, avec l'aide de l'ancien champion australien Greg Norman, a décidé d'organiser un nouveau circuit, concurrent du *PGA Tour* et du Tour européen : la *LIVE Golf Invitational Series*, composée de huit tournois (dont un en Arabie saoudite), dotés chacun de 25 M\$ de prix (plus que le plus rémunérateur des autres circuits : 20 M\$). Les deux institutions

traditionnelles ont très mal pris cette initiative décidant de bannir tout golfeur qui y participerait. Cependant, après plus d'un an de polémiques, puis de négociations, les trois circuits ont trouvé un terrain d'entente avec « un accord historique pour unifier le golf à l'échelle mondiale⁴⁵ ». Le PIF serait encore derrière un projet orienté vers le cyclisme cette fois, *One Cycling*, pour lequel il investirait 250 M€, mais les états-majors des équipes semblent peu enthousiasmés⁴⁶.

Date	Événement
2027	Coupe d'Asie de football (24 nations)
2029	Jeux asiatiques d'hiver (Trojena)
2034	Jeux d'Asie (Riyad)
2034	Coupe du monde de football (48 nations). Décision FIFA fin 2024

Tableau 5. Prochains méga-événements sportifs organisés en Arabie Saoudite.

Comme on l'a rappelé plus haut, le « *soft power* – qui amène les autres à vouloir les résultats que vous souhaitez – coopte les gens plutôt que de les contraindre⁴⁷ ». En ce sens, il consiste en « la capacité d'un pays à structurer une situation de telle manière que d'autres pays développent des préférences ou définissent leurs intérêts en harmonie avec les siens⁴⁸ ».

En Arabie saoudite, l'enthousiasme est considérable quant à ce statut émergent de superpuissance sportive. Par le biais du PIF, le pays sera sans doute l'un des grands acteurs du sport international, et éteindra peut-être les critiques, en particulier en ce qui concerne les droits humains, ce qui constitue l'un des buts recherchés. Cependant, il ne s'agit pas seulement de « sportwashing ». Car si

« l'enthousiasme de ces responsables peut être considéré par certains observateurs comme de simples relations publiques [...] il reflète une prise de conscience croissante en Arabie saoudite que son problème d'image internationale a des conséquences économiques néfastes⁴⁹ ».

Ainsi, dans la péninsule arabique, les villes ont été positionnées dans le cadre d'un effort visant à diversifier l'économie au-delà des ressources en hydrocarbures. Quant aux dirigeants, ceux-ci ont pris

conscience que le recrutement d'investisseurs, de résidents, et de touristes était nécessaire pour cette diversification :

« en Arabie saoudite, par exemple, le choix de la Formule E était stratégique dans la mesure où il pouvait mettre en valeur les opportunités économiques que le gouvernement tentait de développer autour du développement durable⁵⁰ ».

Cependant, comme le souligne encore Natalie Koch, il s'agit d'une politique de stimulation qui ne consiste pas en une réponse à la demande, mais spéculé sur le cliché selon lequel « si vous le construisez, ils viendront⁵¹ ».

Certes, l'Arabie saoudite utilise le sport comme *soft power*, mais aussi comme un moyen de se positionner sur la scène mondiale dans le but d'attirer sur son territoire des méga-événements sportifs qui doivent permettre la diversification de l'économie. Cela ne modifiera pas la structure du pouvoir, très verticale, ni la répression des voix dissidentes. Cependant,

« la période où le sport, comme le tourisme, était considéré comme une atteinte à l'identité islamique du pays et ne se pratiquait que derrière les murs des grandes propriétés de l'élite, semble bien révolue. Ce qui paraît normal aux Occidentaux est une révolution culturelle dans ce pays resté si longtemps fermé à triple tour à ce genre d'influence. Longtemps méprisé en Arabie saoudite, le sport est désormais paré de toutes les vertus⁵² ».

Déplacement géopolitique des méga-événements sportifs

Le constat planétaire global qui peut être fait après l'analyse de ces deux exemples, c'est qu'on assiste, depuis le début des années 2000, à un glissement géographique manifeste des lieux d'organisation des méga-événements sportifs. Il y a à cela au moins deux raisons : la recherche de nouveaux marchés par les grandes fédérations sportives monopolistiques supranationales (CIO, FIFA...), et

également des raisons économiques internes aux pays doublées d'une stratégie diplomatique internationale (Qatar, Arabie Saoudite...). On l'a dit, il est prestigieux d'acquiescer l'organisation de tels événements, mais certains pays ou villes (la plupart en Occident) commencent à estimer que le rapport coût / prestige devient de plus en plus discutable. Aussi l'existence même (institutionnelle comme financière) de ces grandes fédérations étant en jeu car liée à l'organisation de ces événements, il est impératif qu'ils aient lieu : ainsi, en 2017, le CIO a pris la précaution d'attribuer les JO d'été aux deux seuls candidats en lice pour 2024, soit Paris et Los Angeles pour 2028, donnant du temps pour motiver les villes et États pour 2032 (Brisbane, désignée en 2021)⁵³.

A travers plusieurs exemples, on peut constater un déplacement continental des lieux d'organisation. Pour les Jeux olympiques et paralympiques d'été comme d'hiver, mais pour le Mondial de football également.

Compétitions	Lieux
JO d'été	Tokyo (1964), Séoul (1988), Pékin (2008), Rio de Janeiro (2016), Tokyo (2020)
JO d'hiver	Sapporo (1972), Nagano (1998), PyeongChang (2018), Pékin (2022)
Mondial de football	Corée du Sud-Japon (2002), Afrique du Sud (2010), Qatar (2022), Arabie Saoudite (2034 ?)

Tableau 6. JO et Mondial de football hors Europe, Amérique du Nord et Australie (et Amérique du Sud pour le football).

Cette tendance est aussi visible à travers d'autres grandes manifestations sportives comme, par exemple, les Championnats du monde d'athlétisme : depuis le début des années 2000 (période 2001-2027), quatorze éditions ont été organisées et/ou programmées, dont deux aux États-Unis, six en Europe, et six en Asie (contre une seule en Asie et contre sept en Europe pour la période 1983-1999). Outre Tokyo (1991), on trouve donc : Osaka (2007), Daegu (2011), Pékin (2015), Doha (2019), Tokyo (2025) et Pékin 2027.

Un autre exemple probant concerne la course automobile et plus particulièrement la Formule 1. Créé en 1950, le Championnat du monde des conducteurs, jusqu'à la décennie 1980, n'a concerné presque uniquement que l'Europe et l'Amérique du Nord. Mais, depuis le début des années 2000, là aussi on constate une très nette

évolution, puisque l'Europe qui avait toujours été majoritaire dans l'organisation des Grands Prix de F1 ne l'est plus depuis au moins 2010, du fait de la montée en puissance de l'Asie. En 2024, un tiers des éditions s'y déroule : Bahreïn, Arabie Saoudite, Japon, Chine, Azerbaïdjan, Singapour, Qatar, Abou Dabi.

Continents	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2019	2024
Afrique			1	1					
Amérique Nord	1	2	3	3	3	2	1	3	5
Amérique Sud		1		2	1	1	1	1	1
Asie					1	2	7	6	8
Europe	6	7	9	8	10	11	9	10	9
Océanie					1	1	1	1	1
Total des Grands Prix	7	10	13	14	16	17	19	21	24

Tableau 7. Grands Prix du championnat du monde de F1 (1950-2024).

Dans un autre domaine, on peut faire le même constat avec les Expositions universelles : si, au cours des XIX^e et XX^e siècles (1851-1992), trente-et-une Expositions eurent lieu, il n'y en eut qu'une en Asie (Osaka, 1970). Par contre, depuis l'année 2000, sur sept Expositions organisées et/ou programmées, cinq se déroulent en Asie (Aichi, 2005 ; Shanghai, 2010 ; Dubaï, 2020 ; Osaka 2025 ; Riyad, 2030), contre deux en Europe (Hanovre, 2000 ; Milan, 2015).

Conclusion

Le sport moderne, défini par des caractéristiques précises par les historiens et les sociologues⁵⁴, est primitivement un objet culturel occidental, inventé dans l'Angleterre industrielle des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (principes de production, de rendement...), et diffusé mondialement par le biais du colonialisme⁵⁵. Ce qui ne signifie pas que, en d'autres temps et d'autres lieux, des formes de jeux et d'activités physiques (jeux grecs, jeux du cirque à Rome...) se rapprochant du sport moderne n'aient pas existé ou n'existent pas encore aujourd'hui (sumô, lutte traditionnelle africaine...)⁵⁶. Aussi, jusqu'à une époque récente, la prééminence économique, politique et diplomatique des pays occidentaux, et la création sur leurs bases des grandes fédérations sportives internationales comme le CIO ou

événements sportifs planétaires en Occident (Europe, Amérique, Australie...).

Toutefois, dès le lendemain des Indépendances, que ce soit en Asie ou en Afrique, des manifestations sportives d'envergure ont été organisées : premiers Jeux d'Asie à New Dehli en 1951 (indépendance de l'Inde en 1947), première Coupe d'Afrique des Nations de football au Soudan en 1957, premiers Jeux panafricains à Brazzaville après les décolonisations britannique et française.

Les décolonisations et les indépendances ont constitué le sport comme un objet symbolique de prestige, et l'organisation de grands événements sur le sol des pays d'Asie et d'Afrique nouvellement indépendants fut comme une preuve de l'entrée dans le concert des nations d'une part, de leurs capacités à maîtriser l'organisation de ce type d'événements d'autre part.

Depuis la fin du XX^{ème} siècle et le début du XXI^{ème}, avec la globalisation (ou mondialisation), on assiste à l'arrivée sur le marché de l'organisation des méga-événements sportifs de nouveaux acteurs, en particulier au Moyen-Orient et en Asie Centrale et de l'Est. Ils sont consécutifs à l'enrichissement économique de certains de ces pays (Chine par exemple), à des évolutions politiques internes (Arabie Saoudite), et, dans tous les cas, ces méga-événements constituent pleinement des instruments de *soft power* ou de diplomatie d'influence (Qatar).

En va-t-il différemment pour la France et les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ? Certes, le pays n'en est pas encore à devoir faire du *sport washing* par l'organisation de méga-événements. Toutefois, comme pour les autres acteurs, il s'agit aussi d'une logique d'attractivité⁵⁷ et de prestige (et, ici en particulier, de réassurance psychologique pour le CNOSF, le monde sportif et aussi le personnel politique, après l'échec des trois candidatures précédentes). Il est évident, au fil des événements qui se sont succédés depuis dix ans (attentats, gilets jaunes, pandémie, réforme des retraites, et même aujourd'hui dissolution), que les JO peuvent assurer une fonction de catharsis nationale. Cependant, à la différ-

ence des pays de la péninsule arabique, qui cherchent par ce biais à diversifier leur économie et attirer des investisseurs, il s'agit plutôt ici de créer des emplois (même à caractère temporaire) et soutenir l'activité économique dans un pays ayant subi une « désindustrialisation prononcée », comme le laisse entendre la mise à l'agenda politique (cf. *supra* tableau n° 2).

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et après la mise au ban de la Russie de la quasi-totalité des compétitions sportives internationales (pas de participation des fédérations sportives russes en tant que telles) à la suite de l'invasion de l'Ukraine, Vladimir Poutine, qui avait œuvré pendant vingt ans à faire du sport russe un vecteur diplomatique et positif en termes d'image⁵⁸ (et ce malgré des problèmes systémiques de dopage⁵⁹), s'est lancé dans une grande offensive contre le système sportif international⁶⁰ et l'« Occident collectif »⁶¹. Ainsi a-t-il fait organiser, dans un premier temps, les Jeux du futur (Kazan, 21 février-3 mars 2024), rassemblant 1400 athlètes dans le cadre de « phygital games » (activités mélangeant le physique et le numérique). Puis, juste avant Paris 2024, comme une provocation envers le CIO, les Jeux des BRICS (Kazan, 12-24 juin 2024), rassemblant 5000 athlètes de 97 pays. Enfin, *last but not least*, sont prévus les Jeux de l'amitié (septembre 2024, à Moscou et Ekaterinbourg), rassemblant 6000 athlètes de 70 pays, puis en 2026 les Jeux de l'amitié d'hiver à Sotchi, où furent organisés les JO d'hiver de 2014, et lieu de villégiature apprécié de Vladimir Poutine. Surtout, pour les Jeux de l'amitié de 2024, sont promis entre 70 et 100 M€ de primes aux athlètes classés dans les trois premiers (40 000 € au 1^{er}, 20 000 € au 2nd, et 17 000 € au 3^e), le CIO étant fustigé pour ne rien attribuer aux athlètes⁶².

Ces exemples, parmi d'autres⁶³, illustrent à souhait le fait que le sport et l'organisation de grands événements sportifs font pleinement partie des outils du *soft power* et de la diplomatie d'influence au service de la stratégie des États, de quelque bord qu'ils soient. Avec toutefois des différences entre les États y recourant, car ils ne sont pas dans les mêmes problématiques : *sport washing* pour l'Arabie Saoudite⁶⁴, exister sur la carte du monde pour le Qatar, rayonn-

er sur la scène internationale et accroître le pouvoir de Vladimir Poutine pour la Russie⁶⁵, maintenir le prestige national pour la France et renforcer l'économie nationale du sport à l'international par la diplomatie sportive développée depuis dix ans. Dans tous les cas, le sport et l'organisation des méga-événements sportifs, sont devenus des instruments à ne pas négliger dans la volonté de construire une image ou de marquer sa présence sur la carte du monde.

—

Notes

- 1 À l'occasion de l'exposition « Pierre le Grand, un tsar en France, 1717 » ; cf. Marc Semo, « Macron reçoit Poutine à Versailles, dans un contexte lourd de tensions », *Le Monde*, 22 mai 2017, modifié le 29 mai 2017 [en ligne].
- 2 Lukas Aubin, *La sportoklatura sous Vladimir Poutine. Une géopolitique du sport russe*. Paris, Éditions Bréal, 2021, p. 281.
- 3 M. Raspaud, « Méga-événement sportif et situation d'exception : le Brésil et la Copa 2014 », *Les Temps Modernes*, n° 678, 2014, p. 122-128.
- 4 Joseph S. Nye, Jr., *Soft Power. The Means to Success in World Politics*. New York, PublicAffairs, 2004.
- 5 Abel Polese, Tanel Karikmae & Oleksandra Seliverstova, « Estonie : la diplomatie du marketing national », *Hermès. La Revue*, n° 81, 2018, p. 64-71.
- 6 Abel Polese, Tanel Karikmae & Oleksandra Seliverstova, *ibid.*
- 7 Radovan Gura & Gilles Rouet, « Introduction. Acteurs et pratiques diplomatiques actuelles », in Radovan Gura & Gilles Rouet (dir.), *Diplomatie plurielle : acteurs et enjeux*. Paris, L'Harmattan, 2018, p. 15-19 (p. 16).
- 8 Radovan Gura & Gilles Rouet, *op. cit.*, p. 17-18.

- 9 Sandrine Morel, « Barcelone 1992. La renaissance d'une ville », *Le Monde*, 21 décembre 2023, p. 16 ; Ramon Suñé, « JO de 1992 : et Barcelone devint « globale » », *Courrier international*, n° 1746, 18-24 avril 2024, p. 20-21 (*La Vanguardia*, 24 juillet 2022) ; Sébastien Hervieu, « La nouvelle image de l'Afrique du Sud », *Le Monde*, 1^{er} novembre 2010 [en ligne].
- 10 Radovan Gura & Gilles Rouet, *op. cit.*, p. 18.
- 11 Pascal Boniface, *Géopolitique du sport*. Paris, Armand Colin, 1994, p. 14.
- 12 Pascal Boniface, *ibid.*
- 13 Peter Terem, Ivan Stulajter & Matus Stujalter, « The Relevance of Sport Diplomacy », in Radovan Gura & Gilles Rouet (dir.), *Diplomatie plurielle : acteurs et enjeux*. Paris, L'Harmattan, 2018, p.107-122.
- 14 Article « chômage », *Tableau de l'économie française. Édition 2010*. Paris, INSEE [en ligne].
- 15 Ronan Planchon, « Pourquoi la désindustrialisation a été une catastrophe pour la France », *Le Figaro*, 27 mars 2023, mis à jour le 28 mars 2023 [en ligne].
- 16 Alors Valérie Fourneyron.
- 17 Étaient présents, les ambassadeurs en Chine, Japon, Royaume Uni, Italie, Allemagne, Qatar, etc.
- 18 Discours de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, janvier 2014.
- 19 Beaucoup de passages des paragraphes suivants sont repris de Thierry Côme & Michel Raspaud, « La diplomatie sportive, enjeu stratégique pour le Qatar », *Hermès. La Revue*, n° 81, 2018, p. 169-175.
- 20 Claire-Gabrielle Talon, *Al Jazeera. Liberté d'expression et pétromonarchie*. Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

- 21 Benjamin Barthe, « Qatar. Les ambitions démesurées d'une micro-monarchie », *Le Monde*, cahier Géo & Politique, 26-27 février 2012, p. 4-5 [également en ligne].
- 22 « Qatar : la diplomatie par le sport », *Légisport. Bulletin d'Information Juridiques Sportives*, n° 124, mars-avril 2017 (8 rue d'Arcole, 13006 Marseille).
- 23 Rassemblant 9520 athlètes de 45 nations, pour 424 épreuves dans 39 sports.
- 24 Pourtant, depuis la Seconde Guerre mondiale, des Jeux ont été organisés en novembre-décembre (Melbourne, 1956), octobre (Tokyo 1964, Mexico 1968), septembre-octobre (Séoul 1988, Sydney 2000).
- 25 Rémi Dupré, « Joseph Blatter prolonge son règne sur la FIFA », *Le Monde*, 3 juin 2011, p. 22 ; cf. Heidi Blake & Jonathan Calvert, *L'homme qui acheta une Coupe du monde. Le complot qatari*. Paris, Hugo et Compagnie, 2016.
- 26 GB Staff, « Doha 2020 Disappointed And Surprised Over Shortlist Elimination », Wednesday, May 23, 2012 ; <https://web.archive.org/web/20120817092013/http://www.gamesbids.com/eng/olympic>
- 27 « Il y a encore deux ans [2015], Boston, Hambourg, Rome, et Budapest avaient manifesté leur intérêt pour 2024. Depuis, toutes ont fait machine arrière, les unes par souci d'économies, les autres par crainte d'une population défavorable ». Adrien Pécout, « Paris 2024, c'est comme si c'était fait », *Le Monde*, 2 août 2017, p. 12.
- 28 Pierre-Louis Caron, « Jeux olympiques : pourquoi personne (ou presque) hormis Brisbane n'a voulu organiser les JO de 2032 ? », *franceinfo*, 22 juillet 2021 [en ligne].
- 29 BeIN Sports revendiquait 3,5 millions d'abonnés français (*Le Figaro*, 15 septembre 2017).
- 30 Propriété, depuis 2008, de Mansour Ben Zayed Al-Nahyan, membre de la famille royale d'Abu Dhabi.

- 31 Auteur de *L'énigme du Qatar*. Paris, IRIS Éditions, 2013.
- 32 Benjamin Barthe & Rémi Dupré, « Qatar football club, *Le Monde*, 14 septembre 2017, p. 14-15.
- 33 Paul Michel Brannagan & Danyel Reiche, *Qatar and the 2022 FIFA World Cup. Politics, Controversy, Change*. Cham (Suisse), Pelgrave Macmillan (Springer Nature Switzerland), 2022.
- 34 Stéphane Morello, *Séquestré au Qatar*. Paris, Max Milo Éditions, 2015 ; Zahir Belounis, *Dans les griffes du Qatar*. Paris, Éditions Robert Laffont, 2015 ; Jean-Pierre Marongiu, *InQarcéré*. Paris, Éditions Les Nouveaux Auteurs, 2019.
- 35 Les paragraphes qui suivent sont partiellement extraits de mon chapitre « Le grand virage 'sportif' de l'Arabie saoudite sous MBS », in Gilles Rouet & Nicolas Peyre (dir.), *Sport, communication et politique*. Paris, CNRS Éditions, 'Les Essentiel d'Hermès', 2024, p. 187-199.
- 36 Saudi Vision 2020 : <https://www.vision2030.gov.sa/en/>
- 37 Fatiha Dazi-Héni, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*. Paris, Éditions Tallandier, 2020, p. 138.
- 38 Fatiha Dazi-Héni, *ibid.*, p. 138.
- 39 Samer Al-Atrush, « Alors on danse à Riyad ? », *Courier international*, n° 1753, 6-12 juin 2024, p. 14 (repris de *The Times*, Londres, 21 mai 2024).
- 40 Isabelle Lasserre, *Le Paradoxe saoudien*. Paris, L'Archipel, 2029, p. 14.
- 41 *Saudi Vision 2030*, p. 22.
- 42 Baptiste Brossillon, « Football : le modèle de la Saudi Pro League peut-il s'imposer ? », *The Conversation*, 2 novembre 2023 [en ligne].

- 43 Julie Kermarrec, « L'Arabie Saoudite investit aussi dans le football féminin », *Ouest-France*, 14 septembre 2023 [en ligne].
- 44 Fabio Scarfo, « La fin de la guerre du golf », *L'Équipe*, 7 juin 2023, p. 24. ».
- 45 Robert Kaspar, « Hosting Mega-Events in the Gulf », in Danyel Reiche & Paul Michael Brannagan (Eds.), *Routledge Handbook of Sport in the Middle East*. London and New York, Routledge, 2022, p. 276-286 (p. 279).
- 46 Alexandre Roos, « One Cycling et beaucoup de questions », *L'Équipe*, 29 février 2024, p. 25.
- 47 Joseph Nye, *op. cit.*, p. 5.
- 48 Marc Semo, « Soft Power », *Le Monde*, 28 novembre 2019, p. 32.
- 49 Natalie Koch, « Sporting Cities and Economic Diversification in the Arabian Peninsula », in Danyel Reiche & Paul Michael Brannagan (Eds.), *Routledge Handbook of Sport in the Middle East*. London and New York, Routledge, 2022, p. 287-296 (p. 291).
- 50 Natalie Koch, *ibid.*, p. 292.
- 51 Natalie Koch, *ibid.*, p. 288.
- 52 Isabelle Lasserre, *op. cit.*, p. 127.
- 53 Comme indiqué *supra*, le CIO a changé de méthodologie concernant l'attribution des Jeux, réduisant ainsi la durée de la campagne et surtout les coûts de financement de celle-ci : il invite donc les candidats à un grand oral, puis après un délai de réflexion, la Commission engage un « dialogue ciblé » avec la candidature privilégiée. Ce fut le cas de la candidature « Alpes françaises » pour les JO d'hiver 2030. J'ai ainsi reçu, il y a peu, un courrier de M. Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans ma boîte aux lettres distribué par porteur, intitulé « La Région informe les habitants de l'Isère » datée du 26 février 2024, dans lequel il exprime « une immense fierté », précisant dans un court paragraphe : « A travers cette candidature, notre ambition est

d'écrire une nouvelle page des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, en tournant celle des éditions de Sotchi et Pékin. Cela signifie des Jeux sobres sans gaspillage d'argent public, et vous savez à quel point j'y suis attaché, des Jeux respectueux de l'environnement mais aussi des Jeux qui portent la fierté du sport et de notre pays ». M. Wauquiez, en matière d'argent public, subit une enquête du Parquet financier à propos d'un fastueux « dîner des sommets » organisé en juin 2022 réunissant 90 personnalités, de même qu'il s'est déplacé en toute confidentialité au Japon du 8 au 15 mars 2024 (Olivier Faye, Richard Schittly, « Le voyage très « confidentiel » de Laurent Wauquiez au Japon, *Le Monde*, 20 avril 2024, en ligne). Quant à l'environnement, on sait qu'il est un farouche opposant au dispositif « Zéro Artificialisation Nette »... Cf. aussi : Jessica Gourdon, « JO 2030 dans les Alpes : le risque d'un cadeau empoisonné », *Le Monde*, 6 janvier 2024, p. 23.

54 J.-M. Brohm lui en attribue quatre : principe de rendement, système de hiérarchisation, principe de l'organisation bureaucratique, principe de publicité et de transparence (Jean-Marie Brohm, *Sociologie politique du sport*. Paris, Jean-Pierre Delarge / Éditions Universitaires, 1976, p. 45-58). Pour lui, « *le sport est (...) le système culturel qui enregistre le progrès corporel humain objectif, c'est le positivisme institutionnalisé du corps (...). Le sport est l'institution que l'humanité a découverte pour enregistrer sa progression physique continue* » (p. 45). Pour A. Guttmann, le sport moderne a sept caractéristiques : sécularisme, égalité, spécialisation, rationalisation, bureaucratie, quantification, records (Allen Guttmann, *From Ritual to Record. The Nature of Modern Sports*. New York, Columbia University Press, 1978, p. 15-54). Pour Georges Vigarello, c'est la performance qui caractérise le sport moderne : « L'effervescence autour de la performance fait l'essence du sport moderne », *Le Monde*, 16 mars 2024, p. 26-27.

55 Pierre Singaravélou & Julien Sorez (dir.), *L'empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*. Paris, Belin, 2010.

56 Par exemple : Kirishima Kazihuro, *Mémoires d'un lutteur de sumô*. Arles, Éditions Philippe Picquier, 1998 ; Aboubacar Djirmey, Gardik Tago, Mahaman Seriba, Chipkao Labo, Abdou Kongui & Pierre Chifflet, « Lutte et identité culturelle au Niger », *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, p. 142-148.

- 57 Comme l'amendement au projet de loi de finances pour 2024 afin d'attirer les fédérations sportives internationales : Rémi Dupré, « Un cadeau fiscal à la FIFA et aux fédérations internationales », *Le Monde*, 21 octobre 2023, p. 13 ; Éditorial, « Cadeau fiscal à la FIFA : le mauvais calcul français », *Le Monde*, 25 octobre 2023, p. 29.
- 58 Lukas Aubin, *La sportoklatura sous Vladimir Poutine. Une géopolitique du sport russe*. Paris, Éditions Bréal, 2021.
- 59 Grigory Rodchenkov, *Dopage organisé*. Neuilly-sur-Seine, Éditions Michel Lafon, 2021.
- 60 Éric Collier et Gabriel Richalot (propos recueillis par) : « L'agressivité du gouvernement russe contre le CIO, les Jeux et moi grandit », *Le Monde*, 19 mars 2024, p. 21 ; Nicolas Lepeltier, « Entre Moscou et le CIO, une nouvelle guerre froide », *Le Monde*, 22 mars 2024, p. 3.
- 61 Terme utilisé dans les nouveaux manuels d'histoire (rentrée 2023) à l'intention des élèves de première et terminale, cf. Nicolas Werth, « Poutine professeur d'histoire », *L'Histoire*, n° 517, mars 2024, p. 12-19.
- 62 Robert Frosi, « Guerre ouverte entre le CIO et la Russie », *Radio Canada*, 19 mars 2024 [en ligne] ; Robert Frosi, « La Russie tient ses Jeux des BRICS tout juste avant les Olympiques », *Radio Canada*, sans date [en ligne].
- 63 Michel Raspaud, « Mondial de football 2022 : quelles retombées diplomatiques pour le Maroc ? ». *The Conversation*, 23 janvier 2023 [en ligne].
- 64 Simon Chadwick, « Après le Qatar, l'Arabie Saoudite joue la carte du « soft power » par le Sport », *The Conversation*, 16 mars 2023 [en ligne].
- 65 Lukas Aubin, op. cit.

Contributeur · ices

Giuseppe Al Majali et Juliette Simont

L'organisation des Jeux olympiques d'été est-elle rentable ?

Par Romain Vielfaure | 15-07-2024

Les retombées économiques des Jeux olympiques de Paris 2024 ne posent pas seulement des questions de fait, mais aussi de méthode. Romain Vielfaure revient ici sur certains travaux d'économistes qui permettent de comprendre la nature du problème. Il en ressort que, si le Comité International Olympique (CIO) et les sponsors en sortent gagnants, ce n'est pas le cas pour les villes-hôtes. Mais peut-être le principal bénéfice secondaire qu'on peut attendre de l'organisation des JO de Paris est-il de nous inciter à réfléchir à la manière d'évaluer les coûts et avantages de nos actions en ce monde fragile...

À l'approche des Jeux olympiques de Paris 2024 la question de la rentabilité des Jeux olympiques d'été fait à nouveau surface. Les chiffres mis en avant sont très variables, interprétés de manière diverse, et il nous paraissait nécessaire de proposer une rapide synthèse économique sur le sujet.

Les Jeux olympiques d'été sont considérés comme l'événement sportif le plus important qui soit ; ils ont lieu tous les quatre ans, et mobilisent entre 5 et 10 millions de spectateurs (7,5 millions en 2016 à Rio) et entre 3 et 4 milliards de téléspectateurs (3,64 en 2016¹). Le budget annoncé par les organisateurs représente en moyenne autour de 10 milliards de dollars, exception faite du budget pharaonique des Jeux olympiques de Pékin (2008) qui atteignait 36 milliards de dollars. De nombreux acteurs entrent en jeu : outre le pays hôte, et plus précisément la ville-hôte, au sein de laq-

uelle on distingue les contribuables qui financent via leurs impôts, les commerçant·e·s qui espèrent des bénéfices et le pouvoir politique qui tente d'asseoir son image et constitue un Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), il faut également considérer le Comité International Olympique (CIO), dont les membres choisissent la ville-hôte parmi plusieurs candidates, et les sponsors principaux (tels Coca-Cola Mc Donald's ou Visa) du CIO ou de la ville-hôte (pour Paris 2024 : LVMH, Orange ou BNP Paribas). Ainsi, se poser la question de la rentabilité de l'organisation d'un tel événement, c'est se demander *pour qui* il peut être rentable : par exemple, s'il semble difficile qu'il le soit pour tous les contribuables de la ville-hôte, on peut penser qu'il en est bien autrement pour les sponsors. De plus, il faut prendre en compte le fait que les habitant·e·s de la ville-hôte considèrent l'organisation des Jeux olympiques (JO) également d'un point de vue non économique (possibilité de voir de grands sportifs, de redorer l'image de la ville, mais aussi difficultés de circulation, pollution), contrairement aux sponsors.

Le CIO a fortement intérêt à ce que les JO soient rentables pour toutes les forces en présence. En premier lieu, il est financé seulement par les recettes permises par les JO (en particulier la vente des droits télévisés), et est dans l'obligation d'effectuer des bénéfices, sinon son existence serait compromise. De plus, les JO doivent être rentables pour les villes-hôtes afin d'assurer leur pérennité ; en effet, si ce n'était pas le cas, il y aurait un risque pour le CIO qu'aucune ville ne présente sa candidature à l'organisation des JO à venir. Enfin, si l'on souhaite que les sponsors demeurent nombreux, il faut qu'ils aient une assurance de retirer des bénéfices.

Si, comme nous le verrons, la rentabilité est quasi assurée pour le CIO et les sponsors, une question porte plus à débat : les Jeux olympiques sont-ils rentables pour le pays organisateur et la ville-hôte ? On observe que les chiffres sont extrêmement variables selon les économistes et bureaux d'étude : seuls les Jeux olympiques de Los Angeles (1984) font consensus : on s'accorde uniformément pour dire qu'ils ont généré un bénéfice, entre 100 et 150 millions de dollars. Comment expliquer les différences entre les chiffres mis en

avant pour les autres éditions ? Comme nous le verrons, la rentabilité de l'organisation des Jeux olympiques est très difficile à calculer, notamment parce qu'elle implique non seulement des dépenses pour les infrastructures sportives, mais aussi de nombreuses dépenses extra-sportives : parmi un grand nombre d'autres paramètres, il faut par exemple assurer un nombre suffisant de transports, de logements, ainsi que la sécurité de tous. De plus, les effets des Jeux olympiques semblent devoir être calculés à très long terme : les contribuables peuvent mettre des dizaines d'années à rembourser les dépenses (30 ans pour les JO de Montréal qui eurent lieu en 1976) ; de même, si l'image de la ville-hôte a été améliorée, il faut étudier les effets sur le tourisme sur une durée relativement longue.

Après un point rapide sur la rentabilité pour le CIO et les sponsors, je poserai deux questions essentielles pour évaluer la potentielle rentabilité de l'organisation des Jeux olympiques. J'exposerai d'abord pourquoi il est si difficile de calculer la rentabilité de l'organisation d'un tel événement en prenant en compte le plus grand nombre possible de paramètres. J'expliquerai ensuite pourquoi le mode d'attribution des JO par le CIO peut conduire à une « malédiction du vainqueur », phénomène bien connu de la théorie des enchères, auquel d'ailleurs le CIO tente désormais de remédier. Je terminerai sur quelques remarques concernant la rentabilité de Paris 2024. Je m'appuierai pour tout cela essentiellement sur les travaux de Éric Barget et Jean-Jacques Gouquet², et surtout de Wladimir Andreff³, qui ont un peu plus d'une dizaine d'années mais permettent d'évaluer la question sur le temps long et au niveau des principes fondamentaux. Les travaux plus récents ne me semblent pas modifier fondamentalement les paramètres de la question.

1. Une opération profitable pour les sponsors et le CIO

a) Le CIO

Il faut tout d'abord noter que l'organisation des JO est rentable pour le CIO et les sponsors. Le CIO tire ses revenus de quatre

sources : les droits télévisés (environ 4 milliards de dollars pour les JO de 2016), le programme de *sponsoring* (environ 1 milliard pour les mêmes Jeux) et, dans une moindre mesure, les licences pour l'exploitation des produits dérivés et la billetterie. Le CIO conserve 10% de la somme totale liée à ces licences, et reverse 90% au Comité d'Organisation des JO de la ville-hôte, aux comités nationaux olympiques et aux fédérations sportives internationales. Pour le CIO, l'organisation des JO a ainsi toujours été rentable.

b) Les sponsors

De la même manière, l'organisation des JO est extrêmement profitable aux sponsors officiels du CIO (Coca-Cola, Mc Donald's ou Intel). En effet, du fait d'un accord entre le CIO et le pays-hôte, ces sponsors ne sont pas imposables dans ledit pays l'année des JO. De plus, ils obtiennent parfois un droit d'exclusivité, comme en 2004, olympiade durant laquelle il était impossible d'acheter sur les lieux des JO des boissons autres que celles vendues par les marques du groupe Coca-Cola. L'exemple de cette marque est révélateur : en 2008 et 2012, ces revenus ont été supérieurs à ceux de l'année précédente et de l'année suivante. Les années de JO représentent ainsi des moments de bénéfices exceptionnels. Il en va de même pour les sponsors de la ville-hôte, même si leurs bénéfices varient selon les éditions.

Qu'en est-il pour les villes-hôtes ?

2. Le calcul de la rentabilité : une question qui divise

a) Des chiffres très différents

La candidature d'une ville pour l'organisation des Jeux olympiques repose sur l'idée que le projet puisse être rentable ; en effet, il paraît peu probable qu'une ville accepte d'entreprendre un tel projet à moins d'être assurée de sa réussite financière. Pourtant, depuis longtemps nombre d'économistes, tels Éric Barget et Jean-Jacques Gouquet⁴, ont pointé du doigt la difficulté à mesurer les retombées économiques liées à l'organisation des Jeux olympiques.

De fait, les chiffres proposés diffèrent grandement. Ainsi, selon le cabinet d'étude Sport+Markt, les Jeux olympiques auraient dans l'ensemble rapporté plus qu'ils n'ont coûté depuis 1980 : 220 millions de dollars de bénéfice pour Los Angeles (1984) et Séoul (1988), 10 millions pour Atlanta (1996) et même 145 millions pour Pékin (2008) alors qu'il s'agissait des JO les plus chers de l'histoire. De même, au moment de la candidature de Londres pour 2012, la banque d'investissement Goldman Sachs mettait en avant la rentabilité de l'organisation de ces JO. Pourtant, des économistes comme É. Barget et J-J. Gouguet ou encore Wladimir Andreff, affirment que seuls les JO de Los Angeles ont procuré des bénéfices à la ville-hôte. Ce dernier dénonce le fait que les études d'impact sont souvent majorées par les bureaux d'études dans le but d'aller dans le sens de la demande politique, tandis que Christophe Lepetit, économiste au Centre de Droit et d'économie du sport, déplore leur manque de rigueur⁵.

Comment trouver un moyen objectif de calculer la rentabilité de l'organisation des JO ? Il faut dans un premier temps nous intéresser à la méthode traditionnelle de calcul de l'impact économique.

b) Le calcul de l'impact économique

Un événement sportif crée toujours des retombées économiques et sociales, positives et négatives. Il a donc un impact sur l'économie du lieu géographique qui l'accueille, argument d'ailleurs avancé dans tout dossier de candidature. Il faut spécifier la nature des retombées et le territoire économique sur lequel elles se diffusent. Le calcul de l'impact économique de l'organisation des JO n'est pas aisé, en particulier parce qu'il faut s'intéresser à des facteurs de nature différente. Il faut en effet saisir de manière précise les retombées monétaires positives (tourisme par exemple) et négatives (coûts d'organisation), mais également les retombées non-monétaires, qui là encore peuvent être positives (amélioration de la réputation de la ville-hôte) ou négatives (coût environnemental). W. Andreff en arrive ainsi à proposer l'opération suivante, qui pourrait permettre de mesurer l'impact économique de l'organisation d'un événement sportif comme les JO :

Valeur créée nette = (Retombées monétaires + Effets externes) positifs – (Retombées monétaires + Effets externes) négatifs⁶.

Comme le mettent en avant E. Barget et J-J. Gougnet, il convient d'éviter deux difficultés majeures, que la plupart des bureaux d'étude minimisent : la surestimation des retombées positives et la sous-estimation des retombées négatives, difficultés qui conduisent souvent à un recalcul à la hausse au moment de la préparation des JO. L'exemple paradigmatique paraît être celui de Londres qui, lors de sa candidature en 2005, avait annoncé un budget de 4 milliards de dollars, avant de le multiplier par trois en 2007. Comment cela a-t-il été possible ? On a eu tendance à majorer l'impact positif, par exemple en prenant en compte tout le chiffre d'affaires des restaurateurs, alors qu'ils auraient bien entendu eu un chiffre d'affaires sans les JO : il faudrait ne garder que la valeur ajoutée. De même, on ne peut dire que l'ensemble des touristes présents au moment des JO le sont grâce à ceux-ci ; hors période de JO il y a bel et bien un certain nombre de touristes, qu'il faudrait déduire. À l'inverse, les coûts de sécurité, de police, sanitaires voire de transports peuvent être omis ou minorés et ce d'autant plus facilement que ce sont des coûts extra-sportifs.

De plus, Wladimir Andreff constate les limites du calcul d'impact :

La méthodologie de l'étude d'impact n'est pas capable, et n'est pas conçue pour tenir compte du *coût d'opportunité* de l'événement sportif. Les sommes investies dans l'organisation de l'événement sportif auraient pu l'être dans un autre projet, une école, un hôpital. Les avantages pour la population d'un hôpital est ce dont elle sera privée si l'investissement choisi est l'événement sportif et non l'hôpital ; c'est le coût d'opportunité de l'événement sportif, et il devrait logiquement être déduit de l'impact positif de celui-ci⁷.

Par ailleurs, il est difficile de quantifier certaines données très importantes comme le sentiment, positif ou non, de la population habitant dans la ville-hôte. Selon E. Barget et J-J. Gougnet, il est souvent majoré, alors que, dans le cas des JO, contrairement à une

coupe du monde, il n'y aurait pas de changement significatif du sentiment de bien-être des habitant.e.s.

En plus de ses inconvénients intrinsèques, le calcul d'impact conduit ainsi à des résultats différents selon les données que l'on veut mettre en avant, et l'absence de normes internationales permettant de contrôler les résultats a ainsi conduit E. Barget et J-J. Gougnet à proposer un guide méthodologique commun. Cet ensemble de difficultés a néanmoins conduit de nombreux économistes à délaisser le calcul d'impact pour lui préférer l'analyse coûts-avantages, qui était déjà très utilisée dans le secteur des transports.

c) Une méthode plus juste : l'analyse coûts-avantages

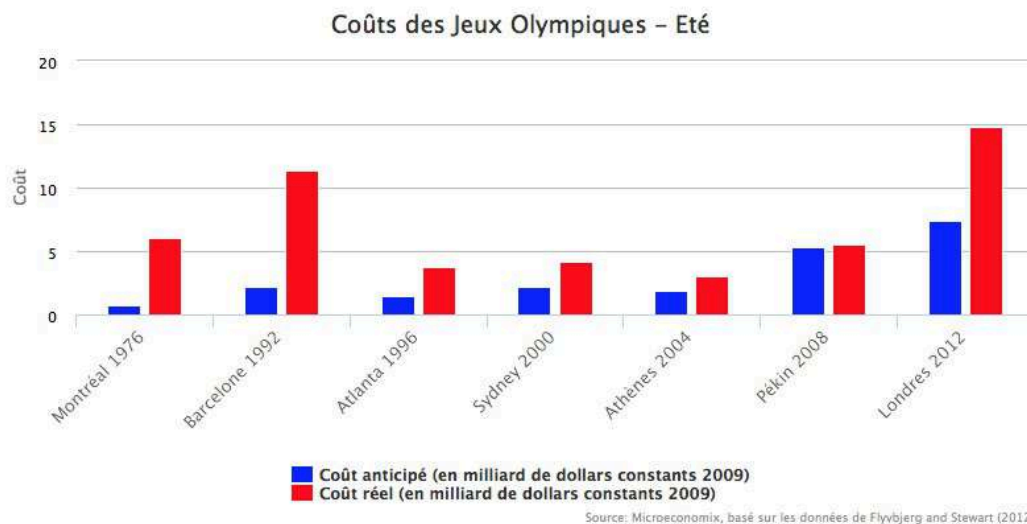
Le principal atout de l'analyse coûts-avantages (ACA) est sans doute sa prise en compte des avantages et inconvénients sociaux de l'organisation des JO. L'ACA tente ainsi d'exprimer monétairement les effets non-monétaires des JO (image de la ville, sentiment de bien-être des habitant.e.s etc.) et de prendre en compte son coût d'opportunité (suivant l'exemple de l'hôpital cité plus haut). L'ACA semble alors permettre de donner une estimation qui ne soit pas seulement économique, mais rende compte de la valeur totale d'un événement sportif.

La *valeur totale* est la somme de la *valeur d'usage* et de la *valeur de non-usage* de l'événement sportif. La *valeur d'usage* est tout simplement constituée par les bénéfices que tire une personne qui assiste à un événement. La *valeur de non-usage* est un concept moins traditionnel et plus difficile à cerner et à mesurer. Elle représente la valeur qu'attribuent à l'événement sportif les personnes qui ne le consomment pas. Celles-ci peuvent considérer que le fait d'accueillir les JO dans leur ville a, pour diverses raisons (sentiment de bien-être, image positive de la ville, mais également difficultés de circulation, gentrification), une certaine valeur, et elles sont éventuellement disposées à payer des impôts qui serviraient à subventionner l'organisation locale des Jeux. Cette valeur est par essence non marchande, et il est difficile de la mesurer avec certitude.

Ainsi, si l'ACA paraît plus rigoureuse que le calcul de l'impact économique, il faut bien noter qu'elle oblige l'économiste à adopter certains présupposés au moment de tenter de rendre compte d'un point de vue monétaire des avantages et inconvénients non-monnaétaires pour la ville-hôte. De plus, il est parfois difficile de saisir avec certitude à quelle proportion l'inflation ou la spéculation immobilière à l'approche des JO est liée à des facteurs endogènes ou exogènes.

d) Un déficit récurrent

Quels points saillants apparaissent lorsque l'on prend en compte le plus grand nombre possible de facteurs ? Tout d'abord, le coût anticipé des JO a quasiment toujours été bien inférieur au coût réel, comme le montre le graphique suivant :



Graphique tiré de B. Flyvbjerg et A. Stewart, « Olympic Proportions: Cost and Cost Overrun at the Olympics 1960-2012 », *Saïd Business School Working Papers*, University of Oxford, 2012 (DOI : 10.2139/ssrn.2238053).

De plus, selon nombre d'économistes indépendants, tous les JO ont été déficitaires mis à part ceux de Los Angeles en 1984. Comment l'expliquer ? Il semblerait que le mode d'attribution par le CIO ait une forte influence sur le budget des villes candidates à l'organisation des JO.

3. Mode d'attribution et *winner's curse* (malédiction du vainqueur)

a) Nécessité de rentabilité pour le CIO

Il nous faut dans un premier temps rappeler comment fonctionne le CIO. Ce comité a comme seule source de revenu les recettes des JO, en particulier, on l'a vu, ceux liés aux droits télévisés et au *sponsoring*. Les JO étant organisés tous les quatre ans, ces bénéfices doivent donc permettre au CIO de subvenir à ses besoins jusqu'aux JO suivants. Par conséquent, celui-ci cherche à vendre les droits télévisés au plus haut prix possible ; pour cette raison, il a intérêt à choisir un des projets les plus grandioses parmi ceux défendus par les villes-hôtes, quitte à accepter les analyses les plus optimistes quant à la possible rentabilité pour la ville candidate.

b) La vente aux enchères et sa conséquence : la malédiction du vainqueur

Selon Wladimir Andreff, il faut en passer par la théorie des enchères pour comprendre le déficit chronique : lors du choix de la ville-hôte, chaque ville doit miser plus pour avoir une chance de gagner. La *winner's curse* (« la malédiction du vainqueur » de l'enchère), notion classique de la théorie des enchères depuis sa première formulation en 1971⁸, fournit une explication des causes profondes de la déception du gagnant de l'enchère, due à des coûts plus élevés qu'initialement prévu. L'écart entre coûts anticipés *ex ante* et coûts observés *ex post* est inhérent au processus de candidature et d'enchères lui-même, dès lors qu'il y a plus d'une ville candidate à organiser les JO. Comme l'observe Wladimir Andreff, « à chaque fois, il est observé qu'un processus dont l'objet de l'enchère a une valeur incertaine mais qui, en fin de compte, est la même pour tous les candidats, gagnants et perdants, le gagnant est celui qui a le plus surestimé la valeur de l'objet et ainsi remporté l'enchère en surenchérissant sur tous ses concurrents⁹. » Lors de l'organisation des JO, personne ne peut connaître avec certitude les bénéfices à venir, puisqu'ils ont été relativement variables selon les éditions précédentes. Il est par conséquent particulièrement risqué de surenchérir.

Pour lancer le processus d'enchère, le CIO annonce des quantités à produire, à savoir un assortiment déterminé (non négociable)

d'équipements sportifs qui devront être opérationnels à l'ouverture des Jeux. Il s'y ajoute, même s'il ne s'agit pas de normes quantitatives explicites, un certain nombre d'infrastructures non sportives : transport, télécommunications, aménagement urbain. Le CIO a ainsi intérêt à pousser les villes candidates à proposer des projets grandioses, de manière à s'assurer notamment des droits télévisés toujours plus élevés. Le processus de surenchère profite donc au CIO de ce point de vue, et a toujours eu lieu sauf en 1984, Los Angeles étant alors la seule ville candidate. Il semble donc que le projet de 1984 soit le seul qui ait été rentable justement parce qu'il n'y a pas eu de vente aux enchères. À l'inverse, la plupart du temps, comme pour 2012 et 2016, ce sont les projets les plus coûteux qui ont été choisis. Par conséquent, il paraît bien que le mode d'attribution du CIO et sa quête de rentabilité moins pour la ville-hôte que pour lui-même conduise à une mise en danger du budget des villes candidates, qui sont conduites à surenchérir constamment.

Il est à noter que, depuis quelques années, le CIO a pris en compte ces difficultés, et tente de les atténuer sur les conseils de plusieurs économistes dont W. Andreff. Ainsi, le mode d'attribution pour les JO de 2032, qui se tiendront à Brisbane, a été modifié : désormais, le CIO tente d'accompagner les villes candidates et de dissuader les villes proposant un modèle économique trop ambitieux, de manière à pousser les projets les moins fiables à l'abandon. Ainsi Brisbane était la seule ville à demeurer candidate à l'issue de ce processus, et a donc obtenu l'organisation sans avoir à trop surenchérir. Le fait de pousser les moins bons projets à l'abandon plutôt que les meilleurs à la surenchère permet ainsi d'atténuer la « malédiction du vainqueur », sans pour autant totalement supprimer cette difficulté : il n'empêcherait pas la surenchère si deux villes particulièrement déterminées demeuraient candidates. D'autres méthodes sont par conséquent proposées, comme l'idée d'une sélection par système de loterie, préconisée par Wolfgang Maennig¹⁰ ; la ville retenue serait choisie au hasard, et il n'y aurait de ce fait plus aucune raison pour les candidates de gonfler leurs prévisions.

c) Quelles conséquences économiques pour Paris 2024 ?

Comme le note Wladimir Andreff, « depuis l'attribution (en 2001) des Jeux 2008 à Pékin, l'objectif affiché – mais non atteint – par le CIO est de faire baisser le coût et le gigantisme des JO¹¹. » On l'a vu, la baisse du nombre de candidats est un moyen efficace de lutter contre la « malédiction du vainqueur ». L'énormité du budget de Pékin et les difficultés rencontrées par celui de Londres ayant refroidi l'ardeur des candidats, les candidatures de Paris (2024) et Los Angeles (2028) ont ainsi moins pâti de la surenchère.

Lors de sa candidature, la ville de Paris a mis en avant un budget de 6 milliards, dont un tiers de fonds public, espérant ainsi se situer en-dessous de la moyenne des précédentes éditions. De plus, la Cour des comptes a été mandatée afin d'effectuer des audits externes réguliers, de manière à éviter une augmentation exponentielle des coûts. Pourtant, du fait de coûts sous-estimés et de l'inflation, ce montant est désormais estimé à 8,9 milliards par le CDES¹², et pourrait passer à 10 milliards, estime W. Andreff¹³. Les bénéfices étant estimés entre 5 et 8 milliards (en baisse notamment du fait de l'inflation), les JO de Paris devraient donc certes être moins déficitaires que les précédents, mais déficitaires tout de même. Reste à savoir si l'arrivée de nouveaux sponsors (phénomène observé sur de précédentes éditions) permettra d'éviter que ce déficit se répercute sur les organisateurs publics. Tant que les JO n'ont pas eu lieu, il est difficile d'obtenir un résultat certain ; après leur tenue viendra l'heure des comptes.

La question de la rentabilité de l'organisation des JO est une question éminemment politique, puisqu'elle est censée justifier le fait de porter ou non sa candidature au CIO. On remarque que le sens économique de « rentabilité » doit être élargi afin de mieux mesurer les effets de cet événement : il faut prendre en compte l'évolution de l'image de la ville-hôte, le sentiment de bien-être¹⁴ ou l'impact écologique¹⁵. C'est peut-être justement parce qu'il est considéré que l'organisation des JO produit une meilleure image de la ville-hôte que celle-ci a pu mettre de côté l'impact économique souvent négatif, qui est souvent la conséquence des surenchères lors de la candidature des villes¹⁶. Mais cet impact économique négatif ne devrait-il pas lui aussi donner lieu à un effort d'objectivation ? Et si on

prend en compte dans la décision d'autres paramètres que ceux rigoureusement calculables des coûts et des bénéfices monétaires, si on prend en compte aussi les externalités écologiques des Jeux, la question de la rentabilité des JO nous conduit aux questions les plus profondes de notre présent: celles de savoir comment on compte les coûts et les avantages de nos actions et de nos décisions dans un monde dont on ne peut plus oublier qu'il se déploie dans le tissu fragile d'une Terre sensible à ces actions. Ces questions seront les nôtres pour les temps qui restent. Si l'organisation des JO de Paris avait comme effet secondaire de nous inciter à y réfléchir, nous pourrions peut-être l'ajouter aux bénéfices des Jeux...

—

Notes

- 1 Nous avons décidé de ne pas mentionner les JO de Tokyo 2021 car la pandémie a conduit à de grandes modifications du point de vue de son organisation et de sa tenue, et il semble à ce titre difficile d'en comparer les chiffres avec ceux des autres éditions, passées et à venir.
- 2 É. Barget et J.-J. Gouquet, *Évènements sportifs; Impacts économique et social*, De Boek, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2010.
- 3 W. Andreff, *Mondialisation économique du sport*, Louvain-la-Neuve, Belgique, De Boeck, 2012.
- 4 É. Barget et J.-J. Gouquet, *Évènements sportifs; Impacts économique et social*, *op. cit.*
- 5 J. Latta, « Qui touchera «l'héritage» économique de Paris 2024 ? », *Alternatives Economiques*, 28 mars 2024 (en ligne : <https://www.alternatives-economiques.fr/touchera-lheritage-economique-de-paris-2024/00110182>).
- 6 W. Andreff, *Mondialisation économique du sport*, *op. cit.*, p. 126.
- 7 *Id.*, p. 133.

- 8 E. C. Capen, R. V. Clapp et W. M. Campbell, « Competitive Bidding in High-Risk Situations », *Journal of Petroleum Technology*, 1971, p. pp.641-653
- 9 W. Andreff, *Mondialisation économique du sport*, *op. cit.*, p.121.
- 10 Idée résumée par W. Andreff dans M. Koebel, « Grand entretien avec Wladimir Andreff », *Savoir/Agir*, vol. 64, n° 1, Éditions du Croquant, 2024, p. 183-201.
- 11 W. Andreff, *Mondialisation économique du sport*, *op. cit.*
- 12 C. Angleraud, « Publication de l'actualisation de l'étude d'impact économique ex-ante de Paris 2024 », sur *CDES*, 14 mai 2024 (en ligne : <https://cdes.fr/2024/05/14/actualisation-de-letude-dimpact-economique-ex-ante-de-paris-2024/>).
- 13 W. Andreff, « L'accueil des JO à Paris, regard de l'économiste, Wladimir Andreff », Conférence à la Sorbonne (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=sr3FTJUJyr0>).
- 14 Le dernier sondage Ipsos sur la question donne à voir des résultats mitigés, l'indifférence étant le sentiment le plus mis en avant par les sondés. P. Latrille et A. Leray, « Le regard des Français sur les Jeux Olympiques de 2024 | Ipsos », s. d. (en ligne : https://www.ipsos.com/fr-fr/le-regard-des-francais-sur-les-jeux-olympiques-de-2024?fbclid=IwZXhObgNhZWOCMTAAAR2g6PJE0E3CQhfI2eHBXsvqwPDoAWf5uPafswbDMYu-WGr8Ww0k_aem_ZmFrZWR1bW15MTZieXRlcw).
- 15 L'objectif officiel étant d'émettre 1,5 million de tonnes équivalent CO2, soit deux fois moins que les éditions précédentes. Cela reste cependant insuffisant pour de nombreuses ONG. Voir par exemple Reporterre, « Les JO de Paris 2024 : un échec écologique annoncé », sur *Reporterre, le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre*, s. d. (en ligne : <https://reporterre.net/Les-JO-de-Paris-2024-un-echec-ecologique-annonce>).
- 16 Il faut cependant *in fine* remarquer que la « malédiction du vainqueur » est désormais prise au sérieux par le CIO, qui tente par conséquent de minimiser le phénomène de surenchère. Si ce dernier

L'organisation des Jeux olympiques d'été est-elle rentable ?

a été relativement faible lors de l'attribution de Paris 2024, notamment parce que de nombreuses villes, parmi lesquelles Rome, Boston ou Budapest, ont retiré leur candidature, on remarque que l'augmentation du coût économique de ceux-ci mènera certainement à un déficit ; reste à savoir si celui-ci sera léger ou plus conséquent, et s'il aura une incidence néfaste profonde sur la ville-hôte.

Abolir le sport

Par Patrice Maniglier | 30-07-2024

Le sport n'est pas seulement un ensemble de pratiques, mais une institution - et cette institution doit être abolie. Telle est la thèse défendue ici par Patrice Maniglier. Thèse provocatrice, mais d'abord au sens où elle provoque à la réflexion. Comment penser l'étrange place que le sport occupe dans notre monde ? Pourquoi est-il si consensuel ? Sommes-nous dans l'Olympianocène ? Ce texte s'inscrit dans la rubrique « Débats » des *Temps qui restent*, en répondant à un article publié antérieurement dans la revue. Il fera certainement débat.

« Ils ne doivent pas oublier qu'ils luttent contre les effets et non contre les causes de ces effets, qu'ils ne peuvent que retenir le mouvement descendant, mais pas en changer la direction, qu'ils n'appliquent que des palliatifs, mais sans guérir le mal. Ils ne devraient donc pas se laisser absorber exclusivement par ces escarmouches inévitables que font naître sans cesse les empiètements ininterrompus du Capital ou les variations du marché. (...) Au lieu du mot d'ordre conservateur "Un salaire équitable pour une journée de travail équitable", ils devraient inscrire sur leur drapeau le mot d'ordre révolutionnaire : "Abolition du salariat". » (Karl Marx¹)

L'article de Mathieu Watrelot paru dans les *Temps qui restent* le 15 juillet 2024, alors qu'approchaient l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024, est tout à fait passionnant². Il donne envie d'aimer le sport. Il décrit le sport non pas comme un culte de la performance typique de l'âge néolibéral, mais comme une manière de se fabriquer un nouveau corps et de sentir dans sa chair ce devenir-

autre qui constitue la vérité de toute existence. Le *plus* y est au service du *différent*, la quantité se transforme en qualité. La « théorie critique du sport », qui insiste sur l'apparente mécanisation tayloriste du corps, l'exploite sportif supposant d'améliorer un petit geste (par exemple ce qui permet de sauter au-dessus d'une barre), ne voit pas que cette amélioration technique implique la fabrication d'un autre corps, d'un corps muté et mutant, et que toute la valeur du sport tient aux expériences d'altération de soi qu'il permet, et non pas au processus d'amélioration qu'il exige. Mobilisant la théorie de la technique de Gilbert Simondon et celle du corps sans organe de Gilles Deleuze, il montre que la performance sportive exige la convergence des gestes techniques appliqués à certains organes dans la fabrication d'un nouveau corps, un corps-symptôme, pourrait-on dire³, qu'il compare à celui du masochisme, car, comme celui-ci, il interrompt le fonctionnement normal des organes pour se fabriquer un autre corps, mais un corps intensif, non organique. Bref le sport, c'est de la vitalité deleuzienne, pas de la morbidité néolibérale.

C'est certainement un des textes les plus stimulants qu'il m'ait été donné de lire sur le sport. Cependant, il n'a pas changé la position qui était la mienne avant de commencer ma lecture : je crois que le sport n'est pas un domaine de l'activité humaine parmi d'autres, avec ses charmes et ses défauts, mais une *institution*, c'est-à-dire un ensemble de conventions, de valeurs, soutenues par d'immenses réseaux matériels et symboliques, et solidaire d'un régime social particulier, avec ses rapports de forces et sa manière d'être au monde – et surtout de faire Terre (car aucune forme de vie humaine ne peut de nos jours ignorer qu'elle est en même temps un choix de Terre) – *et que cette institution doit être abolie*. C'est une institution au même sens où l'esclavage par exemple fut une institution à différents moments de l'histoire (notamment dans l'Antiquité ou dans l'Amérique coloniale), ou au sens où la religion fut une institution dans nos contrées (avant qu'elle devienne une « croyance »), ou encore au sens où la science est une institution au cœur de la modernité, comme le journalisme en est une autre⁴, etc. Comme ces deux dernières institutions d'ailleurs, le sport est au cœur de la promesse moderne, c'est même une de ses valeurs les mieux universalisées.

Raison pour laquelle on peut, si on regarde la question du point de vue du projet de la revue *Les Temps qui restent*, se demander : comment hériter de cette institution-ci ?

Mais inutile de faire des manières. La question est bien ici : faut-il défendre cette institution ? Faut-il la défendre *comme telle*, sans rien y changer, ou bien la réformer ? Et comment ? Faut-il la transmettre à nos descendants ? A-t-elle un avenir ? Fait-elle partie de ces institutions modernes dont Bruno Latour parlait dans son grand œuvre, *Enquête sur les modes d'existence*⁵, ces institutions qui se décrivent si mal qu'il faut les redécrire pour mieux permettre de savoir ce qu'elles valent vraiment, pour les rendre plus présentables, à l'heure où la « modernité » cesse d'être l'horizon évident et incontestable de toute l'histoire humaine ? Faut-il, comme Mathieu Watrelot nous y invite si intelligemment, apprendre à mieux aimer cette institution, et donc dégager, comme il le fait, ce qu'elle a d'aimable, d'intelligent, de subtil, de beau ?

Ne pas confondre pratiques et institution

On a toujours raison de dégager la beauté d'une partie de la réalité. Jamais je ne pourrai faire reproche à qui que ce soit d'avoir su mettre en relief la beauté *intrinsèque* d'un être, d'une chose, d'un événement, d'une action, d'une idée. Je n'ai donc aucun doute : la pratique que Mathieu Watrelot décrit est d'une grande beauté, et très précieuse. Mais est-ce le sport ? Ne peut-elle exister qu'au sein de l'institution sportive ? Une institution c'est à la fois un noeud dans un réseau matériel de pratiques hétérogènes plus ou moins solidaires les unes des autres (relevant elles-mêmes de plusieurs autres institutions), réseau qui donc défend ce point parce qu'il en dépend, un peu à la manière d'une place-forte – de sorte qu'une institution n'est jamais complètement séparée des autres aspects d'un monde –, et un *concept*, une manière de cadrer les activités, de les qualifier, et donc aussi de les contraindre afin qu'elles permettent de reproduire cette qualification : l'institution scientifique se défend en séparant ce qui est « scientifique » de ce qui ne l'est pas (par

des recrutements universitaires, des évaluations, des autorités, etc.)

6.

Il faut donc distinguer l'*activité physique* en général, et même l'*activité physique définie par des exercices codés n'ayant comme finalité que d'exercer le corps en vue de l'améliorer, tout en mesurant ces améliorations, et cela peut-être (comme le soutient Mathieu Watrelot) pour mieux l'altérer, l'inventer, le fabriquer*, – il faut distinguer tout cela du *sport*. Le sport est une invention récente. Anglaise, d'ailleurs – elle a l'âge de l'impérialisme. Il n'est devenu mondial (*global*) qu'avec l'empire, en même temps que le costume cravate, le capitalisme, l'idée de religion ou le tourisme. Une anthropologie historique du sport devrait nous inciter, comme toute bonne anthropologie, à relativiser la catégorie comparative de « sport » dans le champ plus vaste des manières dont d'autres civilisations font ou ont fait quelque chose qui a l'air d'être du « sport », mais n'en est pas⁷. Il y eut bien des civilisations qui organisaient des exercices physiques dans une modalité assez similaire à celle que décrit Mathieu Watrelot, voire qui fabriquaient des « jeux » à partir de ces exercices, avec des compétitions, des récompenses, des notoriétés – et qui cependant ne faisaient pas du sport. À commencer par les Grecs, bien sûr. Ils pratiquaient des exercices physiques codifiés et agonistiques, ils allaient au gymnase, honoraient ceux qu'ils appelaient des athlètes, mais, non, ils ne faisaient pas de sport. Pas plus qu'ils n'avaient de « religion », ou qu'ils s'inquiétaient de leur « sexualité », ou qu'ils faisaient du « tourisme » quand ils voyageaient.

De nos jours, chaque fois qu'on se livre à une activité physique, on « fait du sport ». Si on va consulter un médecin, il ou elle nous conseille de « faire du sport ». C'est cela la force d'une institution : vous ne pouvez pas faire quelque chose qui soit dans son attracteur, sans que ce soit absorbé par le cadrage qu'elle propose. Vous ne pouvez pas tenir un discours évoquant le mystère de l'existence sans qu'on ait le sentiment que vous « parlez religion ». Vous ne pouvez pas tenter d'intervenir dans l'espace public sans que cela ne semble relever du « journalisme », etc. Il en va de même, dans un tout autre domaine, pour « l'amour » : impossible d'avoir des relat-

ions affectives et sexuelles fortes envers un autre être sans que cela soit supposé, de nos jours, être « de l'amour ». Même la question, si fréquente, « est-ce de l'amour, ce que je ressens ? », est une trace de la puissance de l'attracteur institutionnel. Car l'amour aussi est une institution en régime moderne.

Il ne faut donc pas confondre *pratiques* et *institutions*. Peut-être une des modalités les plus fortes et les plus méconnues de résistance humaine est-elle la capacité de faire déborder les pratiques des institutions (y compris les pratiques qui ont été construites grâce et dans une institution particulière). On peut se rapporter à des « malades » au sein d'un hôpital psychiatrique sans essayer de « les guérir » (en décalage, donc, par rapport à cette institution qu'est la médecine). On peut jurer fidélité à une personne à qui de forts liens sensuels et émotionnels nous attachent sans essayer de jouer au « jeu de l'amour » (non plus que du hasard). De même, je soutiens qu'on peut se livrer aux pratiques que Mathieu Watrelet décrit si précisément (et si amoureuxment) sans « faire du sport »⁸.

Abolition et mélancolie

Mais pourquoi, me demanderez-vous, faut-il donc *ne pas faire de sport* ? Parce que le fonctionnement de cette institution dans le monde qui est le nôtre a des effets catastrophiques. Ne l'oubliez pas : la valeur d'une institution ne dépend pas de la valeur des unités pratiques qu'elle cadre et redéfinit. Elle dépend de tout le dispositif, de tout le réseau, de toute la machine qui la fait exister, qui la reproduit et se reproduit à travers elle. Or le réseau qui reproduit le sport est effroyable, impardonnable, non-réformable.

L'institution du sport n'est pas par hasard si centrale dans le monde contemporain. Ce n'est pas par hasard que les événements sportifs sont ceux qui synchronisent le plus grand nombre d'êtres humains, comme on s'en gargarise à chaque méga-événement sportif. C'est qu'elle est un relais incontournable dans les mécanismes qui permettent à ce monde de se maintenir et de se reproduire, malgré la certitude que nous avons désormais du caractère non viable, non

durable, et de surcroît incroyablement destructeur, de ce monde : destructeur pour les êtres humains, pour les vivants, pour la richesse de l'habitabilité terrestre, pour les valeurs les plus hautes dont on soit capable, la solidarité, la conscience, la délicatesse... Le sport n'est pas n'importe quelle institution au cœur de ce monde : elle est la plus puissante, la plus incontestable, la plus populaire.

Plutôt donc que d'extraire la part pratique suprêmement aimable qu'il y a au cœur du sport, et s'en servir pour pardonner à l'institution tout ce qu'elle favorise en captant cette part intense, il faudrait au contraire la lui arracher et montrer combien cette part même est atrophiée en partie, bloquée dans certaines de ses potentialités les plus hautes, en plus d'être subvertie et instrumentalisée pour rendre désirables des choses qui le sont si peu en elles-mêmes et ne le sont que trop dans les faits⁹.

Certes, toute institution, aussi horrible soit-elle, a quelque chose de poétique et d'attachant, précisément parce qu'elle est solidaire d'un monde, unique et irremplaçable comme tout ce qui naît et meurt sur cette terre. Le film *Autant en emporte le vent* montrait ainsi ce que la civilisation esclavagiste du Sud des États-Unis avait de poétique pour une partie de celles et ceux qui y vivaient. Il ne sert à rien de s'en indigner. C'est un fait. Il y avait de belles choses dans cette horreur, tout comme il y avait de belles choses dans le monde que l'esclavage antique rendait possible (parmi lesquelles une certaine forme de philosophie). En abolissant l'esclavage, on a incontestablement aboli toutes sortes de possibles humains qui lui étaient inextricablement liés. Il en va de même avec l'amour romantique hétéronormé. Combien d'esprits de la plus haute valeur ont chanté cette institution ? Quels raffinements inouïs n'a-telle pas inspirés ? On a suffisamment entendu de voix réactionnaires se plaindre de ce que « les féministes » détruisaient cette fine fleur de la civilisation qu'était la « galanterie », qui plus est « à la française », ce qui comme chacun sait est toujours une garantie de qualité du produit. Aussi ridicules que ces discours puissent être, ils n'en ont pas moins raison sur un point : on ne pourra pas séparer les formats de la « séduction », de la « cour » et de la « galanterie », de la culture du viol dont on ne veut plus. En détruisant celle-ci, on dét-

ruira celles-là. C'est peut-être dommage, mais c'est comme ça. Et la vérité est que ça n'est pas si grave. Le tout est de le faire au nom de nouveaux raffinements, de nouvelles inventions compliquées, sur le plan moral, esthétique, intellectuel, technique, etc. Comme il est passionnant de chercher à plaire à ses semblables en dehors de la « séduction » !

Il en va de même pour le « sport ». Il faut abolir le sport, comme l'esclavage a été aboli, abolie la peine de mort, abolis les privilèges (et avec eux « l'Ancien Régime » : c'était le 4 août 1789), au même sens aussi où j'espère que nous saurons un jour abolir l'hétérosexualité (comme institution) et le travail (voire la production). Cela impliquera bien sûr une part de mélancolie. On ne retrouvera plus ces moments forts où nous hurlions de joie ou de déception devant un but ou un exploit. C'est vrai que c'était fort. Mais je dirais : autant en emporte le vent ! Nous avons quelque chose de plus fort à faire : un avenir durable, une Terre plus riche, des rapports humains plus égalitaires et plus exigeants à la fois, une notion de l'excellence moins normée et moins uniforme, des passions collectives mieux dirigées, des fêtes moins aliénées, et peut-être même des corps encore mieux capables de faire l'épreuve de leur mutation sous l'effet d'exercices techniques et mesurables...

Car il ne fait aucun doute aujourd'hui que le sport comme institution n'est pas réformable. C'est une institution trop mal foutue, trop chargée d'intérêts néfastes. Surtout, elle est trop liée à l'opération de *neutralisation fictive* des forces sociales qui en même temps la soutiennent, la traversent, se reproduisent à travers elle, pour qu'on puisse maintenir le genre de découpage des pratiques humaines qu'elle organise et en même temps changer notre monde. Tel est le secret, me semble-t-il, du caractère non-réformable du sport : il se présente comme une parenthèse, une pause, une interruption des autres processus sociaux habituels, une sorte de grosse vacance qui vient perforer le quotidien des individus, des groupes et de l'humanité entière.

Le sport fonctionne sur le régime de l'exception. Comme beaucoup d'autres institutions modernes, me direz-vous : la science, l'art, la

politique même à certains égards, l'économie sans aucun doute – et la religion qui est le modèle de toutes de ce point de vue-là. Toutes fonctionnent en revendiquant leur « autonomie » par rapport aux autres et au monde en général, leurs valeurs propres, qui interrompent celles des autres en même temps que le cours ordinaire des choses. C'est un peu le problème des institutions modernes : elles font semblant de porter des valeurs absolues, alors qu'elles ne tiennent que par ce qui les entourent comme autant d'échafaudages compliqués.

L'exception sportive a cependant peut-être ceci de particulier – et de particulièrement toxique – qu'elle a acquis un niveau de consensus qu'aucune autre institution moderne n'a réussi à atteindre. Les sciences sont spécialisées : respectées, mais étrangères au commun des mortels, et de ce fait un peu suspectes. Personne ne comprend ce qui a permis à Oppenheimer d'utiliser la théorie d'Einstein pour fabriquer des bombes. Jeannie Longo aussi est une spécialiste de très haut niveau, mais elle fait un truc que tout le monde comprend : elle pédale, et elle pédale plus vite sur une longue durée que toutes les personnes qui pédalent à côté d'elle¹⁰.

L'art semble avoir quelque chose d'intrinsèquement élitaire, et, même si ce n'était pas le cas, il n'en resterait pas moins divisé en « pratiques culturelles » réparties sur différents groupes sociaux eux-mêmes hiérarchisés, et donc potentiellement conflictuels. Et puis c'est une affaire de goût, on y cultive la distinction, le jugement minoritaire, rare mais pointu, de « connaisseur » : jamais Taylor Swift ne sera l'idole de *tout le monde*, il y aura toujours des gens pour vous dire que c'est nul. Mais qui dira que Zidane est un mauvais footballeur ? Qui contestera que Federer est l'un des cinq meilleurs joueurs de l'histoire du tennis ? Qui prétendra que Teddy Riner n'est pas un judoka, si vous me passez l'expression, à tomber par terre ?

Quant à l'économie, elle est séparée elle aussi : *business is business*. Mais personne n'ira lui attribuer la moindre gratuité. C'est au contraire pour mieux isoler l'intérêt pur d'autres considérations (morales, esthétiques, politiques, etc.) qu'on la sépare. Le sport, lui,

est innocent : il est gratuit. On s'y livre, *pour s'y livrer*. Il rapporte beaucoup d'argent, certes, mais c'est parce que les gens sont bons, meilleurs que le commun des mortels. L'argent vient au sport comme la jouissance à l'être humain selon Lacan : de surcroît.

Je ne connais pas d'institution qui soit aussi singulièrement à l'abri de la critique que le sport. Dire que le sport est une catastrophe économique, écologique, géopolitique, sociale, esthétique, spirituelle, c'est immédiatement passer pour un ennuyeux, un grincheux, un prétentieux, un trouble-fête, un rabat-joie, incapable de jouir des plaisirs simples de la vie collective et obligé (par pur snobisme, ou frustration peut-être ?) de nous rabattre les oreilles avec ses banalités critiques éculées. Si je critique les grandes expositions d'art contemporain pour leur snobisme irresponsable, je trouverais forcément des groupes sociaux pour voir ce que je veux dire. Si je critique les patrons pour leur mépris cynique de tout ce qui n'ajoute pas au capital de leur entreprise, je trouverais assurément bien des gens pour sentir qu'une vie humaine ou l'avenir de la Terre ne vaut pas cette sombre passion. Même si je critique les sciences et leur froide raison calculatrice qui nous éloigne de la tendre expérience vécue, ou leur posture autoritaire et absconse, ou tout simplement si je me moque du savant dans la Lune, j'ai plus de chance de trouver des oreilles compréhensives que si je critique le sport. Si je le fais, on trouvera que je m'en prends à un des rares plaisirs simples de la vie sociale qui nous restent, et surtout à un objet trop facile à critiquer. Car on sait d'avance ce que je vais dire, et on me l'accorde. Mais on pense aussi que ce n'est pas si grave : il y a tant d'autres choses dans le sport que ce qui est critiquable ! Immunité.

Jamais depuis l'époque où la religion était hégémonique en Europe n'avons-nous connu d'institution qui ait été capable d'organiser autour d'elle un tel niveau de *consensus*. Dans ma tendre jeunesse, il n'était pas d'usage que les filles aiment le football : c'était un sport de mec. J'en étais bien content : cela me permettait de ne pas avoir à fréquenter ces gens qui se prennent pour des mecs. Hélas, ce temps heureux est révolu : désormais hommes ou femmes ou autres, tout le monde vide les fûts de bière dans les bars à l'occasion des grands matchs, se barbouille même les joues aux couleurs de sa

nation et braille devant la télé en terrasse en poussant le cri le plus hystérique possible. C'est la fête ! Qui n'aimerait s'y joindre ? Quelle est cette âme malade qui s'en va là, isolée dans la nuit, les épaules voutées et comme accablée d'un éternel imperméable moisi ?

Avec le sport, il est clair qu'on est dans une institution qui dépasse les clivages sociaux : que vous soyez pauvre ou riche, aristocrate ou prolétaire, du Nord ou du Sud, hommes ou femmes, gays ou straight, trans ou cis, vous pouvez vous retrouver avec vos semblables dans un de ces moments de suspension miraculeux des autres logiques sociales. C'est même de nos jours une manière de prouver qu'on vit dans une société « inclusive », si l'inclusivité est une de vos valeurs¹¹. On se retrouve autour d'un Tiers, une équipe, une compétition, un événement, et on l'adore ensemble, en sachant ce qu'on fait, en s'amusant à l'adorer, car on sait que c'est pour rire : sortis du stade, au lendemain du match, on n'en fera rien de plus, ça ne changera rien à notre vie, on se sera bien amusé, c'est tout – c'est séparé : il y a le sport, et il y a la vie. Logique de la fête.

Bienvenue dans l'Olympianocène

Mais cette fête pourtant s'inscrit dans la réalité quotidienne. En ces jours de Jeux olympiques, on le sait : il y a un prix de la fête. Un prix économique, un prix écologique, un prix social, un prix géopolitique, un prix politique. Et ce prix est astronomique. Vous m'opposerez que je n'en ai rien dit jusqu'à présent. Vous y tenez vraiment ? D'accord. Mais j'irai vite, car ce sont ces choses bien connues qui, précisément parce qu'elles le sont, sont aussitôt négligées. Voici néanmoins quelques données.

L'organisation d'une édition des Jeux olympiques coûte en moyenne 10 milliards de dollars¹². La plus grosse infrastructure scientifique de l'humanité, l'accélérateur de particules prévu par le CERN de Genève pour 2045, devrait coûter entre 15 et 20 milliards de dollars. Avec l'organisation des 6 éditions des JO prévues d'ici là (si le cours de ce monde désastreux n'accouche pas d'une des catastrophes définitives dont il est gros), on pourrait donc

construire 3 infrastructures de ce genre en plus : de quoi creuser les mystères de l'Univers et, qui sait, trouver des solutions y compris à certains défis techniques de l'humanité... On pourrait même construire avec ce montant un nombre énorme d'infrastructures permettant, aux êtres humains qui n'en ont pas autrement les moyens, un peu partout sur la Terre, de faire des exercices physiques de toutes sortes, si c'est à cela qu'on tient.

Le coût écologique du sport, lui aussi, est énorme. Si on se fonde une fois de plus sur les seuls Jeux olympiques (sans compter tous les autres méga-événements sportifs qui ont lieu partout dans le monde, ni sur l'ordinaire du sport), l'empreinte carbone moyenne d'une édition est de 3,5 millions de tonnes équivalent CO₂. L'ensemble du système de soin français (qui représente 8% des émissions nationales) s'élève à moins de 50 millions de teqCO₂ par an. On consomme donc, de notre budget carbone, en deux semaines, la même chose que pour soigner 10% de la population française en un an. C'est cher payé tout de même. Il faut vraiment que ça vaille le coup – et le coût¹³.

La fonction géopolitique du sport ne fait aucun doute pour personne¹⁴. Les pires régimes d'aujourd'hui (comme d'hier), la Russie de Poutine, la Chine de Xi, l'Arabie saoudite de Mohammed ben Salmane, la gazo-monarchie du Qatar, mais aussi bien les États-Unis et la France, tous comptent sur le sport pour faire avancer leurs sympathiques projets de puissance. D'ailleurs, la France est championne du monde en la matière, et c'est peut-être parce que son personnel politique est conscient d'être largement discrédité auprès de sa population qu'il a si bien appris à faire de la politique intérieure au prétexte de politique extérieure : je suppose qu'il n'a échappé à personne qu'Emmanuel Macron comptait sur ces grands événements sportifs pour faire oublier son extraordinaire impopularité, et peut-être aussi (ce n'est pas à négliger) satisfaire sa mégalomanie personnelle (péché mignon de tous les oligarques).

Je pourrais ajouter les méfaits sociaux, moraux et spirituels de cette institution : sans parler des modèles sociaux d'une grande violence qui soutiennent l'organisation d'un événement comme les

Jeux olympiques dans les espaces où ils sont mis en œuvre¹⁵, ces méfaits s'illustrent plus ordinairement de nos jours par des inégalités de rétributions monétaires absolument spectaculaires, au nom de l'exception et de la compétence. Mais si Messi vaut cher, parce qu'il fait une grosse différence dans une équipe, pourquoi Carlos Tavares ne vaudrait-il pas très cher, lui aussi ? On n'en trouve peut-être pas si facilement, des grands capitaines d'industrie. La question est de principe : quels que soient leurs mérites respectifs, est-il normal qu'un être humain dispose d'une part de la jouissance des biens communs plusieurs centaines, plusieurs milliers, de fois supérieure à celle d'un autre ? Ce qu'on accepte pour le sport, pourquoi ne l'accepterait-on pas ailleurs ? Allez ensuite parler des valeurs d'exemplarité transmises par le sport... Et même si on en acceptait le principe, ces inégalités sont-elles au bon endroit ? La chercheuse Katalin Karikó, dont les recherches ont permis le développement du vaccin à ARN messenger, ne verra jamais sans doute le millième de la fortune de ces gens. Il est probable cependant que, sans ses mérites à elle, Messieurs Tavares et Messi auraient eu moins l'occasion de montrer les leurs.

D'ailleurs les valeurs qui sont mises en œuvre dans cette institution qu'est le sport sont aujourd'hui celles du grandiose et de l'exceptionnel. Ce ne fut peut-être pas toujours le cas, mais c'est incontestablement une caractéristique du sport contemporain. Or ce sont les valeurs dont notre monde crève. Le sport comme institution habite le même monde intellectuel et esthétique que les gratte-ciels de Dubaï et les extravagances de Trump. C'est la même revendication jubilatoire d'excès vide et de surenchère transgressive par la seule logique de la puissance : plus gros, plus haut, plus cher, plus de téléspectateurs, plus d'événements, plus de buzz, plus de stars – plein les yeux, plein les oreilles, on est ébahi, sidéré, émerveillé, sonné. On appelle cela « historique ». Moyennant quoi, l'histoire fait du surplace. Pas totalement surprenant, car ce genre d'*unique* se reproduit plusieurs fois par an ou par mois (et à vrai dire, en ces jours de Jeux olympiques, plusieurs fois par jour). L'institution sportive a l'air d'être abonnée au gigantisme. Les méga-événements sportifs font partie des « grands projets inutiles et imposés ». Mais

ils sont le plus enchanté, le plus pardonné, le plus attendrissant d'entre eux. Cette tendresse même est un problème.

Je l'ai dit : l'institution du sport a ceci de particulièrement sournois qu'elle *neutralise* sa propre critique. C'est bien connu : les sportifs ne font pas de politique. Raison pour laquelle les politiques adorent les sportifs ! Car ils savent précisément que l'institution-sport garantit qu'ils se laisseront instrumentaliser par le pouvoir, par tous les pouvoirs. Ce ne sont pas les quelques épisodes héroïques où des sportifs – et sportives – ont défié l'autorité (souvent au prix de leur carrière, mais, à ma connaissance, jamais de leur vie ¹⁶) qui font objection à la règle. Les politiques ont toujours intérêt à faire croire qu'il existe un point qui neutralise les clivages, tout simplement parce que le pouvoir a intérêt à suspendre la critique et donc la résistance, et que la meilleure manière de le faire est de capter la puissance de ce Tiers (Dieu ou Mbappé) où tout le monde communique dans l'adoration.

Compte-tenu, donc, de la place qu'occupe le sport dans la reproduction du monde tel qu'il va, il n'est peut-être pas absurde de parler d'Olympianocène pour caractériser le temps qui est désormais le nôtre.

Abolir et non pas réformer

Mais je ne souhaite pas égrener tous les méfaits du sport. Car je sens bien que j'enfile ici des banalités, les mêmes que celles que documentent depuis un demi-siècle la « théorie critique du sport » – en vain : elle n'arrive à convaincre que les personnes déjà convaincues. Tel est précisément le nœud de l'affaire : la critique elle-même est neutralisée par sa propre évidence. Tout se passe comme si le sport était une institution qui pouvait laisser s'étaler ses propres éléments critiquables, jusqu'à l'obscénité, et qu'elle était pardonnée d'avance : « Tout le monde le sait. » Mais ça ne change rien. Pourquoi ? Parce qu'il y a l'évidence de la performance, conjuguée à l'alibi de la fête. Le sport a organisé comme la science une sorte d'objectivation qui fait taire les controverses, mais c'est une objectivat-

ion sans vérité, gratuite, pour la beauté du geste. À propos de la science justement, Latour suggérait que rien n'empêchait l'existence d'une pratique qui fasse taire les controverses mais n'utilise pas ce silence pour faire taire autre chose que ces controverses-ci qu'elle fait taire. Latour espérait que ce fût possible pour les sciences, qu'une réforme de leur mode d'institution permettrait de les faire « entrer en démocratie », c'est-à-dire de leur enlever cette part autoritaire (qui suscite de plus en plus de révolte) illustrée par la phrase : « Les scientifiques ont parlé, taisez-vous. » Et il donnait le GIEC comme exemple d'une tentative pour articuler autrement science, politique et société¹⁷. Peut-on faire la même chose pour le sport ? Y aurait-il un GIEC du sport quelque part ? Peut-on réformer cette institution, en la gardant comme telle ?

Je ne crois pas. *Il faut arrêter de faire du sport.*

Je le répète : cela ne veut pas dire cesser de se livrer à la pratique que Mathieu Watrelot décrit dans son bel article. Cela veut dire ne pas le faire *au titre du sport*. De même, qu'on ne m'objecte pas que le sport ne se réduit pas aux usages et aux effets que je viens de décrire, et que tout le monde connaît. Je sais bien qu'il a souvent servi de relais d'émancipation, d'espace de refuge, de rencontre, de solidarité, de soin, d'affirmation, de fierté, d'ouverture, pour les classes populaires, les minorités et toutes sortes de braves gens, au 20^e siècle et aujourd'hui encore. Vous qui faites votre jogging le dimanche ou qui allez jouer de temps en temps au foot avec les potes, qui regardez les matchs, commentez les Jeux et lisez *L'Équipe*, vous ne reconnaissez pas votre pratique dans la description que je viens de donner. Et vous avez raison : les pratiques que la notion de sport abrite et recouvre permettent à des personnes très hétérogènes de faire des choses très différentes. Alors, se concentrer sur l'institution, n'est-ce pas méconnaître cette diversité ? Mais c'est exactement mon point : il faut séparer l'institution et les pratiques. J'insiste seulement sur la nécessité d'aller jusqu'au bout de cette séparation : cesser de ranger ces pratiques sous l'appellation « sport », s'efforcer de manifester ce qui, précisément, en elles, débordent l'institution, résister à chaque fois que ces pratiques sont de nou-

ion : songez à la manière dont le yoga est devenu un sport), de sorte que leur beauté propre, et variée, est mise au service de quelque chose d'inacceptable – bref briser le cercle vicieux entre l'horreur de l'institution et le charme des pratiques.

Mais comment faire cela ? Comment abolir cette institution ? Faut-il désinstitutionnaliser ces pratiques ? On comprend ce que veut dire « abolir l'esclavage », et mieux encore la peine de mort. On peut même comprendre ce que veut dire « abolir le salariat ». Mais le sport ? Eh bien, c'est comme la religion ou la féodalité. Toutes les abolitions ne fonctionnent pas de la même manière. On n'a pas aboli la religion avec la seule loi de séparation des Églises et de l'État, ni la féodalité avec la nuit du 4 août. Mais on a défait, par ces grandes déclarations, accompagnées par une quantité innombrables d'autres décisions juridiques, mobilisations sociales, inventions du quotidien, le nœud qui faisait que les vies ne pouvaient se régénérer sans passer par ces formes-là, qui fonctionnaient comme clefs de voûte pour tout un monde humain avec lequel on voulait en finir. On a montré qu'on pouvait vivre sans – à condition de s'y *décider*. Le mot « abolition » a le mérite de désigner cette détermination à se passer totalement de ce qui semble pourtant enraciné si profondément dans les capillaires de la vie telle qu'elle va, qu'un avenir en dehors de cette forme paraît inimaginable. Je le répète : l'institution est un cadrage : elle qualifie et donc formate des pratiques. On n'abolit pas des pratiques ; mais on abolit des institutions. Et on libère ainsi les pratiques comme un essaim d'insectes rendus à leur étrangeté pour de nouveaux cadrages, de nouveaux concepts, de nouvelles fonctions, de nouvelles institutions, donc, et de nouveaux mondes. De même qu'on n'est pas passé en une nuit, le 4 août, de l'Ancien Régime (féodal, avec ses trois « états », et tout ce que cela signifiait), au Nouveau Régime (avec ses classes, ses principes contractuels, et tout ce que cela impliquait), de même on ne sortira pas de l'Olympianocène en une déclaration. Mais on fera comprendre qu'en abolissant le sport, c'est tout un monde qu'on veut laisser derrière nous. Abolition veut dire qu'il s'agit non pas d'une transformation, mais d'un événement, d'un changement structural – oui : d'un changement de régime. Il ne s'agit même pas

arition totale. Contrairement au dépassement, on ne fait pas fond sur ce qui précède : on prend une autre direction. Voilà pourquoi il ne faut pas « critiquer » le sport ; il faut l'abolir¹⁸.

Certes on n'abolit pas des institutions sans que cela ne s'accompagne d'une quantité considérable d'autres transformations sociales. De même, ce n'est pas parce qu'on abolit une institution qu'on met fin aux pratiques : l'abolition de l'esclavage n'a pas mis fin au travail forcé ; l'abolition de la peine de mort a eu des effets pervers sur l'augmentation des peines en France, etc. Mais la Création est ainsi faite qu'aucun acte particulier ne résout tous les problèmes qui le motivent : il faut toujours continuer à veiller. Nous veillerons à ce que le monde où le Sport est aboli ne devienne pas aussi mauvais que le monde de l'Olympianocène.

Premières mesures : l'abolitionnisme qui vient

Mais on insistera : qu'est-ce que cela veut dire, concrètement, « abolir le sport » ? Je peux avouer d'emblée que je n'ai pas de réponse toute faite. L'abolition d'une institution est toujours une affaire de stratégie, de tactique, il faut bien viser, enlever le bon boulon, agir au bon endroit. Pour abolir le salariat, Marx assurait qu'il fallait collectiviser les moyens de production : la collectivisation était un moyen, non une fin ; la fin, c'était l'abolition du salariat. Abolir le sport exigera sans doute des ruses de ce genre : je ne sais pas exactement lesquelles, mais je n'en ai pas moins quelques pistes. Pour une part, elles sont évidentes.

Déjà, on pourrait abolir tous les méga-événements sportifs. Et comme les autres abolitions auxquelles il faudra bien se résoudre pour assurer que notre Terre redevienne correctement habitable, cela ne se fera pas tout seul, par la seule émulation des foules inspirées par des vertueux exemples. Cela impliquera sans doute : les interdire. On pourrait même inscrire dans la Constitution l'interdiction pour tout pouvoir public de prendre part à l'organisation ou au financement d'un méga-événement sportif. Ce serait déjà un grand pas en avant. Vous me direz : il faudrait définir la notion de

méga-événement sportif, pour que le texte juridique ne soit pas vague – sinon on ne pourra même plus financer des piscines dans les quartiers¹⁹. Pas de problème : nous laisserons la jurisprudence y réfléchir. Elle se casse bien déjà la tête sur les mots « liberté d'expression » (autrement plus inquiétants pour nos droits les plus élémentaires), elle peut le faire sur l'expression « méga-événements sportifs ». Je doute qu'un gouvernement puisse jamais convaincre le Conseil Constitutionnel que l'organisation d'une Coupe du Monde de football ou d'une édition des Jeux olympiques ne soit pas un « méga-événement sportif ». Nous serons au moins débarrassés de cela. Première mesure donc : une grande loi de séparation des Sports et de l'État.

On peut même imaginer un « Ministère de l'expérience corporelle », où on trouverait des pratiques très variées : en partie les anciens « sports », mais aussi des arts, et pas seulement la danse, par exemple les arts de la scène, ou encore le chant, peut-être sera-ce aussi le ministère des travailleurs et travailleuses du sexe (à moins qu'on ait déjà aboli le travail aussi). Et il aurait pour tâche, entre autres, de veiller à ce que rien de « sportif » ne récupère ces pratiques inventives et intenses de transformation des corps.

Tout cela vous semble franchement irréaliste ? Vous trouvez que je sombre dans la farce ? Je pourrais vous dire que tout projet abolitionniste paraît aberrant au sein du monde qu'il s'agit d'abolir. Mais je vous suggère une autre solution, plus praticable au quotidien : il faudrait simplement arrêter de *regarder* le sport. L'abolition commence souvent par un boycott. Ici, il s'agirait de boycotter non le sport, mais sa mise en spectacle uniquement, et, soyons modestes, en spectacle médiatisé, retransmis : pas de caméra sur les lieux d'un événement sportif, ou, plutôt, *pas de retransmission en direct*. On peut donc toujours assister à un événement sportif et même regarder après coup les performances enregistrées pour bien les étudier. Car il se peut que ce soit son régime événementiel qui constitue le cœur de l'institution sportive. Peut-être suffirait-il que les pratiques que le sport subsume cessent d'être des objets de spectacle médiatisés en direct, pour qu'elles se trouvent arrachées aux logiques mortifères que le sport ne cesse de reproduire. Perdrat-on la capacité

de se faire un corps différent par le moyen de l'exercice, comme le décrit Mathieu Watrelot, si on cessait de retransmettre le spectacle des exploits à des millions de spectateurs en même temps ? C'est un peu la ruse du sport : il se revendique de la pratique, de l'exercice, mais il est avant tout un spectacle. L'article de Mathieu Watrelot est d'ailleurs un bon exemple de ce genre de tour de passe-passe. Il parle de la pratique du sport, de l'exercice de se fabriquer un corps nouveau. Mais cela vaut surtout pour la personne qui traverse en première personne cette intensité d'expérience singulière. Qu'y gagne de son côté celle qui le regarde ? Se fait-elle un corps mutant elle aussi ? Et, d'ailleurs, quel est le sens de cette civilisation qui fait du spectacle des corps mutants le nœud sacré de son propre consensus ?

Mais je l'ai avoué d'emblée : je n'ai pas de solution toute faite. Je sais seulement qu'il faut dénouer ce que l'institution « sport » a noué ensemble : l'incarnation du Tiers sacré, l'objectivation du jugement, l'épreuve sublime de la mutation, la jouissance équivoque du spectacle, l'alibi de la fête. Comme dans ces nœuds qui fascinaient Jacques Lacan, il suffirait peut-être de retirer un de ces fils pour que l'ensemble se dénoue et que nous puissions continuer à jouir des *exercices de transformation de nos propres corps sous l'effet de techniques somatiques localisées et mesurables*, sans contribuer à transformer les équilibres biogéochimiques de notre planète à un tel niveau de destructivité – et même, qui sait ? en inventant des corps mutants encore plus extraordinaires.

Une chose, pour finir, me frappe. S'il était un mot d'ordre que je serais tenté de proposer à notre présent tout entier, il serait l'exact inverse de celui des Jeux olympiques : *plus lent* (retrouvez le temps et le durable), *plus bas* (descendez jusqu'au ras de la Terre), *plus doux* (arrêtez de brutaliser tout ce que vous touchez). *Ensemble*, oui, parce que cette devise-là ne peut être mise en œuvre qu'ensemble. Contrairement à celle du baron de Coubertin, à laquelle on n'a rajouté ce petit mot que très récemment. Trop tard²⁰.

—

Notes

- 1 Karl Marx, *Salaire, prix et profit* (1865), in *Travail salarié et capital suivi de Salaire, prix et profit*, Paris, Éditions sociales internationales, 1931, p. 151.
- 2 Mathieu Watrelot, « “Plus haut, plus vite, plus fort” : Les Jeux Olympiques sont-ils un culte de la performance ? », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024. Mathieu Watrelot a aussi coordonné un dossier entier consacré aux Jeux Olympiques dans le même numéro, qui m’a beaucoup servi à préparer ce texte : voir « Les Jeux sont faits » : <https://lestempsquirestent.org/fr/dossiers/les-jeux-sont-faits>.
- 3 Je reprends ici un concept de Silvia Lippi, in « Le corps DIY (do-it-yourself) : symptôme et bricolage dans les expériences trans », *Lundimatin*, 30 septembre 2021.
- 4 Je me doute que la comparaison du sport et de l’esclavage risque de choquer : je demande qu’on prenne en compte que l’esclavage n’est qu’un des exemples que je mobilise pour donner une idée de ce que j’entends par institution, et qu’il y en a bien d’autres ici, ainsi que plus loin dans le texte : la science l’amour, l’hétérosexualité, la religion... J’ai dit que le sport était une institution un peu au même sens que l’esclavage – pas que le sport est un crime contre l’humanité comme l’esclavage !
- 5 Bruno Latour, *Enquête sur les modes d’existence*, Paris, La Découverte, 2012.
- 6 Le débat sur le concept d’institution est au cœur d’une importante partie des sciences sociales et de la philosophie. Je n’ai pas cherché dans ce texte à préciser ma position dans ce débat. Disons que l’idée que je m’en fais est assez proche de celle de Bruno Latour dans le texte précité – avec peut-être un peu plus de Castoriadis, mais peu importe : j’espère que l’usage que je fais du mot suffit à donner une idée du concept.
- 7 Sur cette conception de l’anthropologie, je me permets de renvoyer à mon texte : Patrice Maniglier, « La vérité des autres : discours de la

méthode comparée », in E. Alloa & E. During, *Choses en soi, Métaphysique du réalisme*, Paris, PUF, 2018.

8 Je dois peut-être préciser que ce que j'entends par « pratique » ici ne renvoie à aucun invariant anthropologique. Je ne dis pas : « De tous temps les êtres humains ont pratiqué des activités physiques, et voilà que le sport vient recoder tout cela à des fins détestables. » Je dis que je vois bien le caractère original et précieux de ce que Mathieu Watrelot décrit, mais que cette forme pratique très singulière n'est pas forcément inséparable de l'institution sportive, et même qu'on pourra d'autant mieux en jouir qu'on saura l'arracher à cette institution, même si celle-ci a largement contribué à construire ces pratiques. Cela entraînera sans doute des transformations de leurs modalités concrètes, qu'il est difficile d'anticiper, de même que l'insertion d'une pratique (comme le yoga ou l'alpinisme) dans l'orbite de l'institution sportive entraîne une transformation des manières de la réaliser. J'ai bien conscience que cette distinction entre *pratique* et *institution* est le point délicat de mon argument, mais je voudrais qu'on ne la confonde avec pas des oppositions comme « naturel/culturel », « spontané/organisé », « sauvage/réglé », « individuel/collectif », « non-compétitif/compétitif », etc. J'ajoute enfin que la critique que je fais ici de l'institution sportive ne vaut pas pour toutes les institutions : je n'ai rien contre l'Institution en général. Je crois qu'il y en a d'excellentes, d'autres réformables (la science par exemple), et puis il y a celles qui doivent être abolies. Comme le sport.

9 Afin d'être plus clair, je préciserai que j'exprime ici mon désir de voir fleurir des essais qui, plutôt que d'aller chercher (comme le fait excellemment Mathieu Watrelot) le noyau pratique d'une institution contestable en s'intéressant aux cas qui sont absorbés par l'institution, s'intéresseraient aux cas où la pratique déborde l'institution, lui résiste, afin précisément de trouver le point de *contingence* de l'institution. Pour rester dans un langage deleuzien, la distinction que je propose ici entre pratique et institution recoupe un peu celle que proposaient Deleuze et Guattari entre machine de guerre et appareil d'État. Je suggère que l'institution-sport capte la pratique ascétique, comme l'appareil d'État capte la machine de guerre. J'ai bien conscience qu'il est plus difficile de documenter les pratiques-qui-débordent que les pratiques-qui-font-noyau. Il faudrait par exemple trouver des témoignages de personnes qui sont obligées de quitter l'institution sportive pour pouvoir continuer à jouir

de la pratique qui en constitue le noyau. Or celles-ci sont bien souvent silencieuses. C'est un peu comme le principe de symétrie en histoire des sciences : il est plus difficile de documenter les échecs que les victoires, car l'histoire dont on dispose est l'histoire des vainqueurs. Mais ce serait là le projet d'une contre-histoire du sport, qui me semble assez différente de la « théorie critique du sport ». De tels documents existent certainement : qu'on songe à ces alpinistes qui résistèrent longtemps à la requalification de leur pratique comme sportive : non parce qu'ils s'opposaient à la mesure (la hauteur des sommets en fournit une), non plus qu'à l'idée de techniques, mais pour des raisons qu'il faudrait aller voir de plus près. (Je remercie Jérôme Sackur de m'avoir suggéré cet exemple.)

10 Pour éviter tout malentendu, je précise que cette remarque n'a rien d'ironique : je ne me moque pas de Jeannie Longo, qui fut à vrai dire une des grandes héroïnes de mon enfance et reste à mes yeux une sorte d'idéal social de la personnalité sportive, dans un sport qui de surcroît évoque la France du Front Populaire (de l'ancien) et incarne à un très haut niveau les valeurs d'humilité, d'endurance et d'excellence dont je suis convaincu que nous avons bien besoin, y compris pour abolir le sport. Dire qu'elle fait quelque chose que tout le monde comprend, pédaler, ne veut pas dire que cela n'exige pas un très haut niveau technique. Quand j'oppose le sportif au scientifique sur ce point, ce n'est pas sur le niveau de technicité spécialisée (au contraire, je soutiens qu'ils sont comparables en cela), mais sur le caractère immédiatement lisible de la pratique : on peut savoir ce que quelqu'un fait, et ne pas savoir comment il le fait (par exemple il pédale très vite et très longtemps, mais on ne sait pas comment il y arrive). Avec les sciences, on ne sait pas ce qui est fait, même si éventuellement on en perçoit les applications pratiques. La pratique scientifique est aussi mystérieuse qu'un rituel inconnu.

11 Sur cette question de l'inclusivité, on se rapportera avec profit au texte court et précis d'Annabelle Caprais : « Du genre modernes, les Jeux Olympiques ? », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024.

12 Pour un point sur la question de la rentabilité des Jeux et de la mesure de ses bénéfices, on se reportera à l'article de Romain Vielfaure dans *Les Temps qui restent* : « L'organisation des Jeux Olympiques d'été est-elle rentable ? », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024.

- 13 Et je ne dis rien bien sûr de toutes les autres manières de calculer l'impact environnemental de cet événement – on trouvera dans un article de *Reporterre* une excellente mise au point sur ces questions : <https://reporterre.net/Les-JO-de-Paris-2024-un-echec-ecologique-annonce>. J'ajoute que bien sûr je n'ignore pas que tous les indicateurs sont discutables et que la question des meilleurs indicateurs est une des plus importantes questions politiques de notre temps. Mais cela est vrai d'une manière très générale et je ne crois pas que cette remarque soit de nature à changer quoi que ce soit au présent raisonnement.
- 14 Pour une analyse détaillée de ce point, on peut se reporter à l'article de Michel Raspaud, « Géopolitique des méga-événements sportifs et soft power », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024.
- 15 On consultera sur ce point avec profit l'article d'Oriane Sébillotte, « "Il ne faut pas que les touristes nous voient..." Les JO et l'invisibilisation des personnes migrantes à la rue », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024 ; ainsi que le livre de Jade Linaard, *Paris 2024, Une ville face à la violence olympique*, Quimperlé, Éditions Divergences, 2024.
- 16 Un des plus iconiques est bien sûr la tête baissée et le poing levé du « Black Power » de Tommie Smith et John Carlos lors des Jeux Olympiques de Mexico en 1968, avec l'humble complicité de Peter Norman, les trois ayant vu leur carrière soigneusement ruinée pour cet acte politique. Mais on pourrait aussi mentionner Katherine Switzer qui s'immita dans le marathon de Boston en 1967, alors interdit aux femmes, et bien d'autres. Ces histoires et d'autres font partie de la légende (redorée) du sport.
- 17 Sur tout cela, on pourra lire Bruno Latour, *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 2004. Et aussi mon le chapitre 1 de mon ouvrage : Patrice Maniglier, *Le Philosophe, la Terre et le Virus : Bruno Latour expliqué par l'actualité*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2021.
- 18 C'est peut-être l'erreur de la « théorie critique du sport » de s'en tenir à la critique, sans se placer dans une perspective abolitionniste. La phrase de Marx mise en exergue pourrait tout à fait valoir pour un certain nombre des critiques adressées au sport : « ils luttent contre

les effets et non contre les causes de ces effets, ils ne peuvent que retenir le mouvement descendant, mais pas en changer la direction, ils n'appliquent que des palliatifs, mais sans guérir le mal. >>

19 Je répète qu'abolir le sport ne veut pas dire empêcher tout exercice-physique-codé-et-mesuré-etc., bien au contraire. Il peut être souhaitable que les pouvoirs publics valorisent l'exercice corporel que permettent les piscines – en les détachant du sport.

20 Je tiens à remercier notamment Etienne Balibar, Jean Bourgault, Marianne Carpentier, Elie During, Jeanne Etelain, Bastien Gallet, Frédéric Keck, Silvia Lippi, Andrée Maniglier, Julien Pallotta, Luca Paltrinieri, Warren Sack, Jérôme Sackur, Juliette Simont, Jim Schrub, Romain Vielfaure, Pierre Vinclair, et bien sûr Mathieu Watrelot, pour les remarques (souvent critiques, mais constructives) qu'ils ont faites sur une première version de ce texte, ainsi que toutes les personnes du Conseil des Temps qui restent pour leurs encouragements. Inutile de préciser que la position exprimée ici n'engage que moi.

—

Comment citer ce texte

Patrice Maniglier, « Abolir le sport », *Les Temps qui restent*, n°2, juillet-septembre 2024.